

numéro spécial mars 2008



QUEL AIR EST-IL ?

Informations sur la Qualité de l'Air en Picardie

2007



*Chiffres
et
activités*



ACCREDITATION
N° 1-1476
PORTÉE
DISPONIBLE SUR
WWW.COFAC.FR

> EDITORIAL DU DIRECTEUR

2007, encore une année riche en activités, encore une année de transitions, encore une année de concertations.

Vous trouverez dans ce rapport l'ensemble des chiffres de la qualité de l'air pour la région Picardie. Le climat en 2007 a encore permis de positionner la Picardie parmi les premières régions où il fait bon respirer.

Nous avons juste observé, durant l'été, quelques dépassements du seuil d'information lorsque la température a permis la formation d'ozone. Les autres dépassements, et cela est plus inquiétant, concernent les poussières lorsqu'il fait plus froid. En effet, l'amélioration de la méthode de surveillance de ce polluant nous permet à présent de suivre l'apparition spécifique de pollution généralisée par les PM10. Un aménagement de la réglementation doit permettre une meilleure gestion de ce type de phénomène.

Néanmoins, ces épisodes restent ponctuels et ne doivent en aucun cas occulter le travail de fond qui a pour objectif de réduire chaque jour, en changeant nos comportements, les émissions polluantes. Notre communication grand public et auprès des scolaires est, sur ce point, toujours en évolution et innovante.

En 2008, Atmo Picardie travaillera en complément de son activité régulière sur 2 nouveaux thèmes :

- > **Les odeurs**
- > **L'air intérieur**

Bonne lecture et à très bientôt.



Alain CORNILLE

acornille@atmo-picardie.com

> LE SOMMAIRE

> L'éditorial du directeur	Page 2
> Le sommaire	Page 3
> L'accréditation COFRAC	Pages 4 et 5
> Le rapport d'activité 2007	Pages 7 à 9
> Le réseau automatique	Page 6
> Le service métrologie	Page 7
> Le service études	Page 7
> Le service communication	Page 8
> Le service qualité	Page 8
> La carte du réseau	Page 9
> Les résultats par station	De la page 10 à la page 45
> Les résultats du département de l'Aisne	Pages 10 à 21
> Les résultats du département de l'Oise	Pages 22 à 33
> Les résultats du département de la Somme	Pages 34 à 45
> Les résultats des BTEXS	De la page 46 à la page 49
> Les indices Atmo	De la page 50 à la page 53
> L'indice à Saint-Quentin	Page 50
> L'indice à Cahuny - Tergnier	Page 51
> L'indice à Creil	Page 52
> L'indice à Amiens	Page 53
> Bilan pollinique	Page 54
> La réglementation	Page 55
> Les particules en suspension	Pages 56 à 58
> Comparaison indices PS PC à Saint-Quentin	Page 56
> Comparaison indices PS PC à Chauny Tergnier	Page 57
> Comparaison indices PS PC à Creil	Page 57
> Comparaison indices PS PC à Amiens	Page 58
> Les dépassements de seuils en 2007	Page 59
> L'équipe d'Atmo Picardie	Page 60

> ACCREDITATION COFRAC

Atmo Picardie est accréditée par le COFRAC selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 pour son laboratoire du 1er février 2004 au 31 octobre 2008.

Accréditation n° 1-1476

Atmo Picardie est accréditée par le COFRAC - Section Laboratoire - pour les unités techniques suivantes :
Unité technique n° 1 : Processus du Réseau Automatique

L'accréditation est accordée selon le périmètre suivant :
 Prélèvements et analyses des polluants atmosphériques à l'émission et dans l'air ambiant (Programme 97).

Elle porte sur les essais suivants :

Prélèvements dans l'air ambiant avec résultat immédiat.

Code	Nature du prélèvement	Textes de référence
MA 50	Qualité de l'air - Atmosphères ambiantes - Dosage de l'ozone dans l'air ambiant Méthode photométrique dans l'ultra-violet	NF ISO 13 964
MA 70	Dosage du dioxyde de soufre dans l'air ambiant - Méthode par fluorescence UV	NF X 43-019
MA 81	Qualité de l'air - Atmosphères ambiantes - Détermination du monoxyde de carbone (CO) par absorption dans l'infrarouge. Méthode à corrélation par filtres gazeux	XP X 43-044
MA 100	Pollution atmosphérique - Dosage des oxydes d'azote par chimiluminescence	NF X 43-018

Unité technique n° 2 : Processus du Réseau Manuel

L'accréditation est accordée selon le périmètre suivant :
 Prélèvements et analyses des polluants atmosphériques à l'émission et dans l'air ambiant (Programme 97).

Elle porte sur les essais suivants :

PRÉLÈVEMENTS

PRÉLÈVEMENTS DANS L'AIR AMBIANT

Prélèvements dans l'air ambiant avec résultats différés

Code	Nature du prélèvement	Textes de référence
1	Qualité de l'air ambiant - Méthode normalisée pour la mesure du plomb dans la fraction PM 10 de la matière particulaire en suspension - Partie prélèvement.	NF EN 14902
2	Qualité de l'air ambiant - Méthode normalisée pour le mesurage des concentrations en benzène Partie 4 : échantillonnage par diffusion suivi d'une désorption thermique et d'une chromatographie en phase gazeuse- Partie prélèvement.	NF EN 14662-4
3	Air ambiant - Echantillonnage et analyse des composés organiques volatils (benzène, toluène et ortho-xylène) par tube à absorption/désorption thermique/chromatographie en phase gazeuse sur capillaire - Partie 2 : échantillonnage par diffusion - Partie prélèvement.	NF EN ISO 16017-2

Détermination des retombées atmosphériques totales (prélèvement)

Matrice	Nature du prélèvement	Principe de la méthode	Référence de la méthode
Air ambiant	Détermination des retombées atmosphériques totales (métaux, anions ...)	Collecte par jauge de type OWEN	NF X 43-014

ANALYSES

MESURES DANS L'AIR AMBIANT

Code	Nature du prélèvement	Textes de référence
1	Qualité de l'air ambiant - Méthode normalisée pour la mesure du plomb dans la fraction PM 10 de la matière particulaire en suspension - Partie analyse.	NF EN 14092
2	Qualité de l'air ambiant - Méthode normalisé pour le mesurage des concentrations en benzène Partie 4 : échantillonnage par diffusion suivi d'une désorption thermique et d'une chromatographie en phase gazeuse- Partie analyse.	NF EN 14662-4
3	Air ambiant - Echantillonnage et analyse des composés organiques volatils (benzène, toluène et ortho-xylène) par tube à absorption/désorption thermique/chromatographie en phase gazeuse sur capillaire - Partie 2 : échantillonnage par diffusion - Partie analyse.	NF EN ISO 16017-2

Détermination des retombées atmosphériques totales (analyse)













Matrice	Objet soumis à l'analyse	Nature de l'analyse	Principe de la méthode	Référence de la méthode
Air ambiant	Eau recueillie	Détermination du volume	Pesée	NF X 43-014
	Retombées totales	pH	Potentiométrie	Méthode interne adaptée de : NF X 43-014 NF T 90-008
		Dosage de métaux (Fer, Cuivre, Nickel, Plomb, Zinc et Cobalt)	Attaque acide AAS - Flamme	Méthode interne adaptée de NF X 43-014 FD T 90-112
		Séparation des phases liquides et solides	Filtration	NF X 43-014 NF EN 872
	Retombées solubles	Détermination de la masse	Pesées après évaporation	NF X 43-014 NF T 90-029
		Dosage d'anions (Chlorure, Nitrate, Sulfate et Fluorure)	Chromatographie ionique	Méthode interne adaptée de NF X 43-014 NF EN ISO 10304-1
	Retombées insolubles	Détermination de la perte au feu	Pesée après calcination	NF X 43-014 NF T 90-029
		Détermination de la masse	Pesée après évaporation	NF X 43-014 NF T 90-029

> RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007

> LE RESEAU AUTOMATIQUE

L'association dispose de sites fixes et d'un laboratoire mobile équipés d'analyseurs automatiques et de préleveurs permettant de couvrir l'ensemble du territoire de la Picardie.

Les polluants mesurés sont :

Polluants	Sigles	Mesures accréditées
Dioxyde de soufre		
Oxydes d'azote		
Ozone		
Monoxyde de carbone		
Hydrogène Sulfureux		
Particules en suspension PM 2,5 et PM 10		
Hydrocarbures Totaux HT		
Météo		

> Les changements dans le dispositif de surveillance fixe

En 2007 le service a maintenu sa politique d'amélioration du dispositif de mesure de la qualité de l'air. La station de la Chaussée à Chauny a été arrêtée et le capteur d'hydrocarbures totaux a été transféré à la station multipolluant de l'agglomération de Chauny –Tergnier (Ville de Chauny).

Atmo Picardie comptait en 2007:

- > **67 analyseurs automatiques,**
- > **9 préleveurs,**
- > **12 capteurs météo.**

Ces analyseurs sont implantés dans **24 sites de mesures** fixes et un véhicule laboratoire.

Le laboratoire mobile a un **taux de fonctionnement de 70 %** en 2007.



Station Ville de Chauny

> LE SERVICE MÉTROLOGIE

L'année 2007 a été marquée par une augmentation de la quantité d'analyses effectuée par la division, en particulier **les BTEXS en tubes à diffusion passive axiale**, en intégrant particulièrement l'analyse de prélèvements réalisés par d'autres associations de surveillance de la Qualité de l'Air.

Une escapade en Angleterre avec notre laboratoire mobile nous a permis de travailler en collaboration avec nos homologues britanniques dans le cadre d'Interreg 3.

Le service métrologie a réalisé en septembre 2007, un essai d'aptitude sur la mesure de l'ozone dans la station multipolluant de Creil (La Faïencerie).

La division a travaillé et obtenu une amélioration du suivi et de la réactivité sur les prélèvements métaux avec une acquisition permanente des données techniques des Partisol (Plus et Spéciation).

Dans le cadre de son extension d'activité, le laboratoire a finalisé l'optimisation des méthodes de mesures et de prélèvement sur **les aldéhydes et les HAPs** et souhaite concrétiser ses travaux par une **demande d'extension d'accréditation sur le formaldéhyde et le Benzo(a)Pyrène en 2008**. À ce titre, l'équipe s'est agrandie avec l'embauche d'une technicienne supérieure supplémentaire.

> LE SERVICE ÉTUDES

Dans le cadre de la surveillance des villes de plus de 10 000 habitants non dotées d'une station fixe de surveillance, Atmo Picardie a effectué des campagnes de mesure de la qualité de l'air dans les villes de Chambly (60), Clermont (60), Laon (02) et Soissons (02). Les rapports d'études sont disponibles sur le site internet www.atmo-picardie.com

Deux études de la qualité de l'air se poursuivent à la demande d'industriels à Crouy (02) et à Rieux (60).

Le suivi longue durée de la qualité de l'air par les lichens sur Amiens Métropole s'est achevé pour la première phase (point initial) fin décembre 2007. Le rendu des résultats est prévu début 2008.

L'étude initiée en 2006 sur la mesure des polluants issus de la fumée de tabac dans les lieux clos ouverts au public commandée par l'URCAM s'est poursuivie en 2007 avec la mesure des particules en suspension de diamètre inférieur à 2,5 µm dans différents cafés et restaurants. Les résultats de cette étude sont disponibles sur le site internet www.atmo-picardie.com.

Le service Étude travaille également sur des projets européens. En 2007, une campagne comparative de mesure de la qualité de l'air aux abords des écoles en France et en Angleterre a été réalisée au premier semestre de l'année. Les résultats de cette étude sont disponibles sur le site internet www.atmo-picardie.com.

2007 a été également l'année de mise en place du **"réseau de nez"** sur Amiens Métropole avec l'aide financière d'Amiens Métropole et de l'ADEME. Une trentaine de bénévoles a été recrutée pour suivre une formation au "champ des odeurs ®", formation réalisée par les experts d'IAP Sentic.

Cette formation a duré 70 heures et s'est déroulée sur 4 mois à raison de 2 séances par semaine.

Dès janvier 2008, les bénévoles étaient prêts à relever des informations olfactives chaque jour, à heures fixes, sur leur lieu de vie ou de travail, afin de définir quelles odeurs ils perçoivent et à quelles intensités.

Ils peuvent également effectuer des olfactions dites complémentaires quand une odeur inhabituelle vient leur chatouiller les narines.

L'ensemble des olfactions ainsi que l'enregistrement des données météorologiques et les données d'activités des sites émetteurs seront ensuite corrélées pour une analyse des résultats.

L'objectif est de pouvoir identifier et suivre la perception d'émissions odorantes issues des sites industriels sur les lieux de vie des riverains.

Neuf industries participent activement à la mise en place du réseau ; elles permettent à des experts olfactifs de visiter leur entreprise et d'effectuer des prélèvements afin de réaliser le profil olfactif du site.

Une majorité des industriels suit également la formation au champ des odeurs® ce qui nous permettra ultérieurement de parler le même langage.

> LE SERVICE COMMUNICATION

Les outils de sensibilisation :

- > L'exposition "**Ne prenons plus l'air à la légère**".
- > La mallette "**Scol'Air**".
- > Le nouveau site Internet **www.atmo-picardie.com**
- > Le bulletin bimestriel "**Quel air est-il ?**".
- > Le panneau d'information "**Pollen, indice Atmo**", destiné aux pharmacies, médecins et mairies.
- > Le questionnaire "**Découvre l'air avec Arthur**".
- > **Les biostations**.
- > L'album de bandes dessinées "**Les aventures d'Arthur**".
- > La pièce de théâtre "**Les Exp'Air Picardie**".



Les actions de 2007 :

> Animations en milieu scolaire, près de **800 élèves** ont été sensibilisés lors d'interventions en classe ou pendant un parcours découverte.

> Suite au succès de l'album "**Les aventures d'Arthur**", nous avons réalisé une nouvelle édition en 2007 et Amiens Métropole nous a commandé 6 000 exemplaires de l'ouvrage, afin de le distribuer aux enfants de la métropole.

> Une troupe théâtrale « La Compagnie ça s'peut pas » a créé une pièce de théâtre intitulée "**Les Exp'Air Picardie**". Les scénaristes ont écrit les textes en s'inspirant des personnages et des histoires de l'album de BD. La pièce a été présentée à plus de **1 000 enfants Picards** à Auneuil (60), à Soissons (02) et à Longueau (80).

> LE SERVICE QUALITÉ

Au niveau de la portée d'accréditation, **Atmo Picardie a confirmé ses qualités techniques** lors d'un audit de surveillance COFRAC effectué en mai 2007.

Bilan des audits internes du réseau :



Titre de l'audit	Date prévue	Réalisation	État	Observations
Service automatique	01/01/07	23/01/07	Rapport validé	Se limiter à la métrologie des appareils automatiques
Commerciale	01/01/07	12/01/07	Rapport validé	
Validation de données	02/04/07		Programmé	Validation des données et transmissions des résultats
Métrologie	01/03/07	01/03/07	Rapport validé	Test inter-labo par prestation externe, métrologie
Manuel	01/02/07	20/02/07	Rapport validé	
Qualité documentaire	01/06/07		Équipe constituée	Vérifier l'ensemble du système documentaire
Prestations	01/09/07		Équipe constituée	Évaluer les différentes prestations proposées par Atmo Picardie
Achats	01/10/07	09/11/07	Rapport validé	Achats et fournisseurs
Communication	01/11/07		Équipe constituée	Évaluation des outils de communication

> LE DISPOSITIF ATMO PICARDIE EN 2007



Taux de fonctionnement

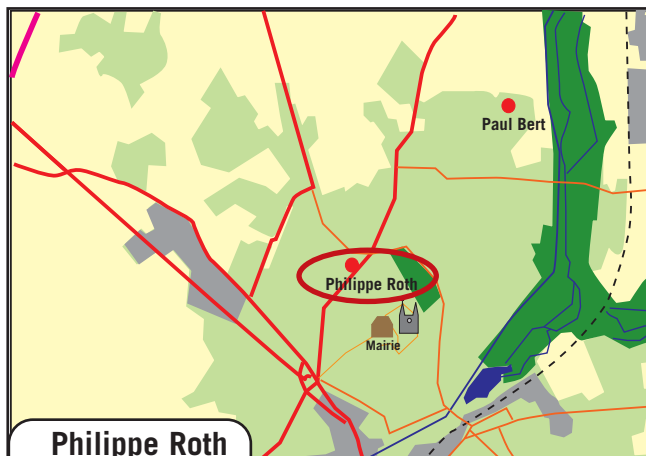
Un groupe de travail, composé d'AASQA et piloté par le Ministère en charge de l'Environnement et l'ADEME, a rédigé le document : **“Règles et recommandations en matières de : Validation des données, critères d'agrégation et paramètres statistiques”**. D'après ce document, il faut un taux de fonctionnement de chaque appareil supérieur à 75% afin que les mesures effectuées soient représentatives de la période considérée.

D'après les directives Européennes, il faut pour le benzène, le monoxyde de carbone, le dioxyde de soufre, les oxydes d'azote, les particules en suspension et le plomb, une saisie minimale de données de 90% pour que les données soient représentatives de la période considérée.

Pour l'ozone, la directive définit une saisie minimale de données de 90% pour la période estivale et de 75% pour la période hivernale.

> LES RESULTATS DES STATIONS DE SAINT-QUENTIN

SAINT-QUENTIN *Station "Philippe Roth"*



Philippe Roth
38 bd Richelieu
02100 SAINT-QUENTIN
Site urbain

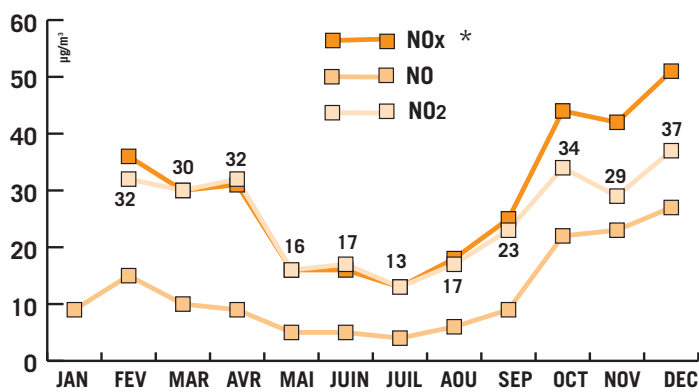
Le capteur de particules inférieures à 2,5 micromètres a été transféré à la station Paul Bert en janvier 2007.

POLLUANTS	MAXIMA HORAIRE $\mu\text{g}/\text{m}^3$	JOUR DU MAXIMA	TAUX DE FONCTIONNEMENT
NO2	124	17/11/07 20 : 00	94,7 %
NO	404	31/10/07 22 : 00	98,8 %
NOx	468	31/10/07 22 : 00	94,7 %
O3	172	28/04/07 16 : 00 25/05/07 16 : 00	94,8 %
PM10	136	25/03/07 06 : 00	78,1 %

NO2 - NO - NOx - NO2 - NO - NOx - NO2 - NO - NOx - NO2 - NO - NOx - NO2 - NO - NOx

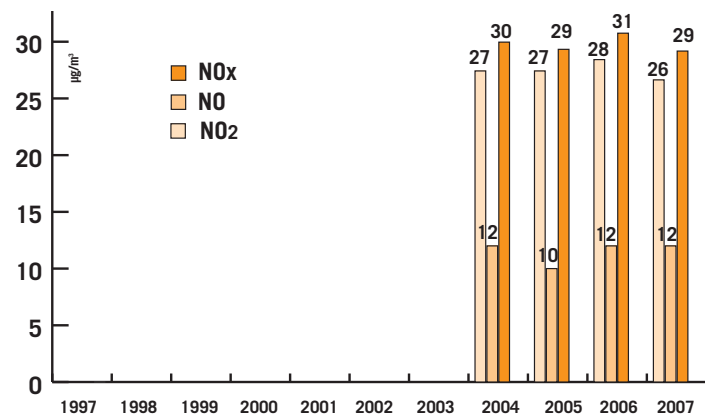
Mesure des oxydes d'azote

EVOLUTION MENSUELLE



* NOx exprimés en équivalent NO

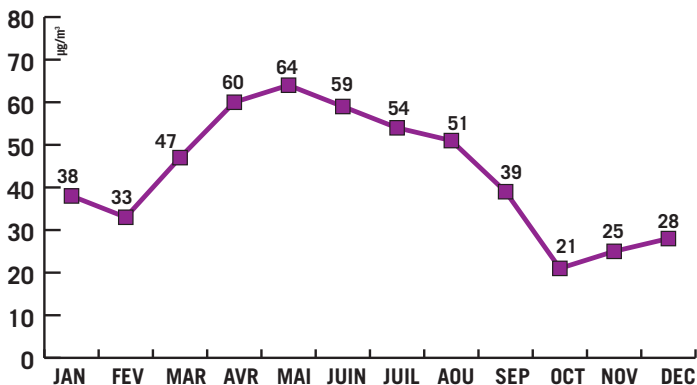
EVOLUTION ANNUELLE



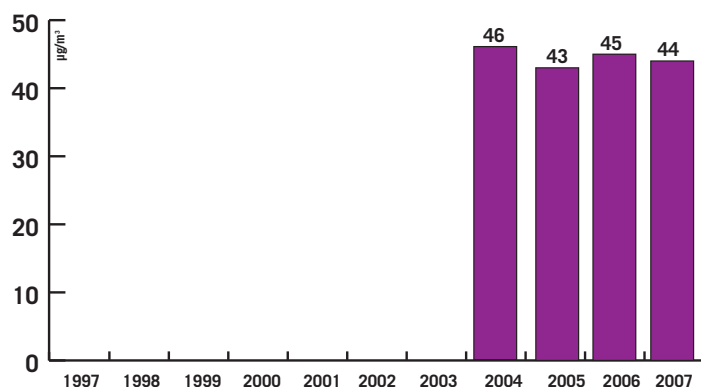
O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3

Mesure de l'ozone

EVOLUTION MENSUELLE



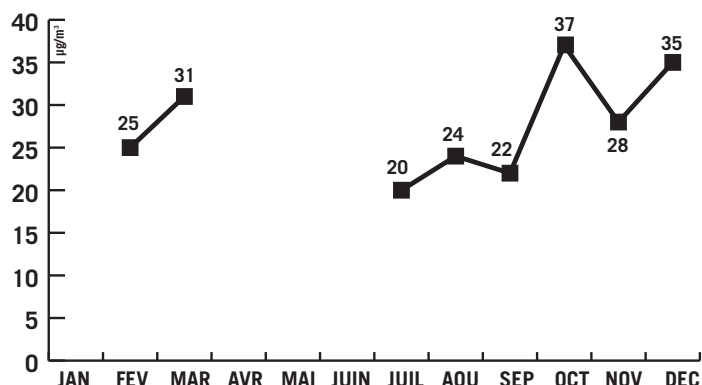
EVOLUTION ANNUELLE



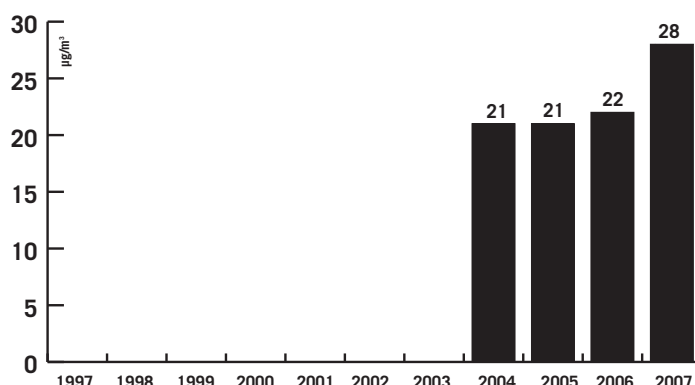
PM10 - PM2,5 - PM10 - PM2,5 - PM10 - PM2,5 - PM10 - PM2,5 - PM10 - PM2,5

Mesure des particules en suspension

EVOLUTION MENSUELLE



EVOLUTION ANNUELLE

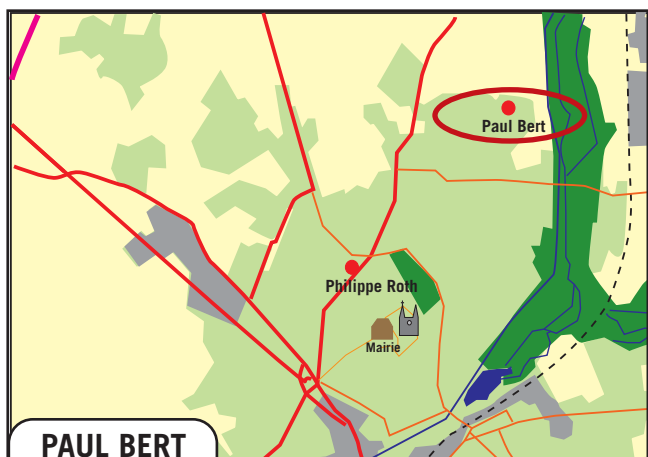


ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Valeurs mesurées	
NO2	Objectifs de qualité		moyenne annuelle	40 µg/m³	26 µg/m³
	Seuil d'information		moyenne horaire	200 µg/m³	aucun dépassement
	Seuil d'alerte		moyenne horaire	400 µg/m³	aucun dépassement
			moyenne horaire Si proc info déclenchée depuis deux jours et risque pour le lendemain	200 µg/m³	aucun dépassement
	Valeurs limites	Protection de la santé humaine	centile 98 des moyennes horaires sur toute l'année ; jusqu'au 31/12/2009	200 µg/m³	67 µg/m³
			centile 99.8 des moyennes horaires sur toute l'année	250 µg/m³	95 µg/m³
			moyenne annuelle	50 µg/m³	26 µg/m³
	Protection des écosystèmes	moyenne annuelle en NOx (éq. NO2)	30 µg/m³ sur un site dit de "fond"	-	





ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Nombre de dépassements	
O3	Objectifs de qualité	Protection de la santé humaine	moyenne sur 8 h	nombre de dépassement de 110 µg/m³ sur 8h (24/j)	16
		Protection des écosystèmes	moyenne horaire	nombre de dépassement de 200 µg/m³	aucun dépassement
			moyenne sur 24 h	nombre de dépassement de 65 µg/m³	56
	Seuil d'information		moyenne horaire	180 µg/m³	aucun dépassement
	Seuil d'alerte		moyenne horaire dépassée pendant 3h consécutives	240 µg/m³	aucun dépassement
			moyenne horaire dépassée pendant 3h consécutives	300 µg/m³	aucun dépassement
			moyenne horaire	360 µg/m³	aucun dépassement

ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Valeurs mesurées	
PM10	Objectifs de qualité		moyenne annuelle	30 µg/m³	28 µg/m³
	Valeurs limites	Protection de la santé humaine	centile 90.4 des moyennes journalières sur toute l'année	50 µg/m³	49 µg/m³
			moyenne annuelle	40 µg/m³	28 µg/m³

SAINT-QUENTIN Station "Paul Bert"



PAUL BERT
Ecole Maternelle Paul Bert
Chemin de Morcourt
02100 SAINT-QUENTIN
Site périurbain

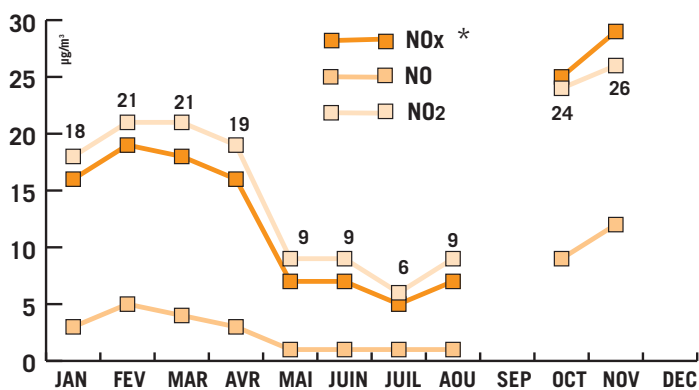
POLLUANTS	MAXIMA HORAIRE µg/m³	JOUR DU MAXIMA	TAUX DE FONCTIONNEMENT
 NO2	80	12/03/07 20 : 00	90,6
 NO	203	16/11/07 08 : 00	89,7
 NOx	235	16/11/07 08 : 00	90,9
 O3	178	28/04/07 15 : 00	88,3
PM10	130	25/03/07 06 : 00	80,6
PM2,5	64	24/12/07 20 : 00	89,9

Le capteur de particules inférieures à 2,5 micromètres a été transféré à la station Paul Bert en janvier 2007.

NO2 - NO - NOx - NO2 - NO - NOx - NO2 - NO - NOx - NO2 - NO - NOx - NO2 - NO - NOx

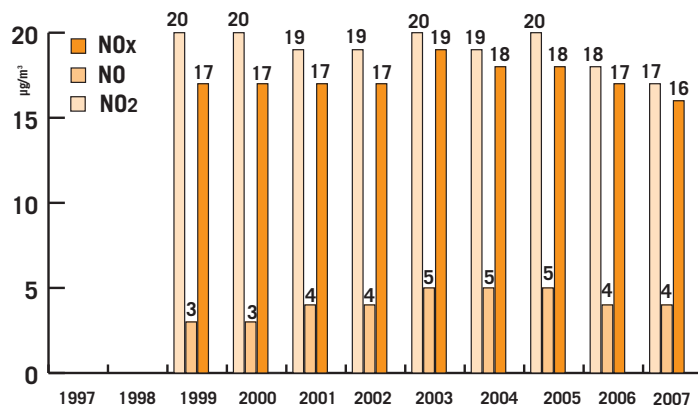
Mesure des oxydes d'azote

EVOLUTION MENSUELLE



* NOx exprimés en équivalent NO

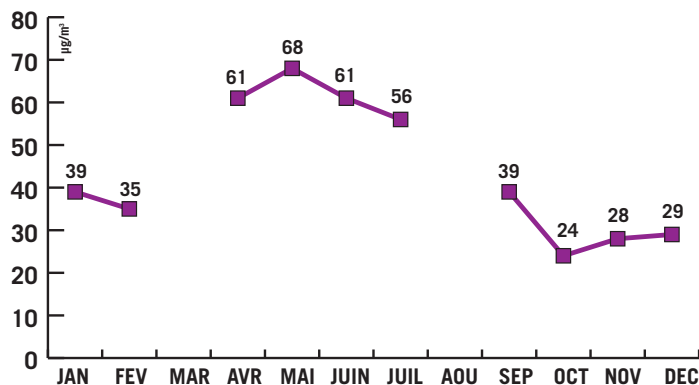
EVOLUTION ANNUELLE



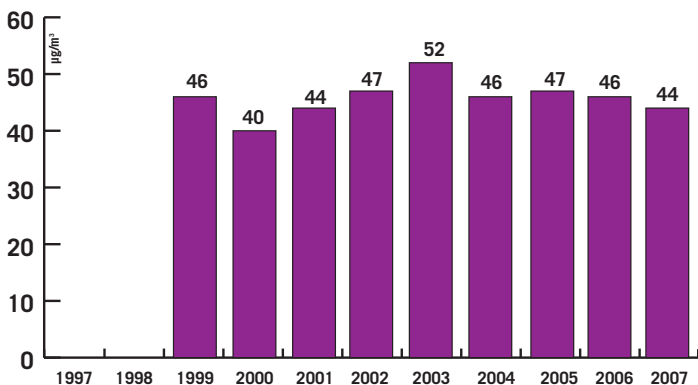
O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3

Mesure de l'ozone

EVOLUTION MENSUELLE



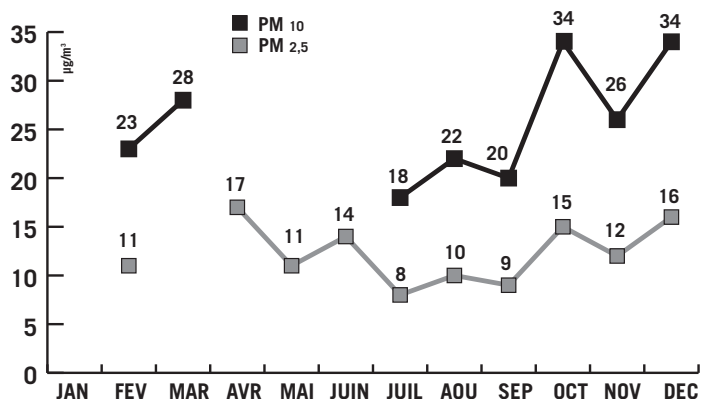
EVOLUTION ANNUELLE



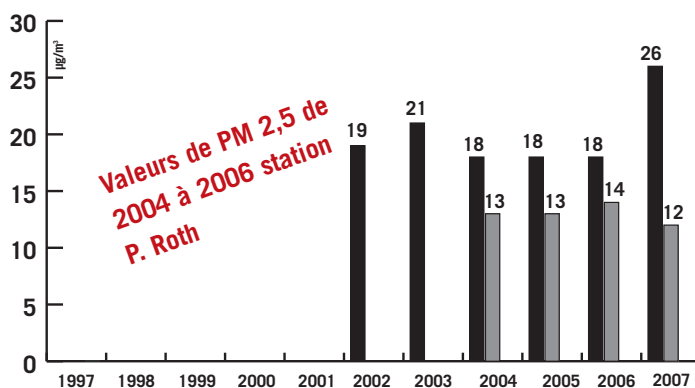
PM10 - PM2,5 - PM10 - PM2,5 - PM10 - PM2,5 - PM10 - PM2,5 - PM10 - PM2,5 - PM10 - PM2,5

Mesure des particules en suspension

EVOLUTION MENSUELLE



EVOLUTION ANNUELLE



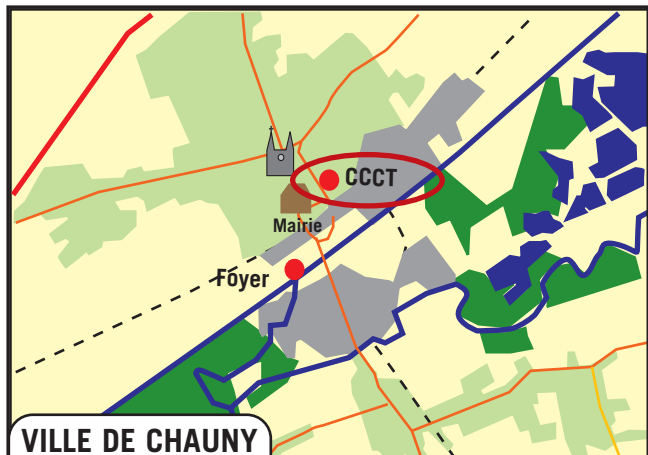
ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Valeurs mesurées	
NO2	Objectifs de qualité		moyenne annuelle	40 µg/m³	17 µg/m³
	Seuil d'information		moyenne horaire	200 µg/m³	aucun dépassement
	Seuil d'alerte		moyenne horaire	400 µg/m³	aucun dépassement
			moyenne horaire Si proc info déclenchée depuis deux jours et risque pour le lendemain	200 µg/m³	aucun dépassement
	Valeurs limites	Protection de la santé humaine	centile 98 des moyennes horaires sur toute l'année ; jusqu'au 31/12/2009	200 µg/m³	51 µg/m³
			centile 99.8 des moyennes horaires sur toute l'année	250 µg/m³	67 µg/m³
			moyenne annuelle	50 µg/m³	17 µg/m³
	Protection des écosystèmes	moyenne annuelle en NOx (éq. NO2)	30 µg/m³ sur un site dit de "fond"	-	

ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Valeurs mesurées	
PM10	Objectifs de qualité		moyenne annuelle	30 µg/m³	26 µg/m³
	Valeurs limites	Protection de la santé humaine	centile 90.4 des moyennes journalières sur toute l'année	50 µg/m³	47 µg/m³
			moyenne annuelle	40 µg/m³	26 µg/m³

ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Nombre de dépassements	
O3	Objectifs de qualité	Protection de la santé humaine	moyenne sur 8 h	nombre de dépassement de 110 µg/m³ sur 8h (24/j)	16
		Protection des écosystèmes	moyenne horaire	nombre de dépassement de 200 µg/m³	aucun dépassement
			moyenne sur 24 h	nombre de dépassement de 65 µg/m³	49
	Seuil d'information		moyenne horaire	180 µg/m³	aucun dépassement
	Seuil d'alerte		moyenne horaire dépassée pendant 3h consécutives	240 µg/m³	aucun dépassement
			moyenne horaire dépassée pendant 3h consécutives	300 µg/m³	aucun dépassement
moyenne horaire			360 µg/m³	aucun dépassement	

> LES RESULTATS DES STATIONS DE CHAUNY

CHAUNY Station "VDC"



VILLE DE CHAUNY

C. C. Chauny Tergnier
57 Boulevard Gambetta
02300 CHAUNY
Site urbain de fond

La station de la Chaussée à Chauny a été arrêtée et les capteurs ont été transférés à la station multipolluant VDC

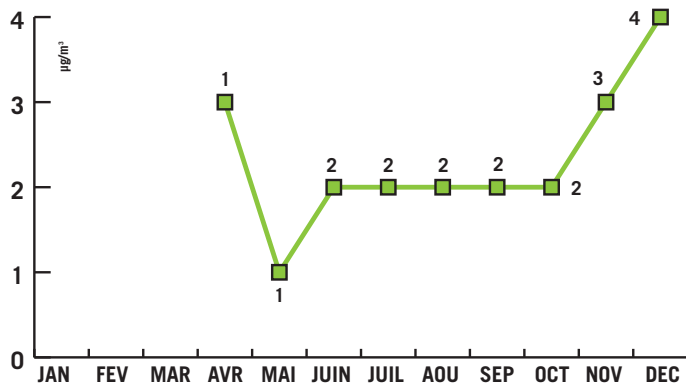
POLLUANTS	MAXIMA HORAIRE $\mu\text{g}/\text{m}^3$	JOUR DU MAXIMA	TAUX DE FONCTIONNEMENT
S02	31	24/12/07 12 : 00 28/12/07 03 : 00	78,2 %
NO2	-	-	51,8 %
NO	-	-	51,8 %
NOx	-	-	51,8 %
HCT	-	-	28,2 %
HCM	-	-	32,8 %
HCCNM	-	-	25,1 %
PM 10	-	-	59 %

POLLUANTS	MAXIMA HEBDO $\mu\text{g}/\text{m}^3$	JOUR DU MAXIMA	TAUX DE FONCTIONNEMENT
PLOMB	43,9	DU 18/12/07 AU 24/12/07	72,7

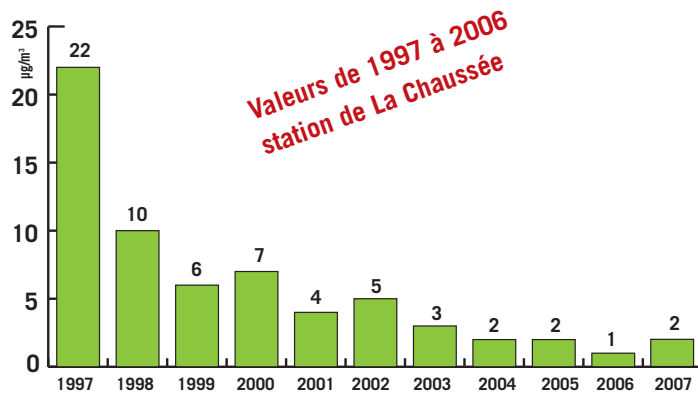
S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02

Mesure du dioxyde de soufre

EVOLUTION MENSUELLE



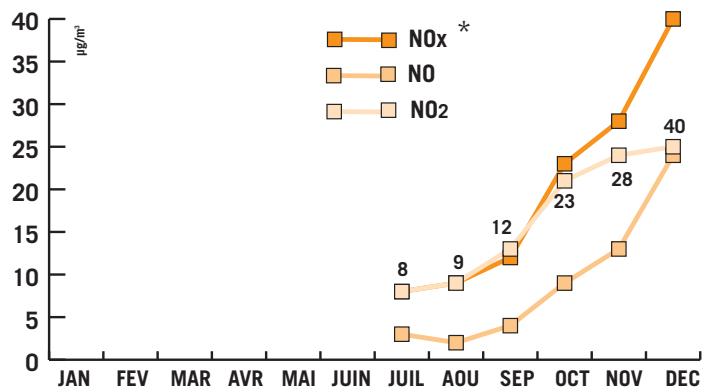
EVOLUTION ANNUELLE



NO₂ - NO - NO_x - NO₂ - NO - NO_x - NO₂ - NO - NO_x - NO₂ - NO - NO_x - NO₂ - NO - NO_x

Mesure des oxydes d'azote

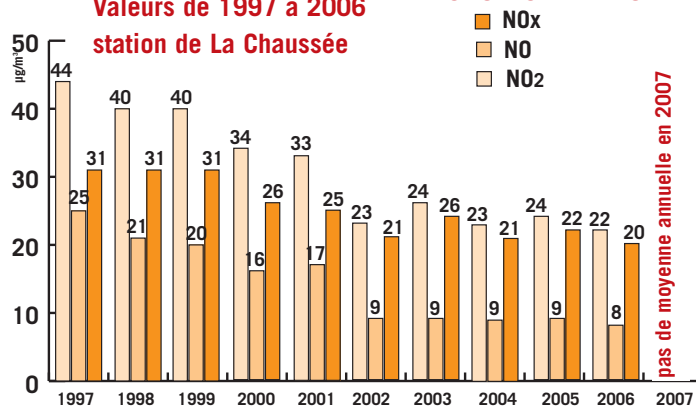
EVOLUTION MENSUELLE



* NOx exprimés en équivalent NO

Valeurs de 1997 à 2006
station de La Chaussée

EVOLUTION ANNUELLE

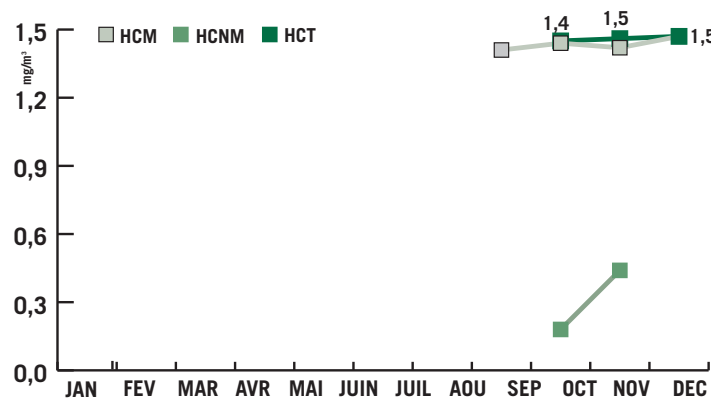


pas de moyenne annuelle en 2007

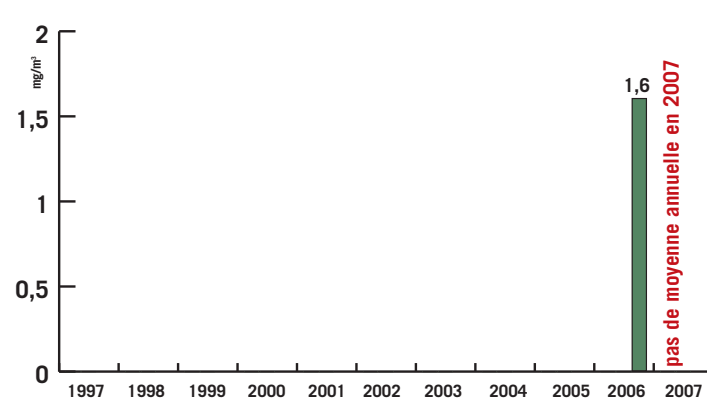
HCM - HCN - HCT - HCM - HCN - HCT - HCM - HCN - HCT - HCM - HCN - HCT

Mesure des hydrocarbures

EVOLUTION MENSUELLE



EVOLUTION ANNUELLE

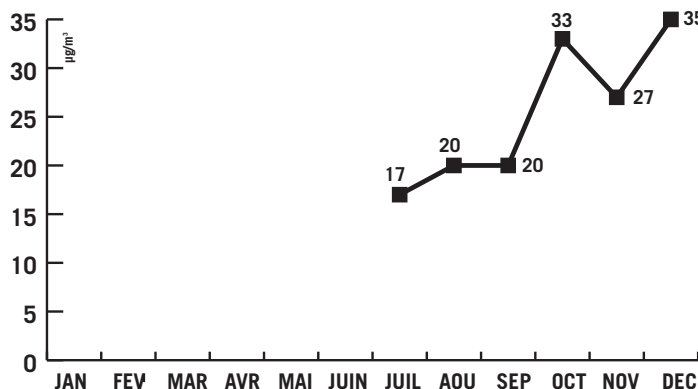


pas de moyenne annuelle en 2007

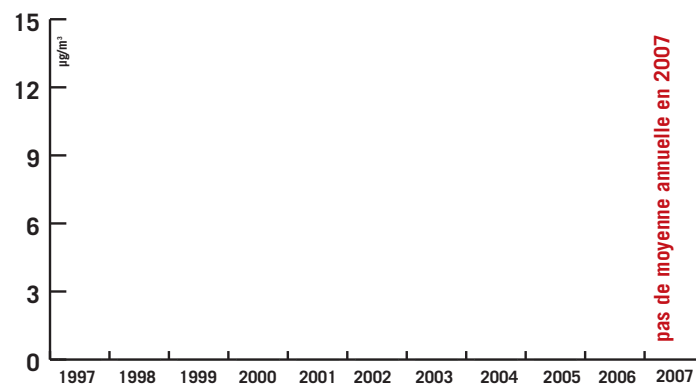
PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10

Mesure des particules en suspension

EVOLUTION MENSUELLE



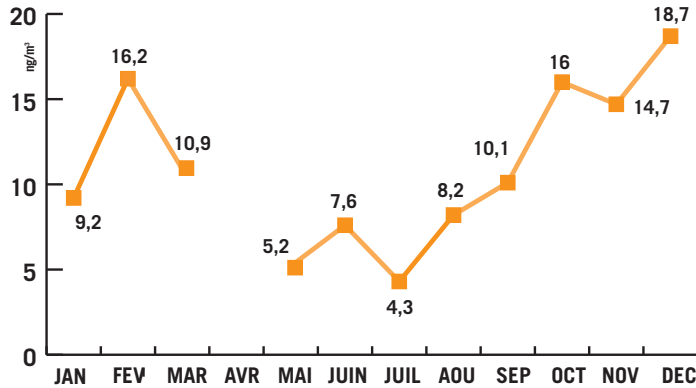
EVOLUTION ANNUELLE



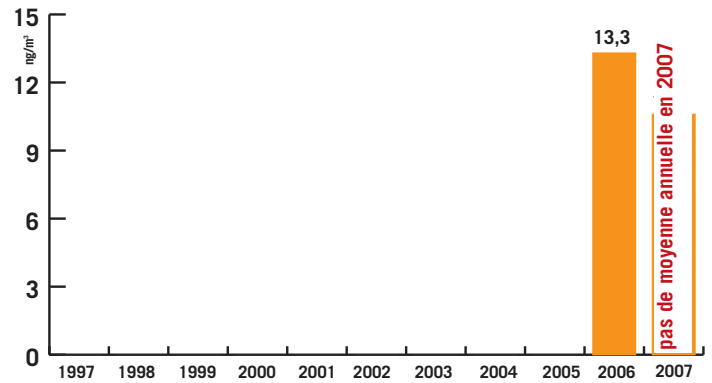
pas de moyenne annuelle en 2007

PLOMB - PLOMB - PLOMB - PLOMB - PLOMB - PLOMB - PLOMB
Mesure du plomb

EVOLUTION MENSUELLE



EVOLUTION ANNUELLE



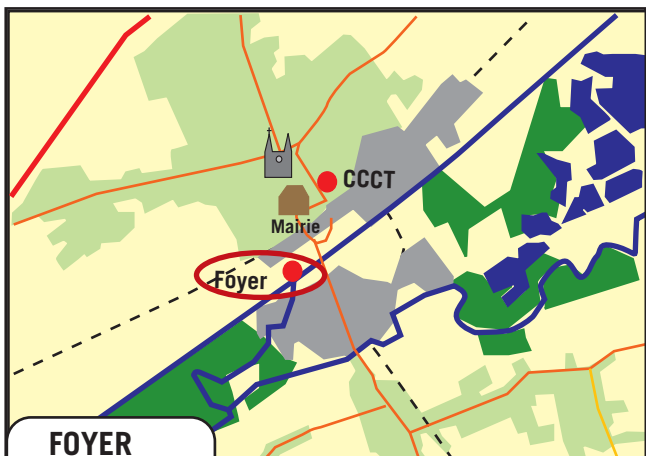
ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Valeurs mesurées	
NO2	Objectifs de qualité	moyenne annuelle	40 µg/m³	-	
	Seuil d'information	moyenne horaire	200 µg/m³	aucun dépassement	
	Seuil d'alerte	moyenne horaire	400 µg/m³	aucun dépassement	
		moyenne horaire Si proc info déclenchée depuis deux jours et risque pour le lendemain	200 µg/m³	aucun dépassement	
	Valeurs limites	Protection de la santé humaine	centile 98 des moyennes horaires sur toute l'année ; jusqu'au 31/12/2009	200 µg/m³	-
			centile 99.8 des moyennes horaires sur toute l'année	250 µg/m³	-
			moyenne annuelle	50 µg/m³	-
Protection des écosystèmes		moyenne annuelle en NOx (éq. NO2)	30 µg/m³ sur un site dit de "fond"	-	

ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Valeurs mesurées	
SO2	Objectifs de qualité	moyenne annuelle	50 µg/m³	2 µg/m³	
	Seuil d'information	moyenne horaire	300 µg/m³	aucun dépassement	
	Seuil d'alerte	moyenne horaire	500 µg/m³ pendant 3 heures	aucun dépassement	
	Valeurs limites	Protection de la santé humaine	centile 99.7 des moyennes horaires sur toute l'année	350 µg/m³	18 µg/m³
			centile 99.2 des moyennes journalières sur toute l'année	125 µg/m³	10 µg/m³
		Protection des écosystèmes	Moyenne annuelle	20 µg/m³	2 µg/m³
Moyenne hiver			20 µg/m³		

ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Valeurs mesurées	
PM10	Objectifs de qualité	moyenne annuelle	30 µg/m³	-	
	Valeurs limites	Protection de la santé humaine	centile 90.4 des moyennes journalières sur toute l'année	50 µg/m³	-
			moyenne annuelle	40 µg/m³	-

ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Valeurs mesurées
Plomb	Objectifs de qualité	moyenne annuelle	0,25 µg/m³	-
	Valeur limite	moyenne annuelle	0,5 µg/m³	-

CHAUNY Station "Foyer"

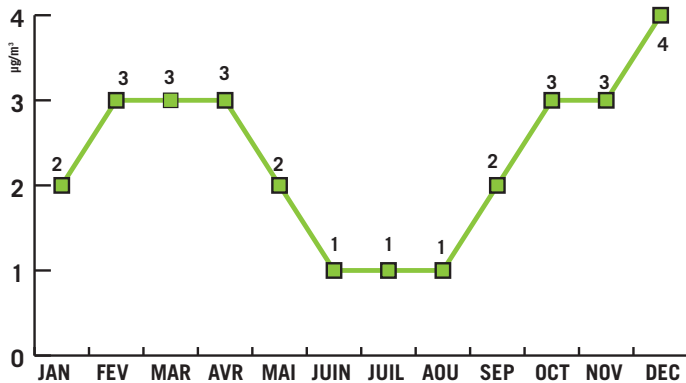


FOYER
 Foyer Le Petit
 Rue du Port
 02300 CHAUNY
 Site urbain

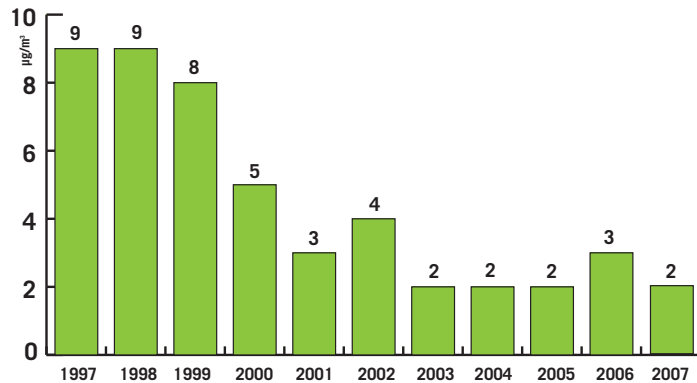
POLLUANTS	MAXIMA HORAIRE $\mu\text{g}/\text{m}^3$	JOUR DU MAXIMA	TAUX DE FONCTIONNEMENT
S02	100	25/12/07 18 : 00	98,5 %

S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - O2 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02
 Mesure du dioxyde de soufre

EVOLUTION MENSUELLE

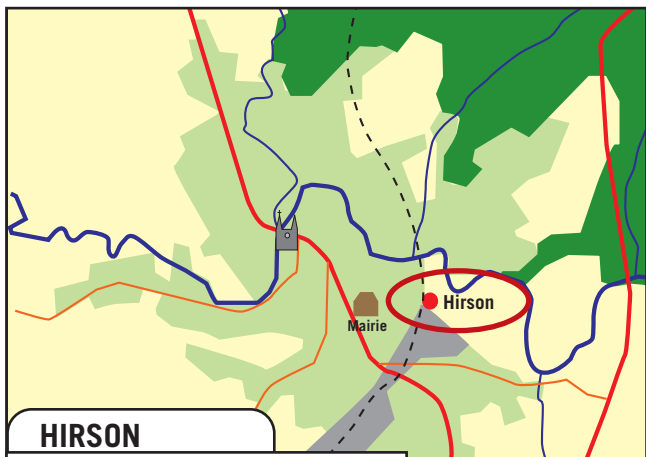


EVOLUTION ANNUELLE



ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT		Valeurs à ne pas dépasser		Valeurs mesurées	
S02	Objectifs de qualité	moyenne annuelle	50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	2 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	
	Seuil d'information	moyenne horaire	300 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	aucun dépassement	
	Seuil d'alerte	moyenne horaire	500 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pendant 3 heures	aucun dépassement	
	Valeurs limites	Protection de la santé humaine	centile 99.7 des moyennes horaires sur toute l'année	350 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	32 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
			centile 99.2 des moyennes journalières sur toute l'année	125 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	9 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
		Protection des écosystèmes	Moyenne annuelle	20 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	2 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
Moyenne hiver			20 $\mu\text{g}/\text{m}^3$		

HIRSON Station "Hirson"

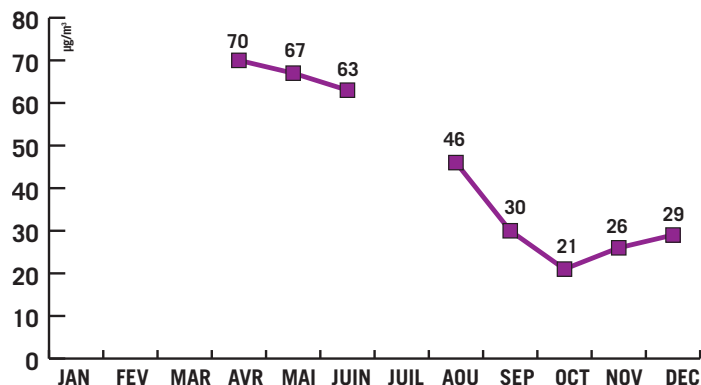


HIRSON
Serres municipales
02500 HIRSON
Site périurbain

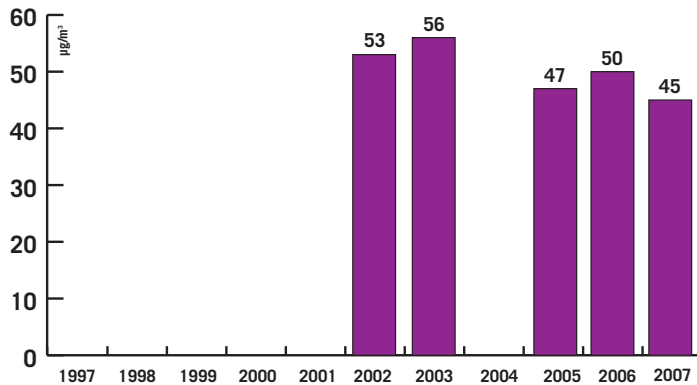
POLLUANTS	MAXIMA HORAIRE µg/m ³	JOUR DU MAXIMA	TAUX DE FONCTIONNEMENT
03	157	28/04/07 15 : 00	77,1 %

03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03
Mesure de l'ozone

EVOLUTION MENSUELLE



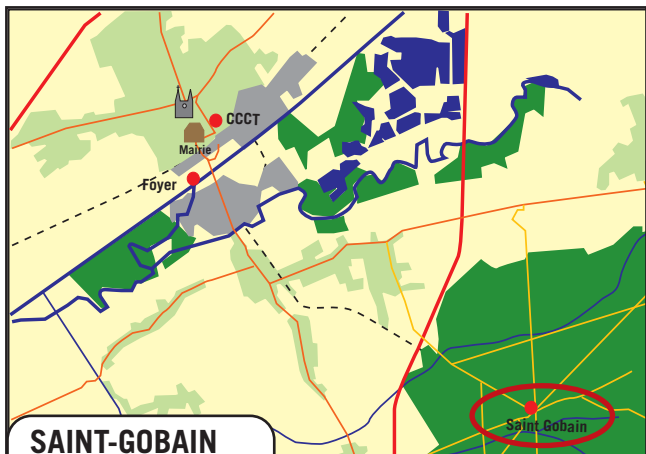
EVOLUTION ANNUELLE



ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Nombre de dépassements	
03	Objectifs de qualité	Protection de la santé humaine	moyenne sur 8 h	nombre de dépassement de 110 µg/m ³ sur 8h (24/j)	23
		Protection des écosystèmes	moyenne horaire	nombre de dépassement de 200 µg/m ³	aucun dépassement
			moyenne sur 24 h	nombre de dépassement de 65 µg/m ³	57
	Seuil d'information		moyenne horaire	180 µg/m ³	aucun dépassement
	Seuil d'alerte		moyenne horaire dépassée pendant 3h consécutives	240 µg/m ³	aucun dépassement
			moyenne horaire dépassée pendant 3h consécutives	300 µg/m ³	aucun dépassement
moyenne horaire			360 µg/m ³	aucun dépassement	

> LES RESULTATS DES AUTRES STATIONS DE L' AISNE

SAINT-GOBAIN *Station "Saint-Gobain"*



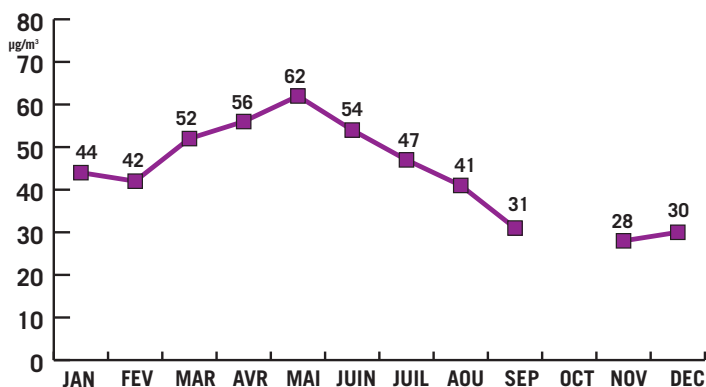
SAINT-GOBAIN
 Maison Forestière
 Rond d'Orléans
 02300 SINCENY
 Site rural

POLLUANTS	MAXIMA HORAIRE µg/m³	JOUR DU MAXIMA	TAUX DE FONCTIONNEMENT
03	169	25/05/07 16 : 00	91,8 %

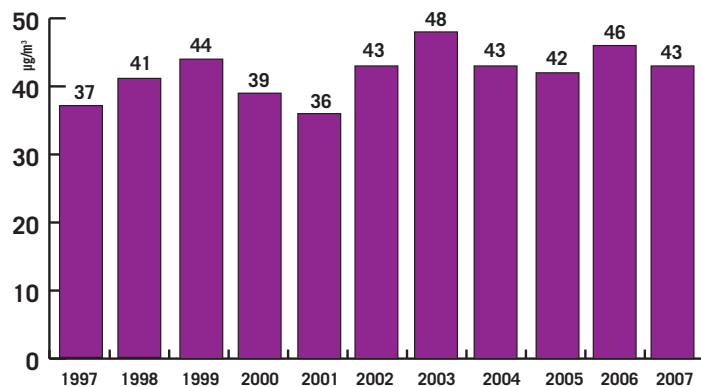
03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03

Mesure de l'ozone

EVOLUTION MENSUELLE

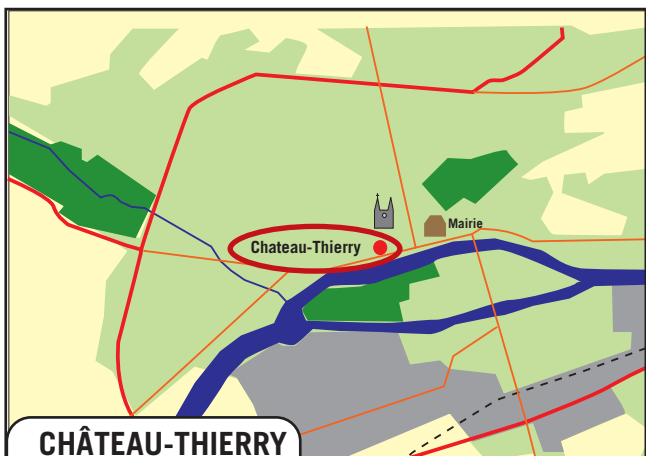


EVOLUTION ANNUELLE



ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Nombre de dépassements	
03	Objectifs de qualité	Protection de la santé humaine	moyenne sur 8 h	nombre de dépassement de 110 µg/m³ sur 8h (24/j)	20
		Protection des écosystèmes	moyenne horaire	nombre de dépassement de 200 µg/m³	aucun dépassement
			moyenne sur 24 h	nombre de dépassement de 65 µg/m³	41
	Seuil d'information		moyenne horaire	180 µg/m³	aucun dépassement
	Seuil d'alerte		moyenne horaire dépassée pendant 3h consécutives	240 µg/m³	aucun dépassement
			moyenne horaire dépassée pendant 3h consécutives	300 µg/m³	aucun dépassement
moyenne horaire			360 µg/m³	aucun dépassement	

CHATEAU-THIERRY *Station "Château-Thierry"*

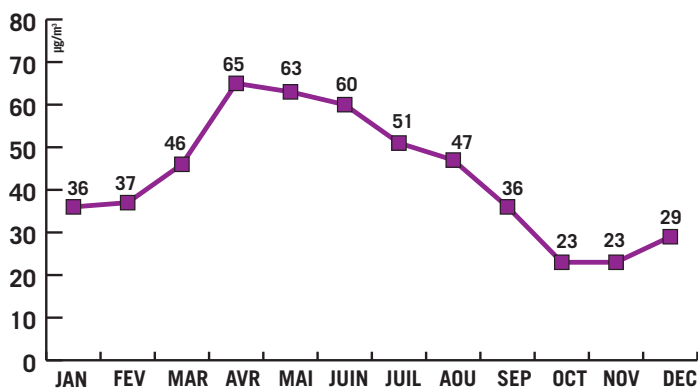


CHÂTEAU-THIERRY
 Palais des sports
 Avenue Jules Lefèbvre
 02400 CHATEAU-THIERRY
 Site périurbain

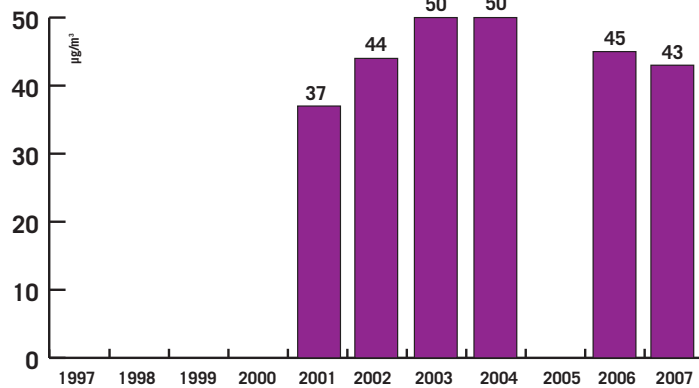
POLLUANTS	MAXIMA HORAIRE µg/m ³	JOUR DU MAXIMA	TAUX DE FONCTIONNEMENT
03	176	29/04/07 16 : 00	95,7 %

03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03
Mesure de l'ozone

EVOLUTION MENSUELLE



EVOLUTION ANNUELLE



ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Nombre de dépassements	
03	Objectifs de qualité	Protection de la santé humaine	moyenne sur 8 h	nombre de dépassement de 110 µg/m ³ sur 8h (24/j)	23
		Protection des écosystèmes	moyenne horaire	nombre de dépassement de 200 µg/m ³	aucun dépassement
			moyenne sur 24 h	nombre de dépassement de 65 µg/m ³	47
	Seuil d'information		moyenne horaire	180 µg/m ³	aucun dépassement
	Seuil d'alerte		moyenne horaire dépassée pendant 3h consécutives	240 µg/m ³	aucun dépassement
			moyenne horaire dépassée pendant 3h consécutives	300 µg/m ³	aucun dépassement
moyenne horaire			360 µg/m ³	aucun dépassement	

CROUY Station "Crouy"



POLLUANTS	MAXIMA HEBDO $\mu\text{g}/\text{m}^3$	JOUR DU MAXIMA	TAUX DE FONCTIONNEMENT
 PLOMB	96,8	DU 07/05/07 AU 13/05/07	100 %

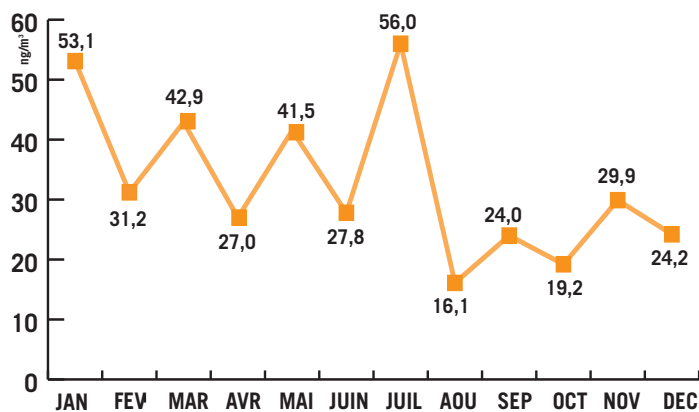
CROUY

École Primaire
Rue Léo Nathié
02880 CROUY
Site industriel

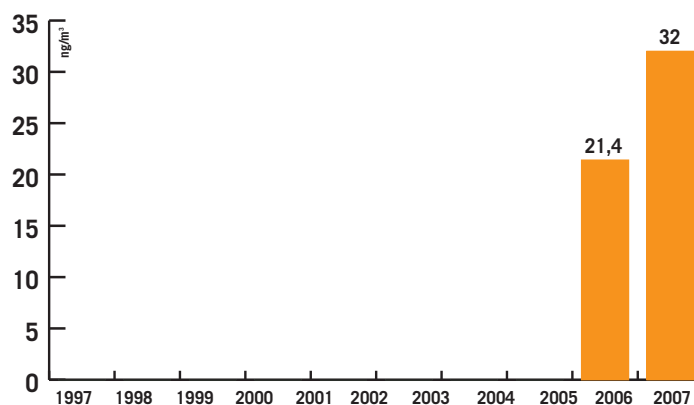
PLOMB - PLOMB - PLOMB - PLOMB - PLOMB - PLOMB - PLOMB

Mesure du plomb

EVOLUTION MENSUELLE



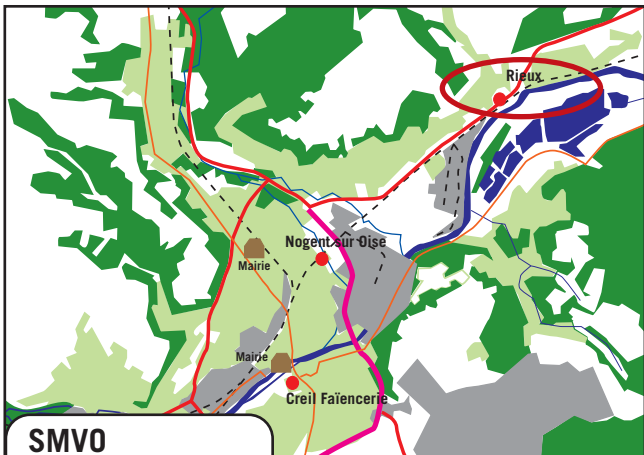
EVOLUTION ANNUELLE



ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Valeurs mesurées
Plomb	Objectifs de qualité	moyenne annuelle	0,25 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	0,03 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
	Valeur limite	moyenne annuelle	0,5 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	0,03 $\mu\text{g}/\text{m}^3$

> LES RESULTATS DE LA STATION DE RIEUX

RIEUX Station "SMVO"



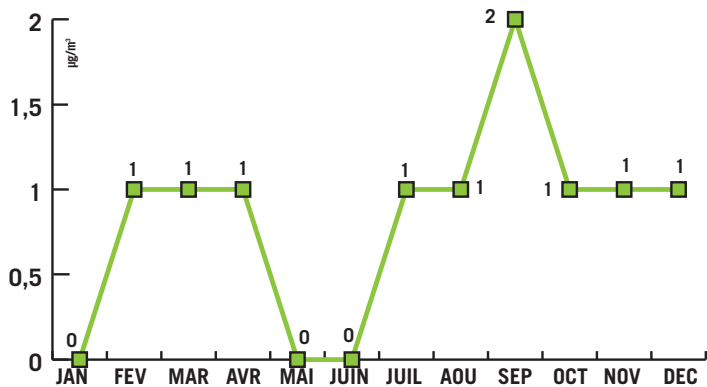
SMVO
 Impasse Labbé
 60871 RIEUX
 Site industriel

POLLUANTS	MAXIMA HORAJRE µg/m ³	JOUR DU MAXIMA	TAUX DE FONCTIONNEMENT
PM10	150	21/12/07 22 : 00	80,4 %
SO2	86	27/11/07 13 : 00	92,8 %
NO2	102	24/12/07 16 : 00	88,9 %
NO	308	12/12/07 10 : 00	88,9 %
NOX	372	12/12/07 10 : 00	88,9 %

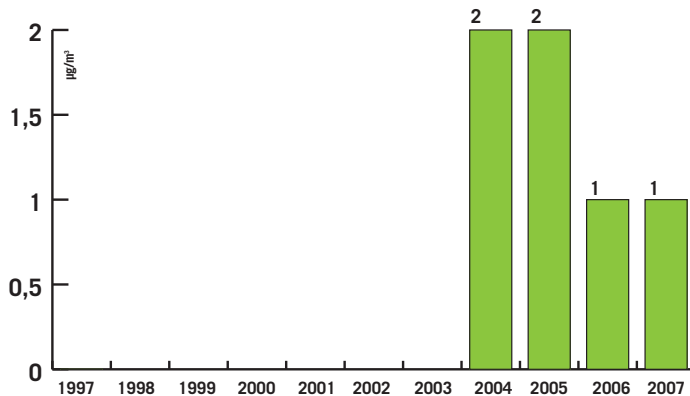
S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02

Mesure du dioxyde soufre

EVOLUTION MENSUELLE



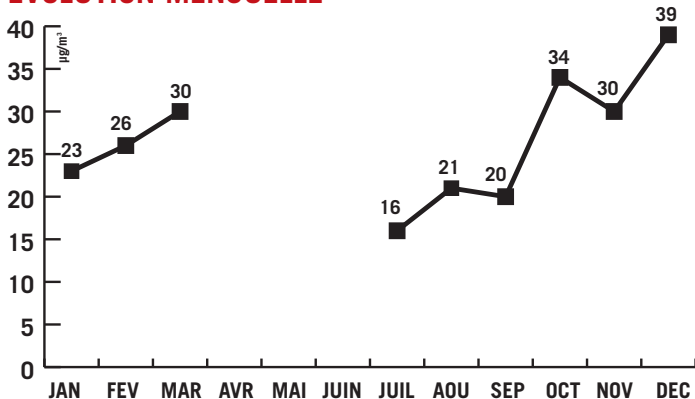
EVOLUTION ANNUELLE



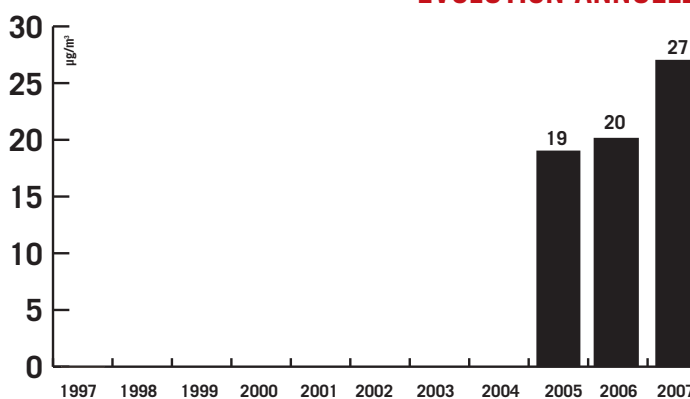
PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10

Mesure des particules en suspension

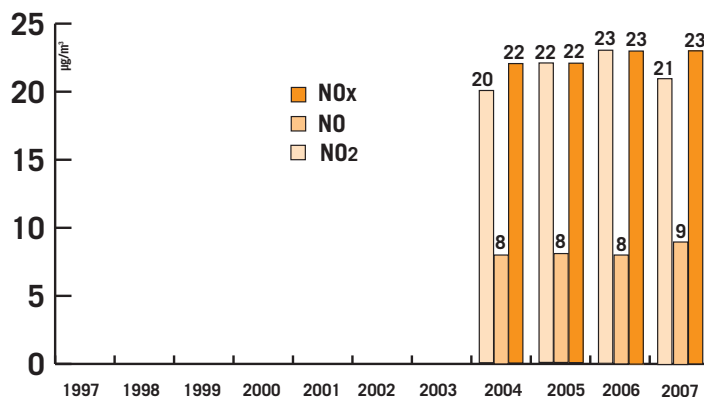
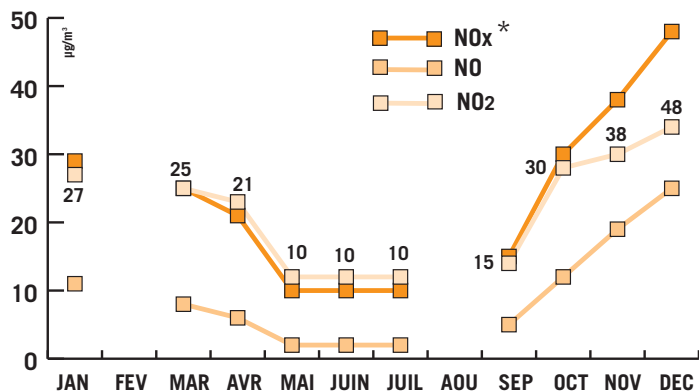
EVOLUTION MENSUELLE



EVOLUTION ANNUELLE



NO₂ - NO - NO_x - NO₂ - NO - NO_x - NO₂ - NO - NO_x - NO₂ - NO - NO_x - NO₂ - NO - NO_x
Mesure des oxydes d'azote



* NOx exprimés en équivalent NO

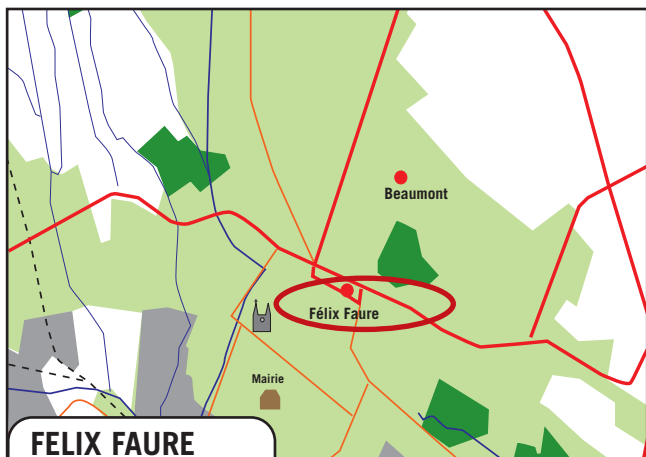
ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Valeurs mesurées	
NO₂	Objectifs de qualité	moyenne annuelle	40 µg/m ³	21 µg/m ³	
	Seuil d'information	moyenne horaire	200 µg/m ³	aucun dépassement	
	Seuil d'alerte	moyenne horaire	400 µg/m ³	aucun dépassement	
		moyenne horaire Si proc info déclenchée depuis deux jours et risque pour le lendemain	200 µg/m ³	aucun dépassement	
	Valeurs limites	Protection de la santé humaine	centile 98 des moyennes horaires sur toute l'année ; jusqu'au 31/12/2009	200 µg/m ³	59 µg/m ³
			centile 99.8 des moyennes horaires sur toute l'année	250 µg/m ³	79 µg/m ³
			moyenne annuelle	50 µg/m ³	21 µg/m ³
Protection des écosystèmes		moyenne annuelle en NOx (éq. NO ₂)	30 µg/m ³ sur un site dit de "fond"	-	

ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Valeurs mesurées	
SO₂	Objectifs de qualité	moyenne annuelle	50 µg/m ³	1 µg/m ³	
	Seuil d'information	moyenne horaire	300 µg/m ³	aucun dépassement	
	Seuil d'alerte	moyenne horaire	500 µg/m ³ pendant 3 heures	aucun dépassement	
	Valeurs limites	Protection de la santé humaine	centile 99.7 des moyennes horaires sur toute l'année	350 µg/m ³	14 µg/m ³
			centile 99.2 des moyennes journalières sur toute l'année	125 µg/m ³	4 µg/m ³
		Protection des écosystèmes	Moyenne annuelle	20 µg/m ³	1 µg/m ³
			Moyenne hiver	20 µg/m ³	

ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Valeurs mesurées
PM₁₀	Objectifs de qualité	moyenne annuelle	30 µg/m ³	27 µg/m ³
	Valeurs limites	Protection de la santé humaine	centile 90.4 des moyennes journalières sur toute l'année	45 µg/m ³
		moyenne annuelle	40 µg/m ³	27 µg/m ³

> LES RESULTATS DES STATIONS DE BEAUVAIS

BEAUVAIS Station "Félix Faure"



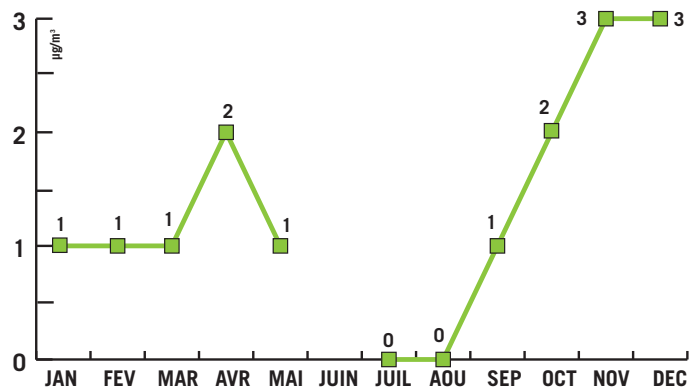
FELIX FAURE
 Lycée Félix Faure
 31 bd d'Assaut
 60000 BEAUVAIS
 Site trafic

POLLUANTS	MAXIMA HORAIRE $\mu\text{g}/\text{m}^3$	JOUR DU MAXIMA	TAUX DE FONCTIONNEMENT
H ₂ S	82	05/10/07 12 : 00	82,1 %
SO ₂	60	06/04/07 14 : 00	81,7 %
NO ₂	130	24/12/07 18 : 00	85,1 %
NO	491	20/12/07 09 : 00	85,1 %
NO _x	562	20/12/07 09 : 00	85,1 %

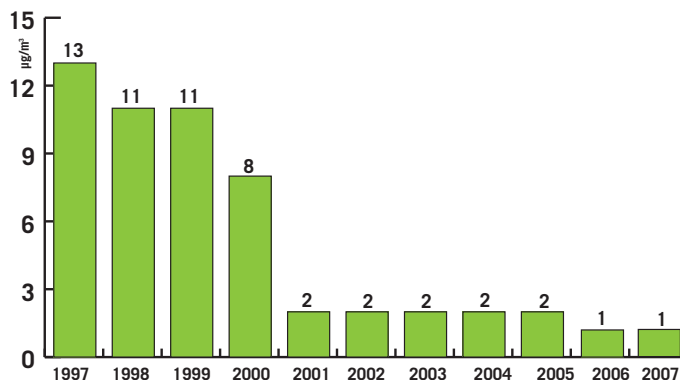
S₀₂ - S₀₂ - S₀₂ - S₀₂ - S₀₂ - S₀₂ - S₀₂ - S₀₂ - S₀₂ - S₀₂ - S₀₂ - S₀₂ - S₀₂ - S₀₂ - S₀₂ - S₀₂

Mesure du dioxyde de soufre

EVOLUTION MENSUELLE



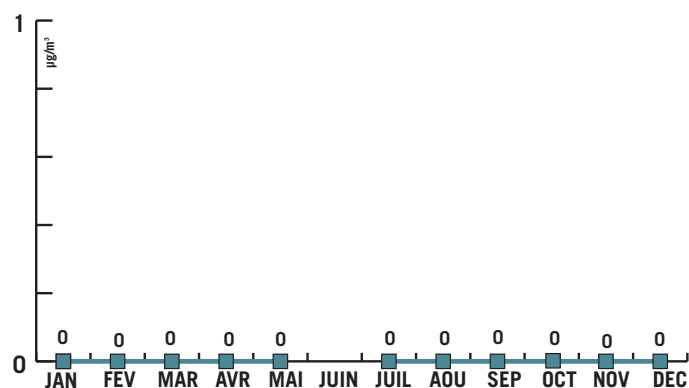
EVOLUTION ANNUELLE



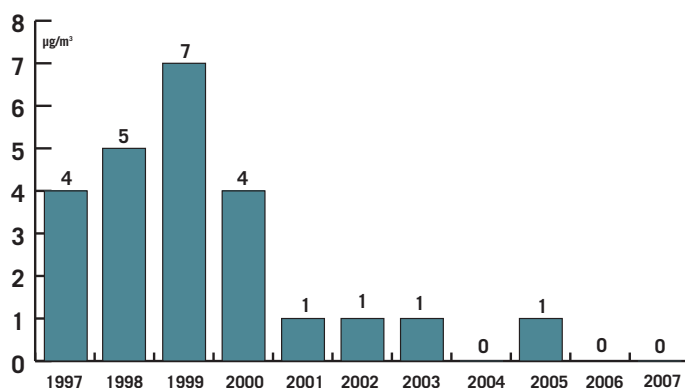
H₂S - H₂S - H₂S - H₂S - H₂S - H₂S - H₂S - H₂S - H₂S - H₂S - H₂S - H₂S - H₂S - H₂S - H₂S - H₂S

Mesure de l'hydrogène sulfureux

EVOLUTION MENSUELLE



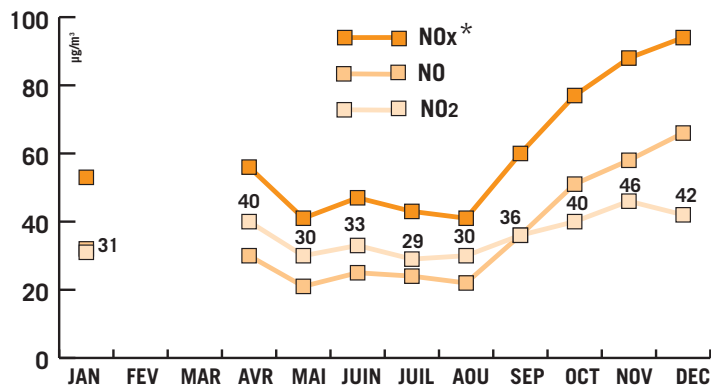
EVOLUTION ANNUELLE



NO₂ - NO - NO_x - NO₂ - NO - NO_x - NO₂ - NO - NO_x - NO₂ - NO - NO_x - NO₂ - NO - NO_x

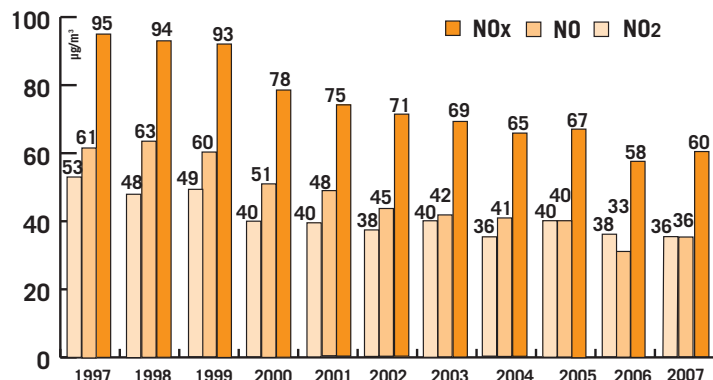
Mesure des oxydes d'azote

EVOLUTION MENSUELLE



* NO_x exprimés en équivalent NO

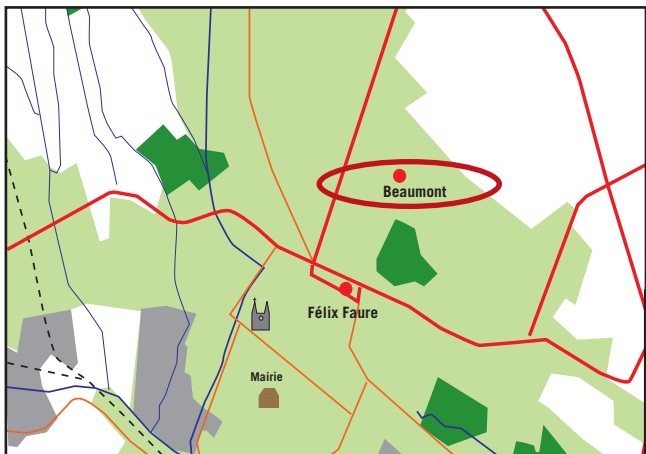
EVOLUTION ANNUELLE




ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Valeurs mesurées	
NO₂	Objectifs de qualité	moyenne annuelle	40 µg/m ³	36 µg/m ³	
	Seuil d'information	moyenne horaire	200 µg/m ³	aucun dépassement	
	Seuil d'alerte	moyenne horaire	400 µg/m ³	aucun dépassement	
		moyenne horaire Si proc info déclenchée depuis deux jours et risque pour le lendemain	200 µg/m ³	aucun dépassement	
	Valeurs limites	Protection de la santé humaine	centile 98 des moyennes horaires sur toute l'année ; jusqu'au 31/12/2009	200 µg/m ³	82 µg/m ³
			centile 99.8 des moyennes horaires sur toute l'année	250 µg/m ³	108 µg/m ³
		moyenne annuelle	50 µg/m ³	36 µg/m ³	
Protection des écosystèmes	moyenne annuelle en NO _x (éq. NO ₂)	30 µg/m ³ sur un site dit de "fond"	-		

ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Valeurs mesurées	
SO₂	Objectifs de qualité	moyenne annuelle	50 µg/m ³	1 µg/m ³	
	Seuil d'information	moyenne horaire	300 µg/m ³	aucun dépassement	
	Seuil d'alerte	moyenne horaire	500 µg/m ³ pendant 3 heures	aucun dépassement	
	Valeurs limites	Protection de la santé humaine	centile 99.7 des moyennes horaires sur toute l'année	350 µg/m ³	15 µg/m ³
			centile 99.2 des moyennes journalières sur toute l'année	125 µg/m ³	6 µg/m ³
		Protection des écosystèmes	Moyenne annuelle	20 µg/m ³	1 µg/m ³
Moyenne hiver	20 µg/m ³				

BEAUVAIS Station "Beaumont"



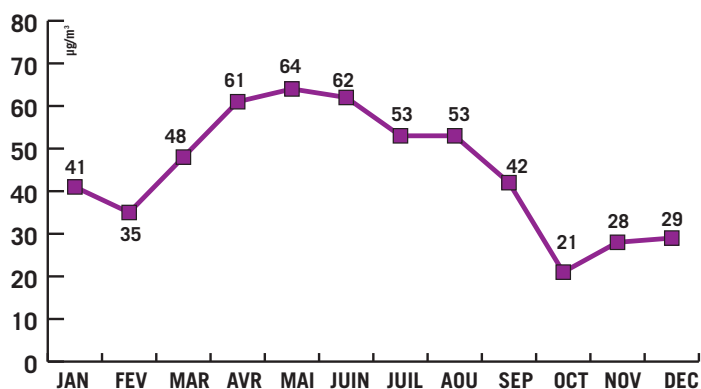
POLLUANTS	MAXIMA HORAIRE $\mu\text{g}/\text{m}^3$	JOUR DU MAXIMA	TAUX DE FONCTIONNEMENT
 03	183	04/08/07 17 : 00	95,2%

BEAUMONT
Gymnase Beaumont
Rue du Morvan
60000 BEAUVAIS
Site périurbain

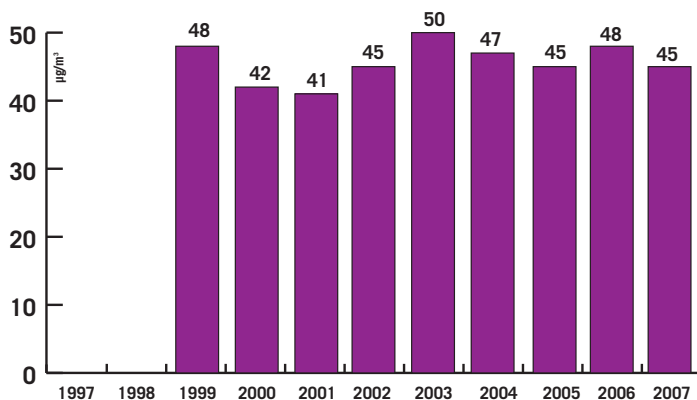
03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03

Mesure de l'ozone

EVOLUTION MENSUELLE



EVOLUTION ANNUELLE

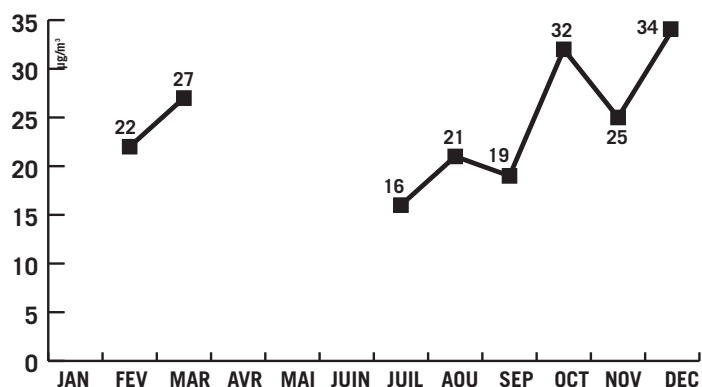


ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Nombre de dépassements	
03	Objectifs de qualité	Protection de la santé humaine	moyenne sur 8 h	nombre de dépassement de 110 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 8h (24/j)	21
		Protection des écosystèmes	moyenne horaire	nombre de dépassement de 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	aucun dépassement
			moyenne sur 24 h	nombre de dépassement de 65 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	57
	Seuil d'information		moyenne horaire	180 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	aucun dépassement
	Seuil d'alerte	moyenne horaire dépassée pendant 3h consécutives		240 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	aucun dépassement
		moyenne horaire dépassée pendant 3h consécutives		300 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	aucun dépassement
moyenne horaire		360 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	aucun dépassement		

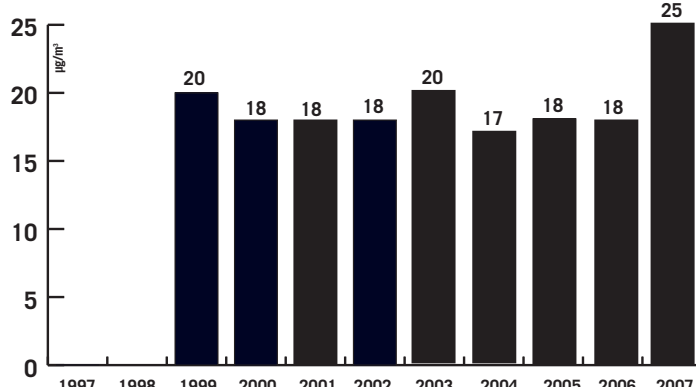
PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10

Mesure des particules en suspension

EVOLUTION MENSUELLE



EVOLUTION ANNUELLE



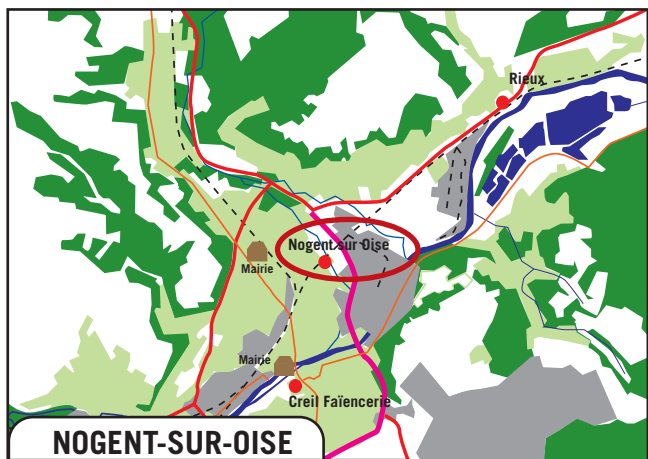
ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Valeurs mesurées	
NO2	Objectifs de qualité		moyenne annuelle	40 µg/m³	24 µg/m³
	Seuil d'information		moyenne horaire	200 µg/m³	aucun dépassement
	Seuil d'alerte		moyenne horaire	400 µg/m³	aucun dépassement
			moyenne horaire Si proc info déclenchée depuis deux jours et risque pour le lendemain	200 µg/m³	aucun dépassement
	Valeurs limites	Protection de la santé humaine	centile 98 des moyennes horaires sur toute l'année ; jusqu'au 31/12/2009	200 µg/m³	65 µg/m³
			centile 99.8 des moyennes horaires sur toute l'année	250 µg/m³	97 µg/m³
			moyenne annuelle	50 µg/m³	24 µg/m³
	Protection des écosystèmes	moyenne annuelle en NOx (éq. NO2)	30 µg/m³ sur un site dit de "fond"	-	

ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Nombre de dépassements	
O3	Objectifs de qualité	Protection de la santé humaine	moyenne sur 8 h	nombre de dépassement de 110 µg/m³ sur 8h (24/j)	15
		Protection des écosystèmes	moyenne horaire	nombre de dépassement de 200 µg/m³	aucun dépassement
			moyenne sur 24 h	nombre de dépassement de 65 µg/m³	40
	Seuil d'information		moyenne horaire	180 µg/m³	aucun dépassement
	Seuil d'alerte		moyenne horaire dépassée pendant 3h consécutives	240 µg/m³	aucun dépassement
			moyenne horaire dépassée pendant 3h consécutives	300 µg/m³	aucun dépassement
moyenne horaire			360 µg/m³	aucun dépassement	

ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Valeurs mesurées	
PM10	Objectifs de qualité		moyenne annuelle	30 µg/m³	25 µg/m³
	Valeurs limites	Protection de la santé humaine	centile 90.4 des moyennes journalières sur toute l'année	50 µg/m³	43 µg/m³
			moyenne annuelle	40 µg/m³	25 µg/m³

> LES RESULTATS DES STATIONS DE CREIL - NOGENT

CREIL-NOGENT Station "Nogent-sur-Oise"



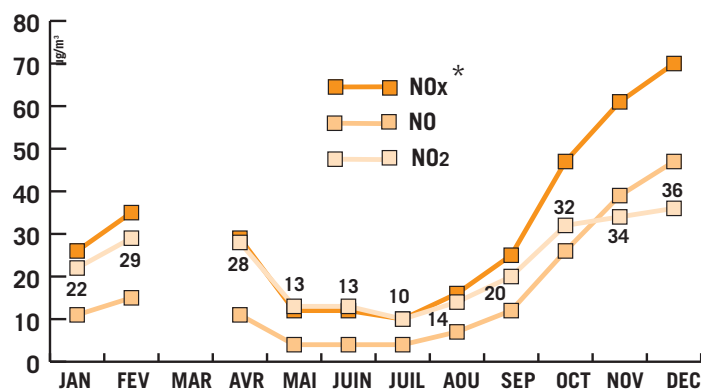
NOGENT-SUR-OISE
 Complexe Sportif
 150 av de l'Europe
 60180 NOGENT-SUR-OISE
 Site périurbain

POLLUANTS	MAXIMA HORAIRE $\mu\text{g}/\text{m}^3$	JOUR DU MAXIMA	TAUX DE FONCTIONNEMENT
NO2	146	24/12/07 17 : 00	92,4 %
NO	416	21/12/07 21 : 00	92,3 %
NOx	485	21/12/07 21 : 00	92,3 %
O3	163	25/05/07 15 : 00	93,3 %
PM10	175	22/12/07 21 : 00	80,5 %

NO2 - NO - NOx - NO2 - NO - NOx - NO2 - NO - NOx - NO2 - NO - NOx

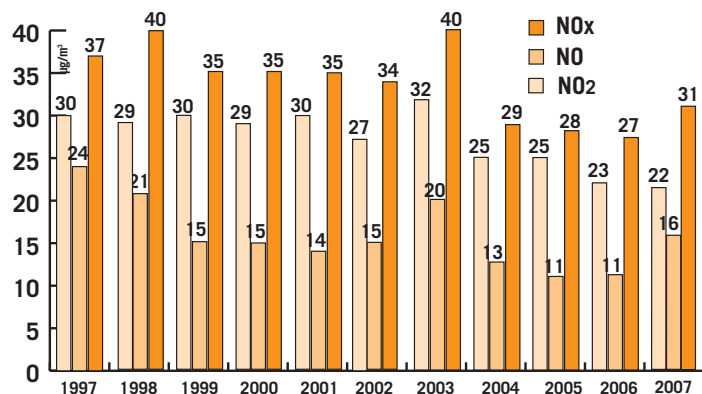
Mesure des oxydes d'azote

EVOLUTION MENSUELLE



* NOx exprimés en équivalent NO

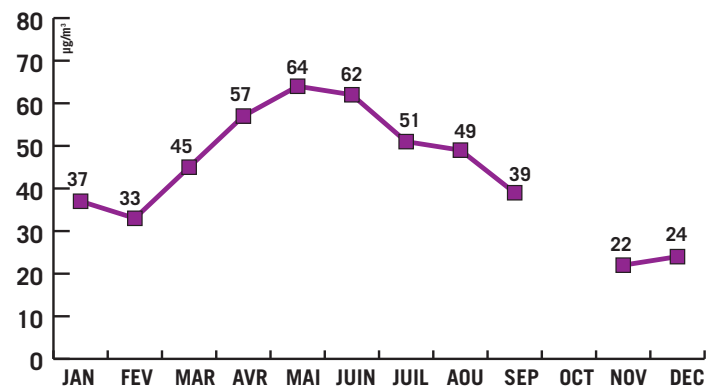
EVOLUTION ANNUELLE



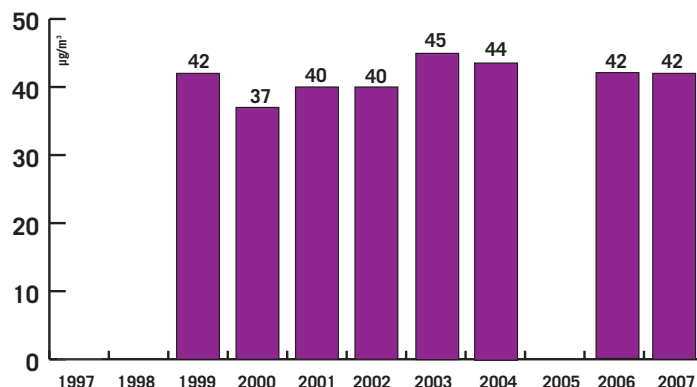
O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3

Mesure de l'ozone

EVOLUTION MENSUELLE



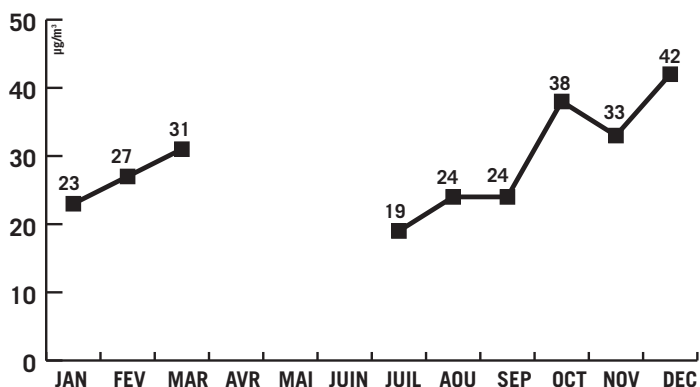
EVOLUTION ANNUELLE



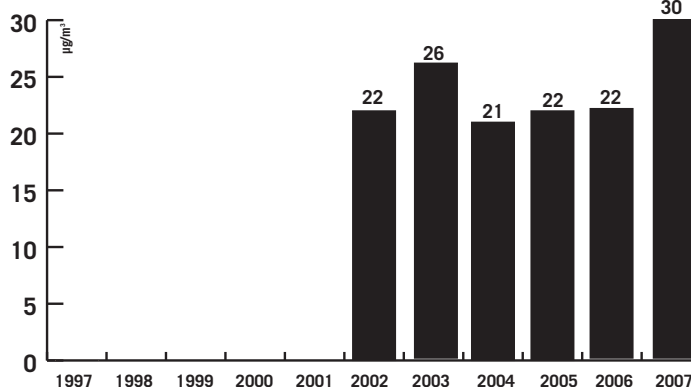
PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10

Mesure des particules en suspension

EVOLUTION MENSUELLE



EVOLUTION ANNUELLE

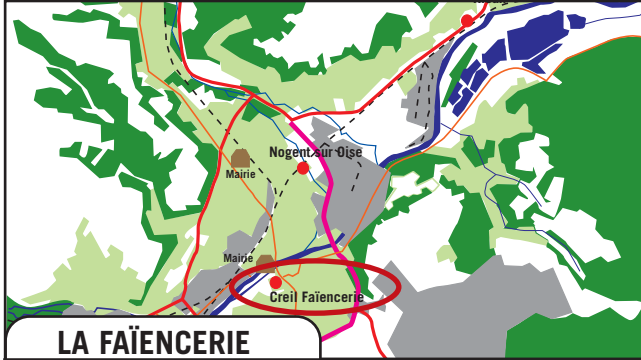


ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Valeurs mesurées	
NO2	Objectifs de qualité		moyenne annuelle	40 µg/m³	22 µg/m³
	Seuil d'information		moyenne horaire	200 µg/m³	aucun dépassement
	Seuil d'alerte		moyenne horaire	400 µg/m³	aucun dépassement
			moyenne horaire Si proc info déclenchée depuis deux jours et risque pour le lendemain	200 µg/m³	aucun dépassement
	Valeurs limites	Protection de la santé humaine	centile 98 des moyennes horaires sur toute l'année ; jusqu'au 31/12/2009	200 µg/m³	70 µg/m³
			centile 99,8 des moyennes horaires sur toute l'année	250 µg/m³	105 µg/m³
			moyenne annuelle	50 µg/m³	22 µg/m³
	Protection des écosystèmes	moyenne annuelle en NOx (ég. NO2)	30 µg/m³ sur un site dit de "fond"	-	

ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Valeurs mesurées	
PM10	Objectifs de qualité		moyenne annuelle	30 µg/m³	30 µg/m³
	Valeurs limites	Protection de la santé humaine	centile 90.4 des moyennes journalières sur toute l'année	50 µg/m³	50 µg/m³
			moyenne annuelle	40 µg/m³	30 µg/m³

ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Nombre de dépassements	
O3	Objectifs de qualité	Protection de la santé humaine	moyenne sur 8 h	nombre de dépassement de 110 µg/m³ sur 8h (24/j)	22
		Protection des écosystèmes	moyenne horaire	nombre de dépassement de 200 µg/m³	aucun dépassement
			moyenne sur 24 h	nombre de dépassement de 65 µg/m³	53
	Seuil d'information		moyenne horaire	180 µg/m³	aucun dépassement
	Seuil d'alerte		moyenne horaire dépassée pendant 3h consécutives	240 µg/m³	aucun dépassement
			moyenne horaire dépassée pendant 3h consécutives	300 µg/m³	aucun dépassement
		moyenne horaire	360 µg/m³	aucun dépassement	

CREIL-NOGENT Station "La Faïencerie"



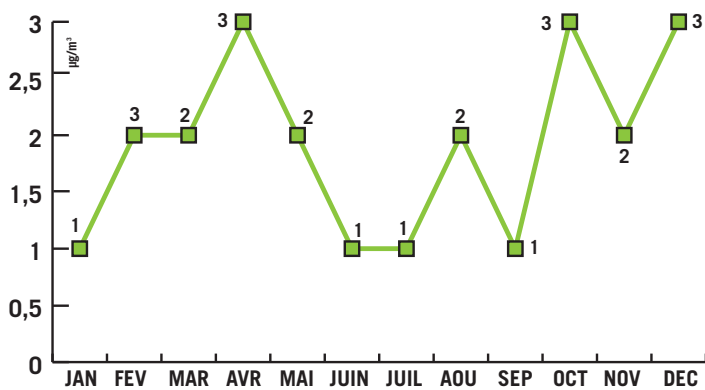
LA FAÏENCERIE
Rue Saint Cricq Cazeaux
60100 CREIL
Site urbain

POLLUANTS	MAXIMA HORAIRE µg/m³	JOUR DU MAXIMA	TAUX DE FONCTIONNEMENT
SO2	78	22/04/07 08 : 00	91,6 %
NO2	132	22/12/07 18 : 00	98,6 %
NO	375	22/12/07 18 : 00	98 %
NOX	463	22/12/07 18 : 00	98,6 %
O3	155	04/08/07 14 : 00	95,3 %
PM10	281	27/08/07 09 : 00	77,6 %
PM2,5	109	22/12/07 21 : 00 23/12/07 00 : 00	98,3 %

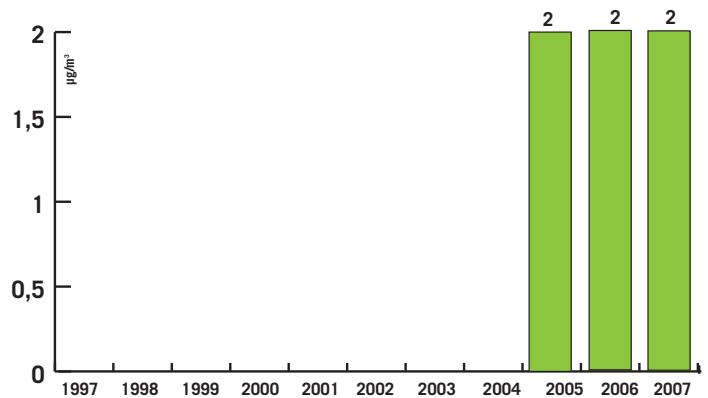
S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02

Mesure du dioxyde de soufre

EVOLUTION MENSUELLE

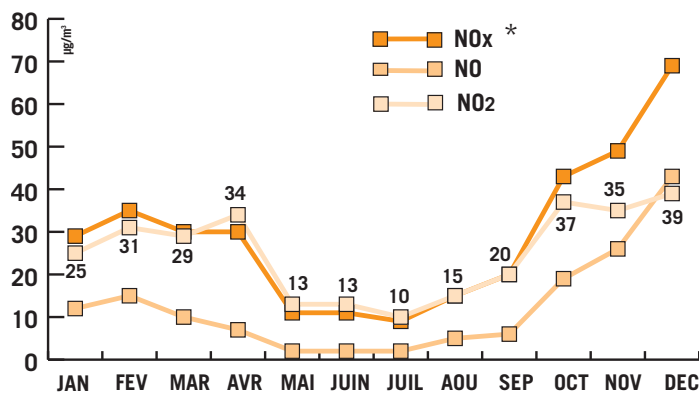


EVOLUTION ANNUELLE



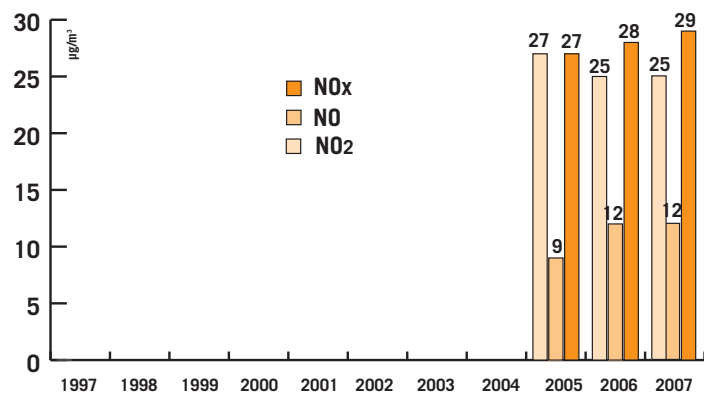
NO₂ - NO - NO_x - NO₂ - NO - NO_x - NO₂ - NO - NO_x - NO₂ - NO - NO_x - NO₂ - NO - NO_x
Mesure des oxydes d'azote

EVOLUTION MENSUELLE



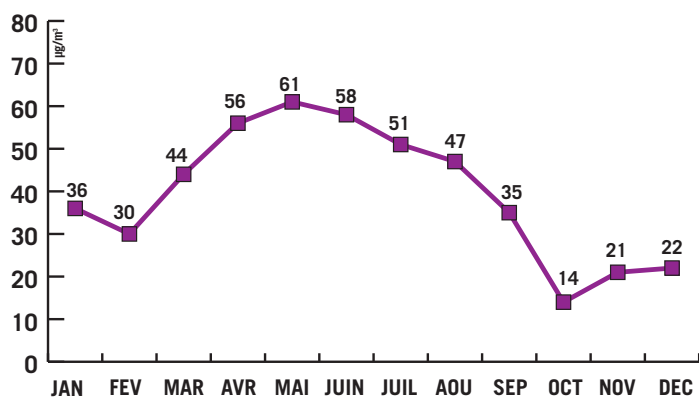
* NO_x exprimés en équivalent NO

EVOLUTION ANNUELLE

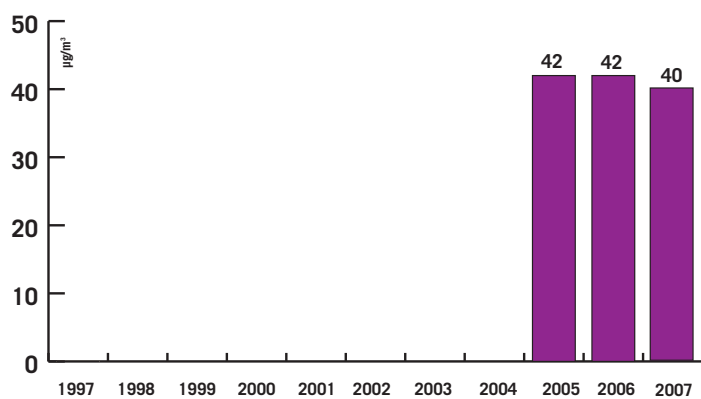


O₃ - O₃ - O₃ - O₃ - O₃ - O₃ - O₃ - O₃ - O₃ - O₃ - O₃ - O₃ - O₃ - O₃ - O₃ - O₃ - O₃ - O₃ - O₃
Mesure de l'ozone

EVOLUTION MENSUELLE

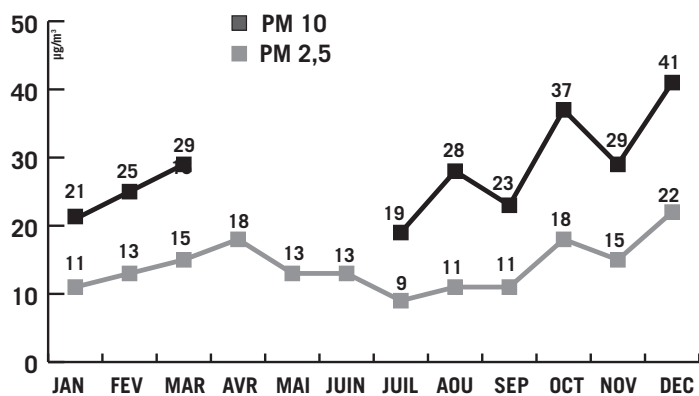


EVOLUTION ANNUELLE

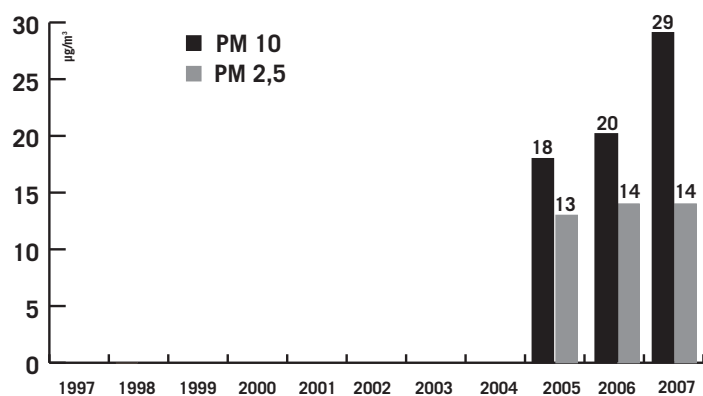


PM₁₀ - PM_{2,5} - PM₁₀ - PM_{2,5} - PM₁₀ - PM_{2,5} - PM₁₀ - PM_{2,5} - PM₁₀ - PM_{2,5} - PM₁₀ - PM_{2,5} - PM₁₀ - PM_{2,5} - PM₁₀
Mesure des particules en suspension

EVOLUTION MENSUELLE



EVOLUTION ANNUELLE



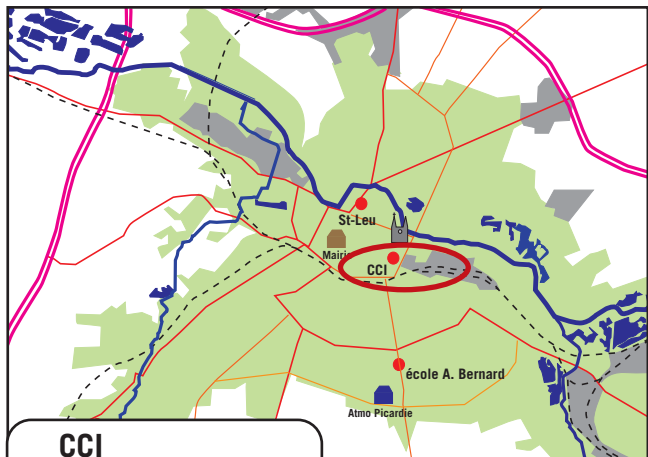
ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Valeurs mesurées	
S02	Objectifs de qualité		moyenne annuelle	2 µg/m ³	
	Seuil d'information		moyenne horaire	aucun dépassement	
	Seuil d'alerte		moyenne horaire	aucun dépassement	
	Valeurs limites	Protection de la santé humaine	centile 99.7 des moyennes horaires sur toute l'année	350 µg/m ³	21 µg/m ³
			centile 99.2 des moyennes journalières sur toute l'année	125 µg/m ³	8 µg/m ³
		Protection des écosystèmes	Moyenne annuelle	20 µg/m ³	2 µg/m ³
Moyenne hiver			20 µg/m ³	-	

ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Valeurs mesurées	
N02	Objectifs de qualité		moyenne annuelle	25 µg/m ³	
	Seuil d'information		moyenne horaire	aucun dépassement	
	Seuil d'alerte	moyenne horaire		400 µg/m ³	aucun dépassement
		moyenne horaire Si proc info déclenchée depuis deux jours et risque pour le lendemain		200 µg/m ³	aucun dépassement
	Valeurs limites	Protection de la santé humaine	centile 98 des moyennes horaires sur toute l'année ; jusqu'au 31/12/2009	200 µg/m ³	74 µg/m ³
			centile 99.8 des moyennes horaires sur toute l'année	250 µg/m ³	107 µg/m ³
			moyenne annuelle	50 µg/m ³	25 µg/m ³
		Protection des écosystèmes	moyenne annuelle en NOx (éq. NO ₂)		30 µg/m ³ sur un site dit de "fond"

ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Nombre de dépassements	
O3	Objectifs de qualité	Protection de la santé humaine	moyenne sur 8 h	nombre de dépassement de 110 µg/m ³ sur 8h (24/j)	18
		Protection des écosystèmes	moyenne horaire	nombre de dépassement de 200 µg/m ³	aucun dépassement
			moyenne sur 24 h	nombre de dépassement de 65 µg/m ³	50
	Seuil d'information		moyenne horaire	180 µg/m ³	aucun dépassement
	Seuil d'alerte	moyenne horaire dépassée pendant 3h consécutives		240 µg/m ³	aucun dépassement
		moyenne horaire dépassée pendant 3h consécutives		300 µg/m ³	aucun dépassement
		moyenne horaire		360 µg/m ³	aucun dépassement

ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Valeurs mesurées
PM10	Objectifs de qualité		moyenne annuelle	29 µg/m ³
	Valeurs limites	Protection de la santé humaine	centile 90.4 des moyennes journalières sur toute l'année	48 µg/m ³
			moyenne annuelle	29 µg/m ³

AMIENS Station "CCI"



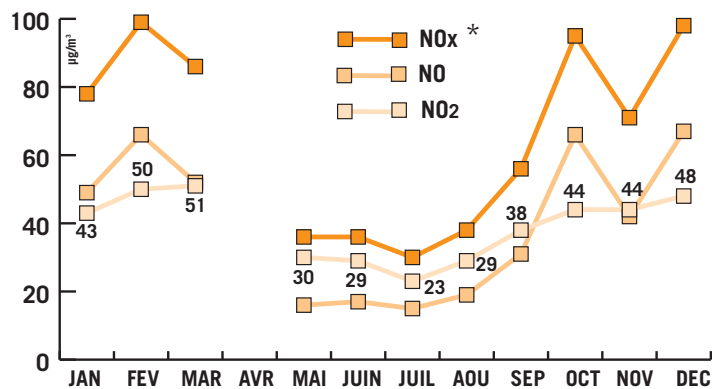
CCI
4 rue de Noyon
80000 AMIENS
Site trafic

POLLUANTS	MAXIMA HORAIRE $\mu\text{g}/\text{m}^3$	JOUR DU MAXIMA	TAUX DE FONCTIONNEMENT
NO2	194	11/06/07 09 : 00	96 %
NO	711	20/12/07 08 : 00	96 %
NOx	828	20/12/07 08 : 00	96 %
O3	167	24/05/07 18 : 00	99,5 %

NO2 - NO - NOx - NO2 - NO - NOx - NO2 - NO - NOx - NO2 - NO - NOx - NO2 - NO - NOx

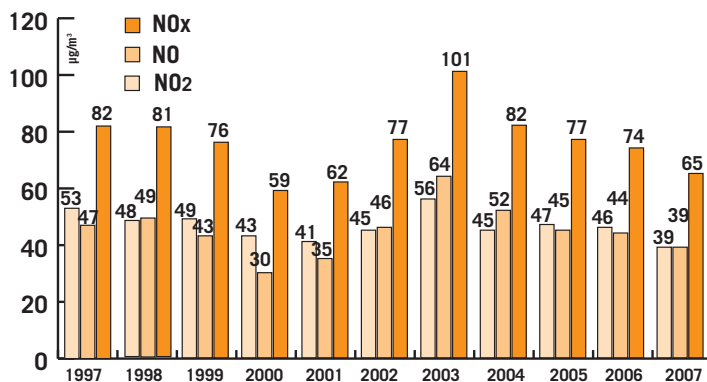
Mesure des oxydes d'azote

EVOLUTION MENSUELLE



* NOx exprimés en équivalent NO

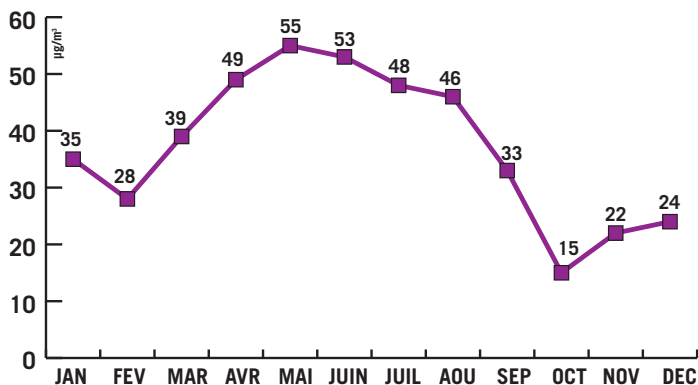
EVOLUTION ANNUELLE



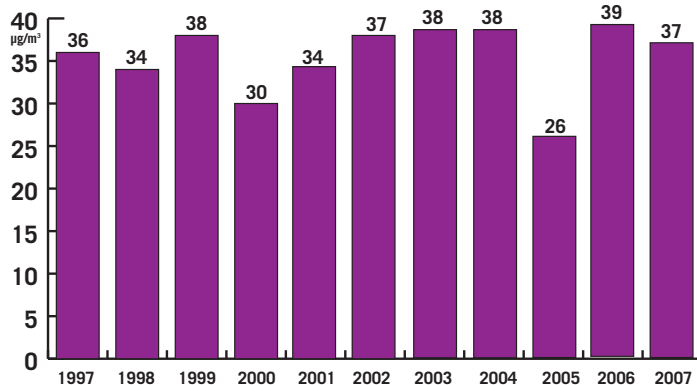
O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3 - O3

Mesure de l'ozone

EVOLUTION MENSUELLE



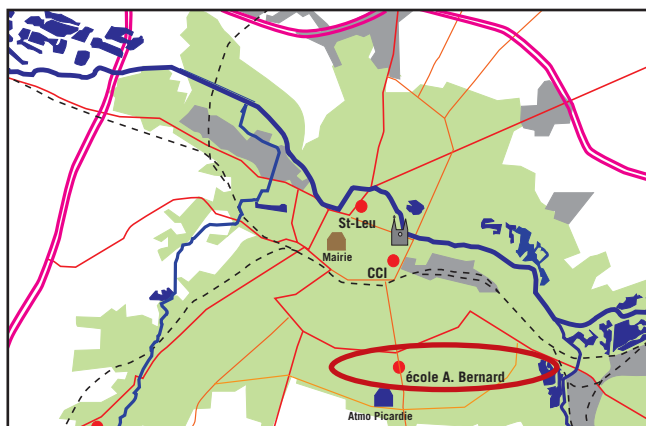
EVOLUTION ANNUELLE



ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Valeurs mesurées	
NO2	Objectifs de qualité		moyenne annuelle	40 µg/m ³	39 µg/m ³
	Seuil d'information		moyenne horaire	200 µg/m ³	aucun dépassement
	Seuil d'alerte		moyenne horaire	400 µg/m ³	aucun dépassement
			moyenne horaire Si proc info déclenchée depuis deux jours et risque pour le lendemain	200 µg/m ³	aucun dépassement
	Valeurs limites	Protection de la santé humaine	centile 98 des moyennes horaires sur toute l'année ; jusqu'au 31/12/2009	200 µg/m ³	96 µg/m ³
			centile 99,8 des moyennes horaires sur toute l'année	250 µg/m ³	129 µg/m ³
			moyenne annuelle	50 µg/m ³	39 µg/m ³
	Protection des écosystèmes	moyenne annuelle en NOx (éq. NO2)	30 µg/m ³ sur un site dit de "fond"	-	

ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Nombre de dépassements	
O3	Objectifs de qualité	Protection de la santé humaine	moyenne sur 8 h	nombre de dépassement de 110 µg/m ³ sur 8h (24/j)	10
		Protection des écosystèmes	moyenne horaire	nombre de dépassement de 200 µg/m ³	aucun dépassement
			moyenne sur 24 h	nombre de dépassement de 65 µg/m ³	26
	Seuil d'information		moyenne horaire	180 µg/m ³	aucun dépassement
	Seuil d'alerte		moyenne horaire dépassée pendant 3h consécutives	240 µg/m ³	aucun dépassement
			moyenne horaire dépassée pendant 3h consécutives	300 µg/m ³	aucun dépassement
			moyenne horaire	360 µg/m ³	aucun dépassement

AMIENS Station "Ecole André Bernard"



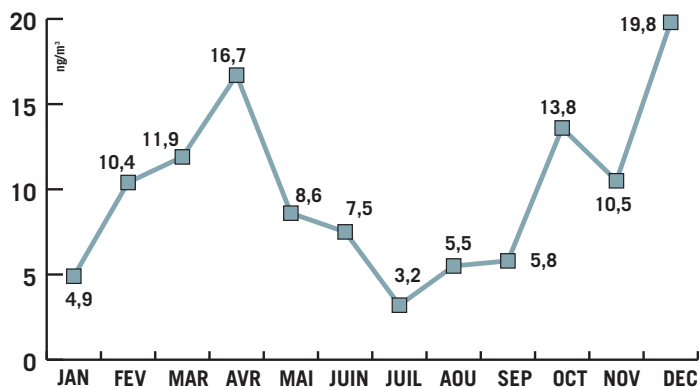
POLLUANTS	MAXIMA HEBDOMADAIRE ng/m ³	SEMAINE DU MAXIMA	TAUX DE FONCTIONNEMENT
PLOMB	30,9	DU 17/12/07 AU 23/12/07	98,1 %

ECOLE ANDRÉ BERNARD
Rue Saint-Fuscien
80000 AMIENS
Site trafic

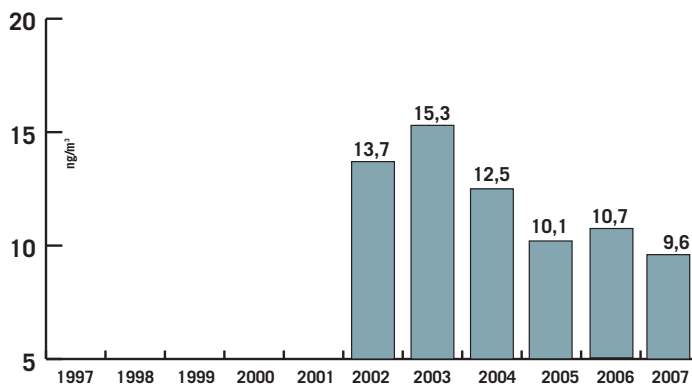
Pb - Pb

Mesure du plomb

EVOLUTION MENSUELLE

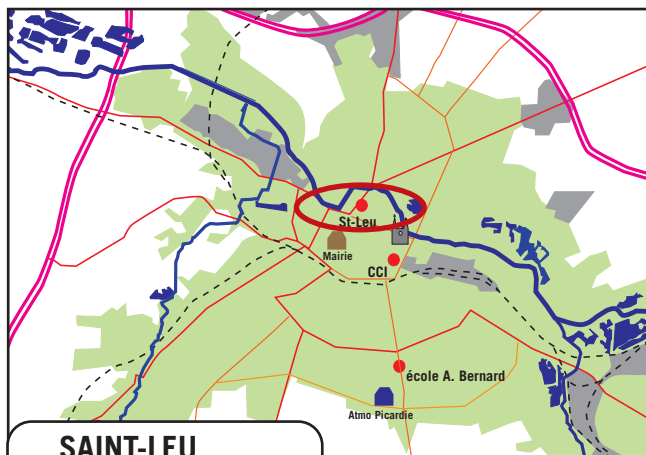


EVOLUTION ANNUELLE



ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Valeurs mesurées
Plomb	Objectifs de qualité	moyenne annuelle	0.25 µg/m ³	0,01 µg/m ³
	Valeur limite	moyenne annuelle	0.5 µg/m ³	0,01 µg/m ³

AMIENS *Station "Saint-Leu"*

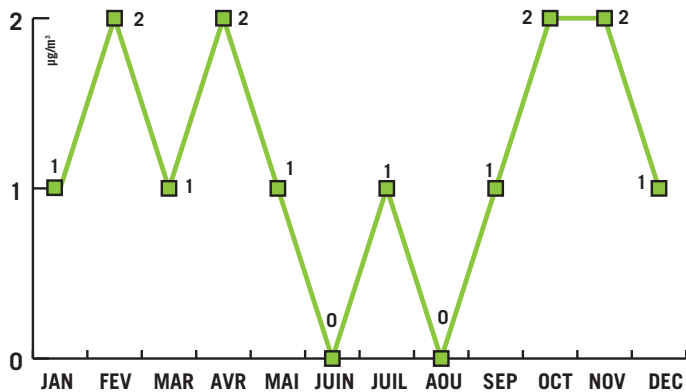


SAINT-LEU
 Grande rue de la Veillère
 80000 AMIENS
 Site urbain

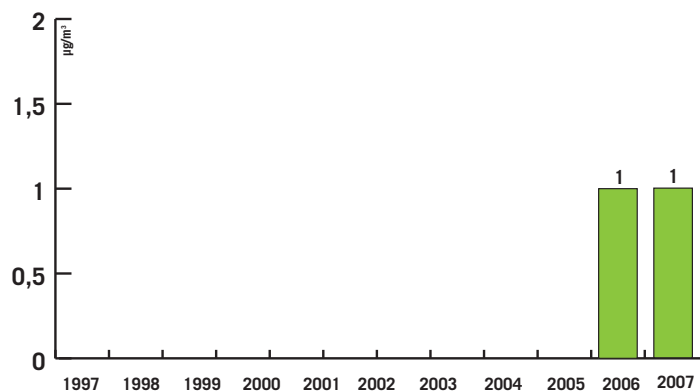
POLLUANTS	MAXIMA HORAIRE µg/m³	JOUR DU MAXIMA	TAUX DE FONCTIONNEMENT
NO2	128	26/11/07 08 : 00	92,1 %
NO	437	13/12/07 08 : 00	91,8 %
NOx	517	13/12/07 08 : 00	92 %
O3	169	28/04/07 15 : 00	99,1 %
PM10	169	25/03/07 06 : 00	82,6 %
PM2,5	-	-	44,5 %
SO2	78	15/04/07 18 : 00	93,4 %
CO	-	-	50,8 %

S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02 - S02
 Mesure du dioxyde de soufre

EVOLUTION MENSUELLE

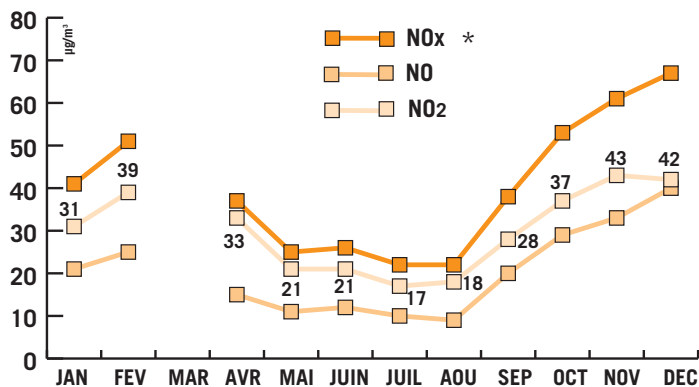


EVOLUTION ANNUELLE

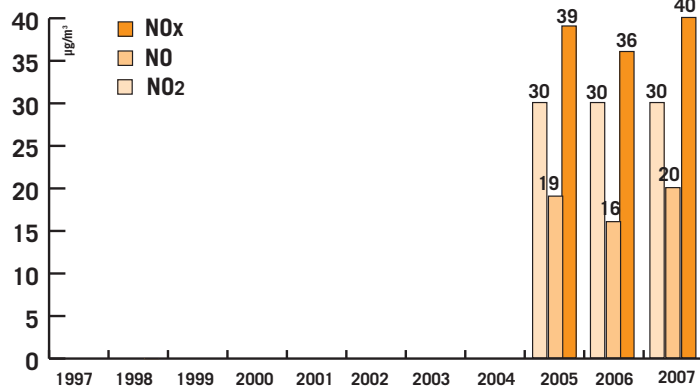


NO2 - NO - NOx - NO2 - NO - NOx - NO2 - NO - NOx - NO2 - NO - NOx - NO2 - NO - NOx
 Mesure des oxydes d'azote

EVOLUTION MENSUELLE



EVOLUTION ANNUELLE

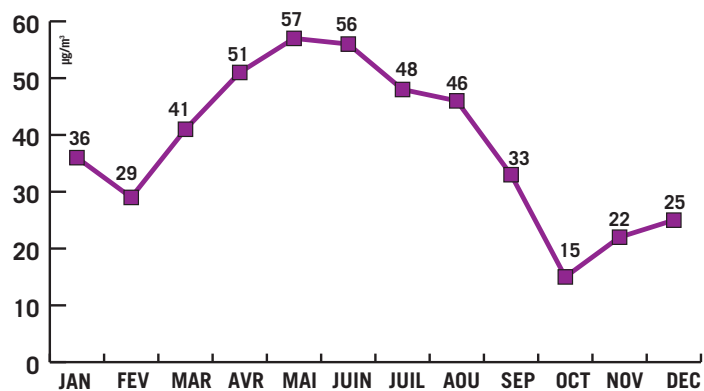


* NOx exprimés en équivalent NO

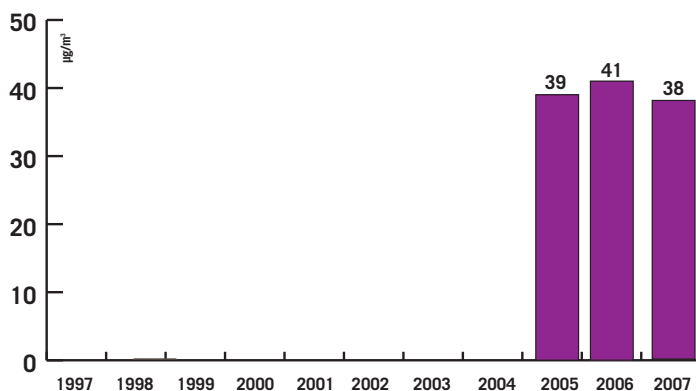
03 - 03

Mesure de l'ozone

EVOLUTION MENSUELLE



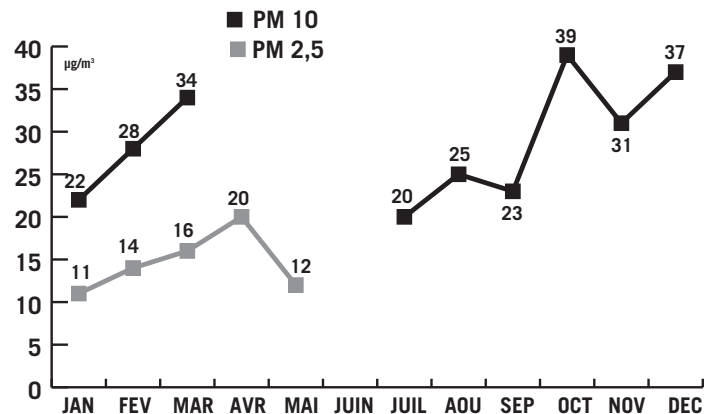
EVOLUTION ANNUELLE



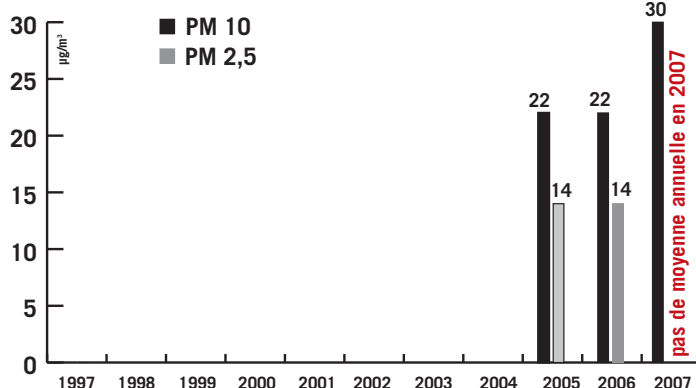
PM10 - PM2,5 - PM10 - PM2,5 - PM10 - PM2,5 - PM10 - PM2,5 - PM10 - PM2,5 - PM10 - PM2,5 - PM10

Mesure des particules en suspension

EVOLUTION MENSUELLE



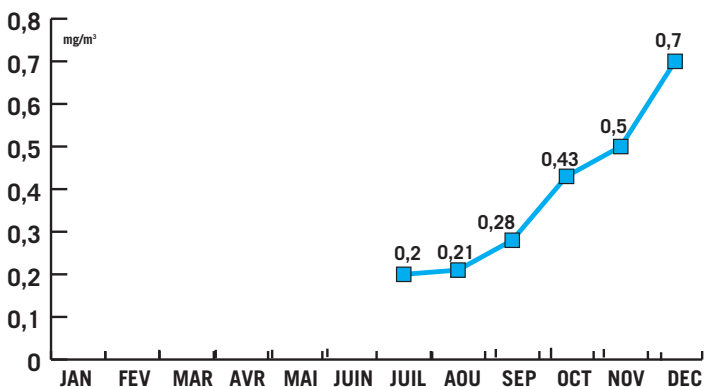
EVOLUTION ANNUELLE



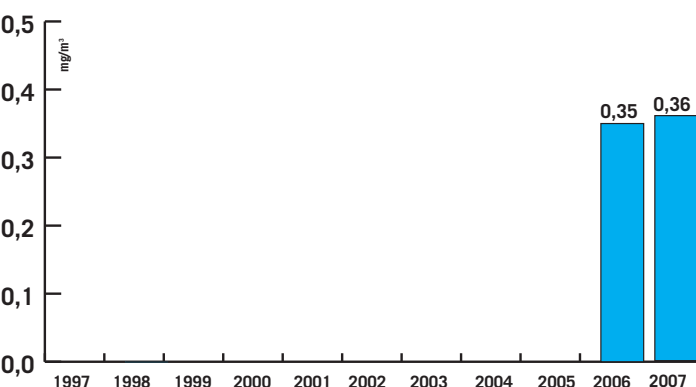
CO - CO

Mesure du monoxyde de carbone

EVOLUTION MENSUELLE



EVOLUTION ANNUELLE



ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Valeurs mesurées
CO	Valeur limite	max journalier des moyennes glissantes sur 8 h	10 µg/m ³	aucun dépassement

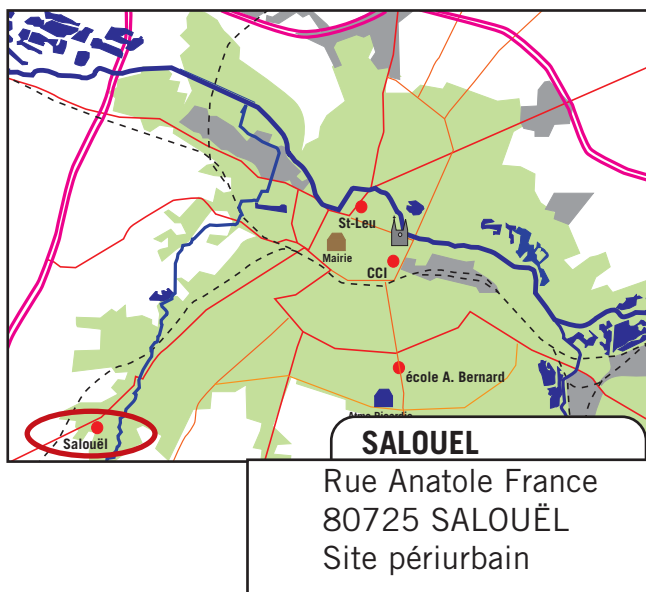
ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Valeurs mesurées	
NO2	Objectifs de qualité		moyenne annuelle	40 µg/m ³	30 µg/m ³
	Seuil d'information		moyenne horaire	200 µg/m ³	aucun dépassement
	Seuil d'alerte		moyenne horaire	400 µg/m ³	aucun dépassement
			moyenne horaire Si proc info déclenchée depuis deux jours et risque pour le lendemain	200 µg/m ³	aucun dépassement
	Valeurs limites	Protection de la santé humaine	centile 98 des moyennes horaires sur toute l'année ; jusqu'au 31/12/2009	200 µg/m ³	77 µg/m ³
			centile 99.8 des moyennes horaires sur toute l'année	250 µg/m ³	107 µg/m ³
			moyenne annuelle	50 µg/m ³	30 µg/m ³
	Protection des écosystèmes	moyenne annuelle en NOx (éq. NO2)	30 µg/m ³ sur un site dit de "fond"	-	

ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Nombre de dépassements	
O3	Objectifs de qualité	Protection de la santé humaine	moyenne sur 8 h	nombre de dépassement de 110 µg/m ³ sur 8h (24/j)	9
		Protection des écosystèmes	moyenne horaire	nombre de dépassement de 200 µg/m ³	aucun dépassement
			moyenne sur 24 h	nombre de dépassement de 65 µg/m ³	34
	Seuil d'information		moyenne horaire	180 µg/m ³	aucun dépassement
	Seuil d'alerte	moyenne horaire dépassée pendant 3h consécutives		240 µg/m ³	aucun dépassement
		moyenne horaire dépassée pendant 3h consécutives		300 µg/m ³	aucun dépassement
		moyenne horaire		360 µg/m ³	aucun dépassement

ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Valeurs mesurées	
PM10	Objectifs de qualité		moyenne annuelle	30 µg/m ³	30 µg/m ³
	Valeurs limites	Protection de la santé humaine	centile 90.4 des moyennes journalières sur toute l'année	50 µg/m ³	51 µg/m ³
			moyenne annuelle	40 µg/m ³	30 µg/m ³

ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Valeurs mesurées	
SO2	Objectifs de qualité		moyenne annuelle	50 µg/m ³	1 µg/m ³
	Seuil d'information		moyenne horaire	300 µg/m ³	aucun dépassement
	Seuil d'alerte		moyenne horaire	500 µg/m ³ pendant 3 heures	aucun dépassement
	Valeurs limites	Protection de la santé humaine	centile 99.7 des moyennes horaires sur toute l'année	350 µg/m ³	10 µg/m ³
			centile 99.2 des moyennes journalières sur toute l'année	125 µg/m ³	5 µg/m ³
		Protection des écosystèmes	Moyenne annuelle	20 µg/m ³	1 µg/m ³
			Moyenne hiver	20 µg/m ³	-

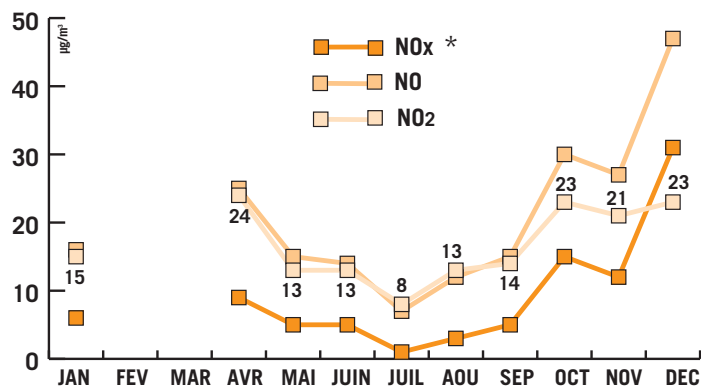
AMIENS Station "Salouël"



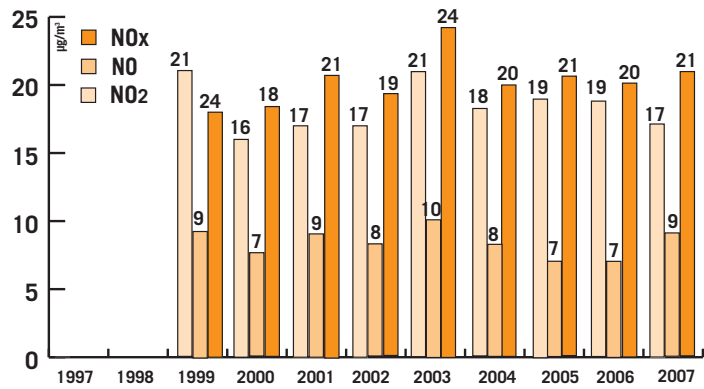
POLLUANTS	MAXIMA HORAIRE $\mu\text{g}/\text{m}^3$	JOUR DU MAXIMA	TAUX DE FONCTIONNEMENT
NO₂	108	24/12/07 16 : 00 24/12/07 17 : 00	83,3 %
NO	286	21/12/07 19 : 00	83,2 %
NO_x	336	21/12/07 19 : 00	83,2 %
O₃	175	28/04/07 16 : 00	98,2 %
PM₁₀	164	25/03/07 07 : 00	80,6 %

NO₂ - NO - NO_x - NO₂ - NO - NO_x - NO₂ - NO - NO_x - NO₂ - NO - NO_x - NO₂ - NO - NO_x
Mesure des oxydes d'azote

EVOLUTION MENSUELLE



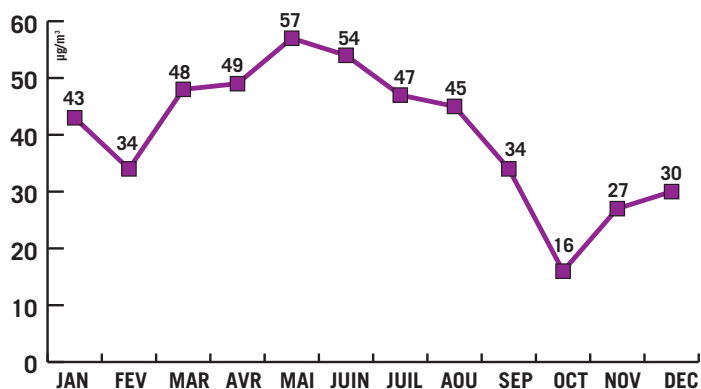
EVOLUTION ANNUELLE



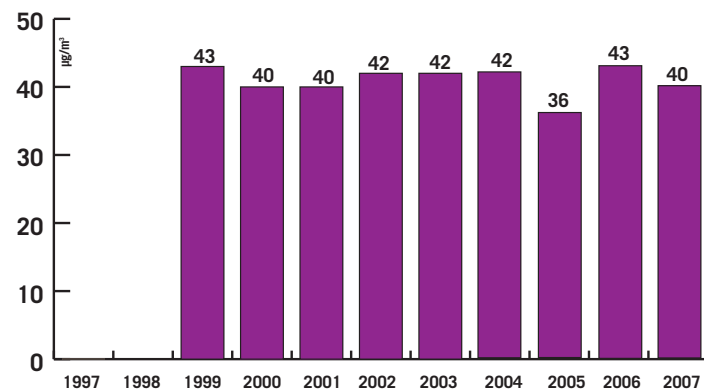
* NO_x exprimés en équivalent NO

O₃ - O₃ - O₃ - O₃ - O₃ - O₃ - O₃ - O₃ - O₃ - O₃ - O₃ - O₃ - O₃ - O₃ - O₃ - O₃ - O₃ - O₃ - O₃
Mesure de l'ozone

EVOLUTION MENSUELLE



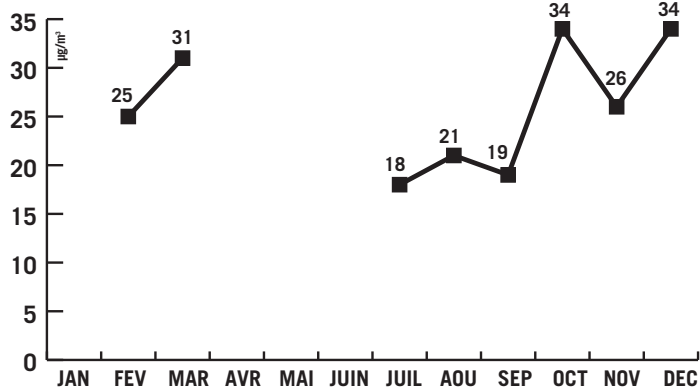
EVOLUTION ANNUELLE



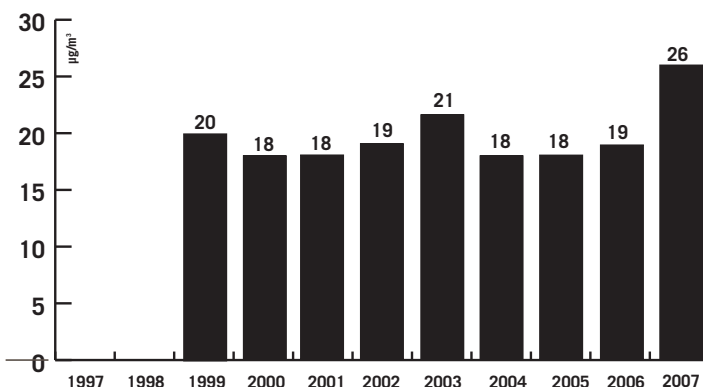
PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10

Mesure des particules en suspension

EVOLUTION MENSUELLE



EVOLUTION ANNUELLE



ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Valeurs mesurées	
NO2	Objectifs de qualité		moyenne annuelle	40 µg/m³	17 µg/m³
	Seuil d'information		moyenne horaire	200 µg/m³	aucun dépassement
	Seuil d'alerte		moyenne horaire	400 µg/m³	aucun dépassement
			moyenne horaire Si proc info déclenchée depuis deux jours et risque pour le lendemain	200 µg/m³	aucun dépassement
	Valeurs limites	Protection de la santé humaine	centile 98 des moyennes horaires sur toute l'année ; jusqu'au 31/12/2009	200 µg/m³	51 µg/m³
			centile 99.8 des moyennes horaires sur toute l'année	250 µg/m³	74 µg/m³
			moyenne annuelle	50 µg/m³	17 µg/m³
	Protection des écosystèmes	moyenne annuelle en NOx (ég. NO2)	30 µg/m³ sur un site dit de "fond"	-	

ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Valeurs mesurées	
PM10	Objectifs de qualité		moyenne annuelle	30 µg/m³	26 µg/m³
	Valeurs limites	Protection de la santé humaine	centile 90.4 des moyennes journalières sur toute l'année	50 µg/m³	46 µg/m³
			moyenne annuelle	40 µg/m³	26 µg/m³

ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Nombre de dépassements	
O3	Objectifs de qualité	Protection de la santé humaine	moyenne sur 8 h	nombre de dépassement de 110 µg/m³ sur 8h (24/j)	14
		Protection des écosystèmes	moyenne horaire	nombre de dépassement de 200 µg/m³	aucun dépassement
			moyenne sur 24 h	nombre de dépassement de 65 µg/m³	42
	Seuil d'information		moyenne horaire	180 µg/m³	aucun dépassement
	Seuil d'alerte		moyenne horaire dépassée pendant 3h consécutives	240 µg/m³	aucun dépassement
			moyenne horaire dépassée pendant 3h consécutives	300 µg/m³	aucun dépassement
moyenne horaire			360 µg/m³	aucun dépassement	

> LES RESULTATS DES AUTRES STATION DE LA SOMME

CRÉCY-EN-PONTHIEU *Station "Crécy-en-Ponthieu"*

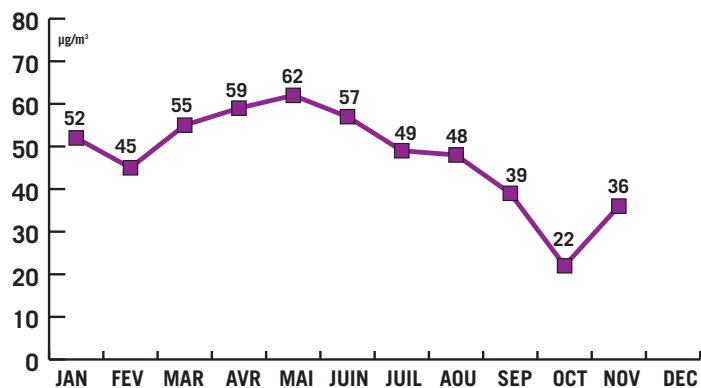


POLLUANTS	MAXIMA HORAIRE µg/m ³	JOUR DU MAXIMA	TAUX DE FONCTIONNEMENT
03	148	24/05/07 15 : 00	94,6 %

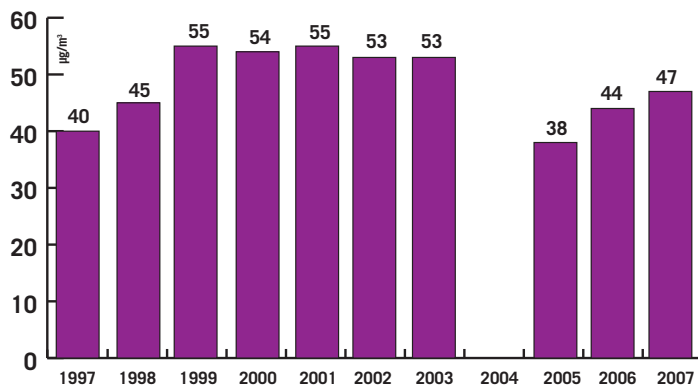
CRECY-EN-PONTHIEU
 Maison Forestière de Caumartin
 Rue Ramolleux Caumartin
 80150 CRECY-EN-PONTHIEU
 Site rural

03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03
Mesure de l'ozone

EVOLUTION MENSUELLE

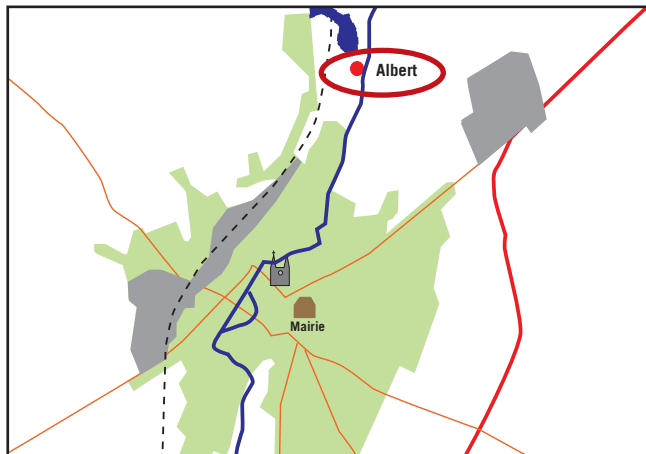


EVOLUTION ANNUELLE



ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Nombre de dépassements	
03	Objectifs de qualité	Protection de la santé humaine	moyenne sur 8 h	nombre de dépassement de 110 µg/m ³ sur 8h (24/j)	12
		Protection des écosystèmes	moyenne horaire	nombre de dépassement de 200 µg/m ³	aucun dépassement
			moyenne sur 24 h	nombre de dépassement de 65 µg/m ³	66
	Seuil d'information		moyenne horaire	180 µg/m ³	aucun dépassement
	Seuil d'alerte		moyenne horaire dépassée pendant 3h consécutives	240 µg/m ³	aucun dépassement
			moyenne horaire dépassée pendant 3h consécutives	300 µg/m ³	aucun dépassement
			moyenne horaire	360 µg/m ³	aucun dépassement

ALBERT Station "Albert"



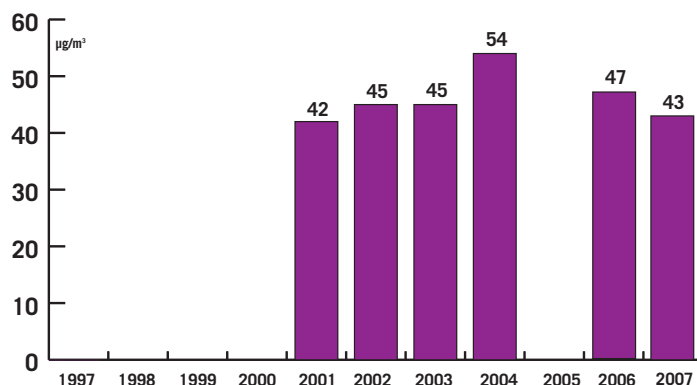
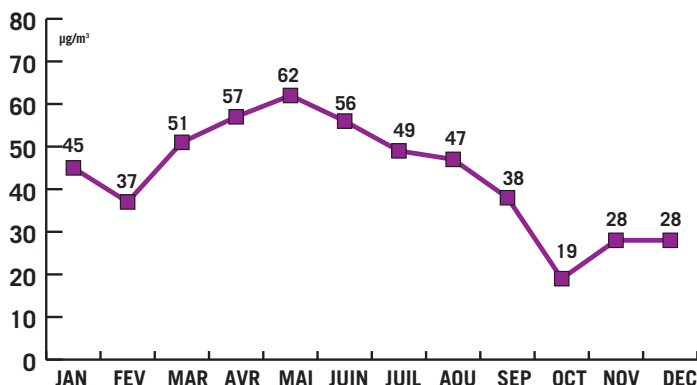
POLLUANTS	MAXIMA HORAIRE $\mu\text{g}/\text{m}^3$	JOUR DU MAXIMA	TAUX DE FONCTIONNEMENT
03	170	28/04/07 16 : 00	95,1 %

ALBERT
 Stade Vélodrome
 Avenue Charles Queret
 80300 ALBERT
 Site rural

03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03
Mesure de l'ozone

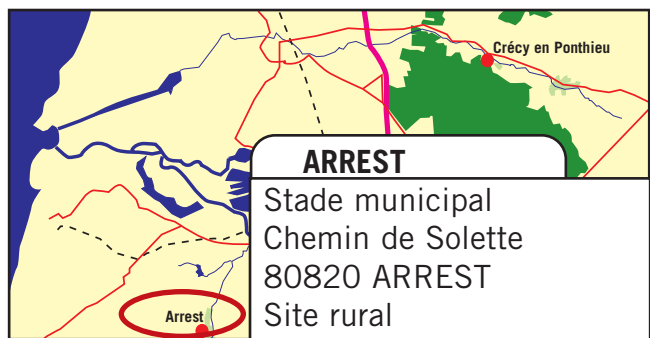
EVOLUTION MENSUELLE

EVOLUTION ANNUELLE



DÉCRET N°98-360 DU 6 MAI 1998				Nombre de dépassements	
03	Objectifs de qualité	Protection de la santé humaine	moyenne sur 8 h	nombre de dépassement de 110 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 8h (24/j)	14
		Protection des écosystèmes	moyenne horaire	nombre de dépassement de 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	aucun dépassement
			moyenne sur 24 h	nombre de dépassement de 65 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	54
	Seuil d'information		moyenne horaire	180 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	aucun dépassement
	Seuil d'alerte		moyenne horaire dépassée pendant 3h consécutives	240 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	aucun dépassement
			moyenne horaire dépassée pendant 3h consécutives	300 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	aucun dépassement
			moyenne horaire	360 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	aucun dépassement

ARREST Station "Arrest"

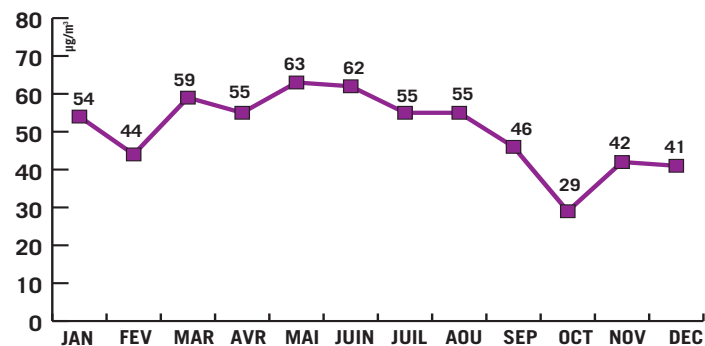


POLLUANTS	MAXIMA HORAIRE µg/m³	JOUR DU MAXIMA	TAUX DE FONCTIONNEMENT
03	137	22/04/07 15 : 00	99,2 %
PM10	-	-	53,1 %

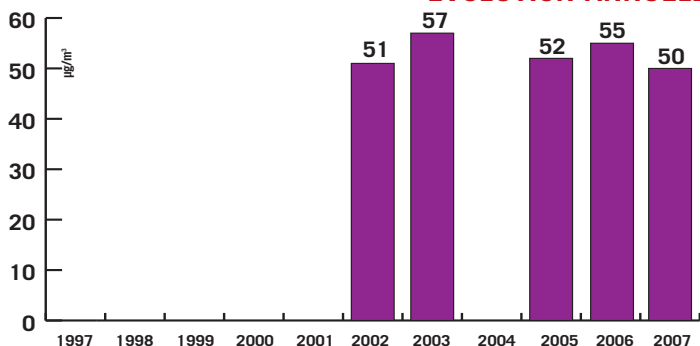
03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03 - 03

EVOLUTION MENSUELLE

Mesure de l'ozone



EVOLUTION ANNUELLE

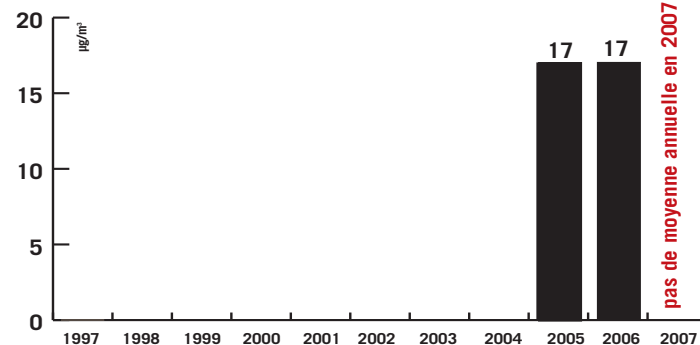
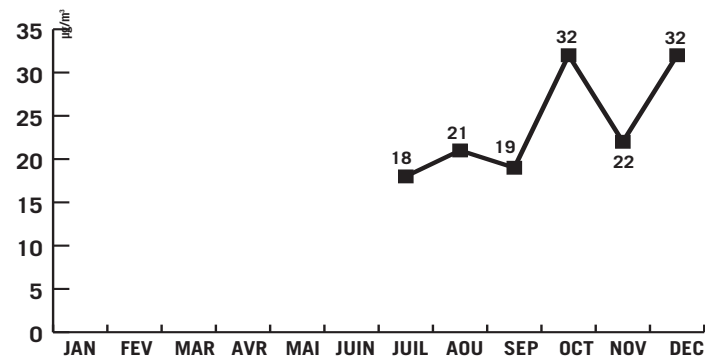


PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10 - PM10

EVOLUTION MENSUELLE

Mesure des particules en suspension

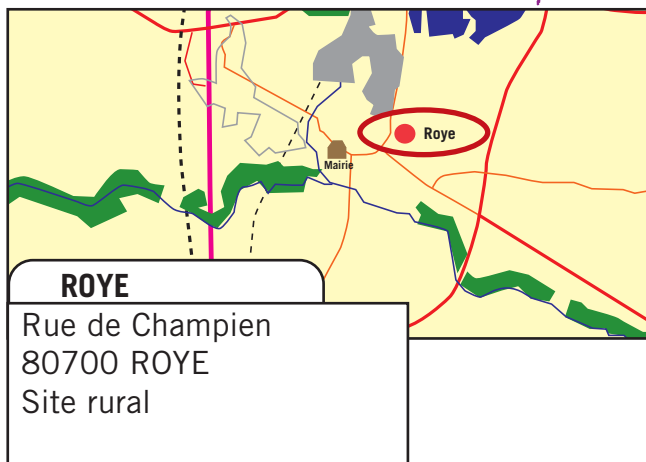
EVOLUTION ANNUELLE



ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Nombre de dépassements	
03	Objectifs de qualité	Protection de la santé humaine	moyenne sur 8 h	nombre de dépassement de 110 µg/m³ sur 8h (24/j)	8
		Protection des écosystèmes	moyenne horaire	nombre de dépassement de 200 µg/m³	aucun dépassement
			moyenne sur 24 h	nombre de dépassement de 65 µg/m³	80
	Seuil d'information		moyenne horaire	180 µg/m³	aucun dépassement
	Seuil d'alerte		moyenne horaire dépassée pendant 3h consécutives	240 µg/m³	aucun dépassement
			moyenne horaire dépassée pendant 3h consécutives	300 µg/m³	aucun dépassement
moyenne horaire			360 µg/m³	aucun dépassement	

ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Valeurs mesurées
PM10	Objectifs de qualité		moyenne annuelle	-
	Valeurs limites	Protection de la santé humaine	centile 90.4 des moyennes journalières sur toute l'année	-
			moyenne annuelle	40 µg/m³

ROYE Station "Roye"



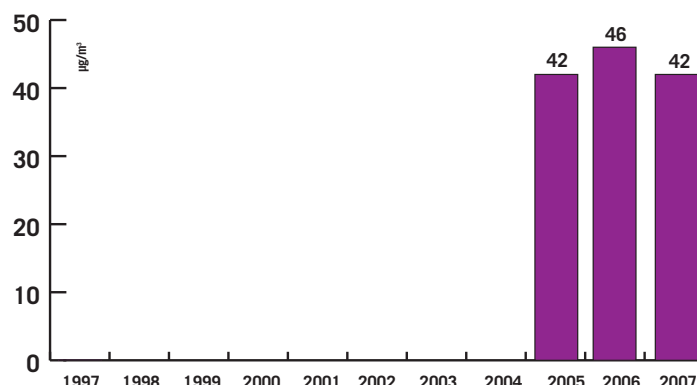
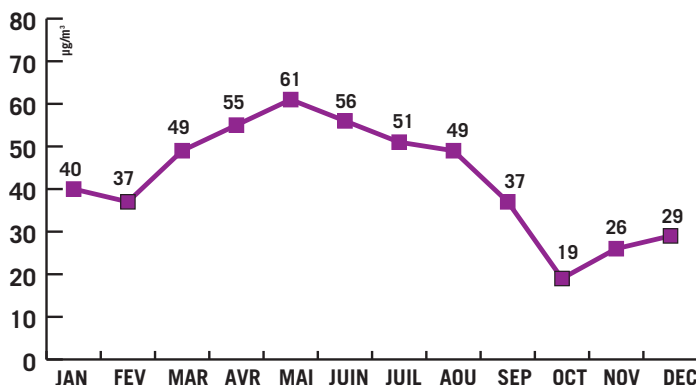
POLLUANTS	MAXIMA HORAIRE $\mu\text{g}/\text{m}^3$	JOUR DU MAXIMA	TAUX DE FONCTIONNEMENT
03	175	25/05/07 14 : 00	92,2 %

03 - 03

Mesure de l'ozone

EVOLUTION MENSUELLE

EVOLUTION ANNUELLE



ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Nombre de dépassements	
03	Objectifs de qualité	Protection de la santé humaine	moyenne sur 8 h	nombre de dépassement de $110 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 8h (24/j)	15
		Protection des écosystèmes	moyenne horaire	nombre de dépassement de $200 \mu\text{g}/\text{m}^3$	aucun dépassement
			moyenne sur 24 h	nombre de dépassement de $65 \mu\text{g}/\text{m}^3$	48
	Seuil d'information		moyenne horaire	$180 \mu\text{g}/\text{m}^3$	aucun dépassement
	Seuil d'alerte		moyenne horaire dépassée pendant 3h consécutives	$240 \mu\text{g}/\text{m}^3$	aucun dépassement
			moyenne horaire dépassée pendant 3h consécutives	$300 \mu\text{g}/\text{m}^3$	aucun dépassement
moyenne horaire			$360 \mu\text{g}/\text{m}^3$	aucun dépassement	

> BTEXS en Picardie



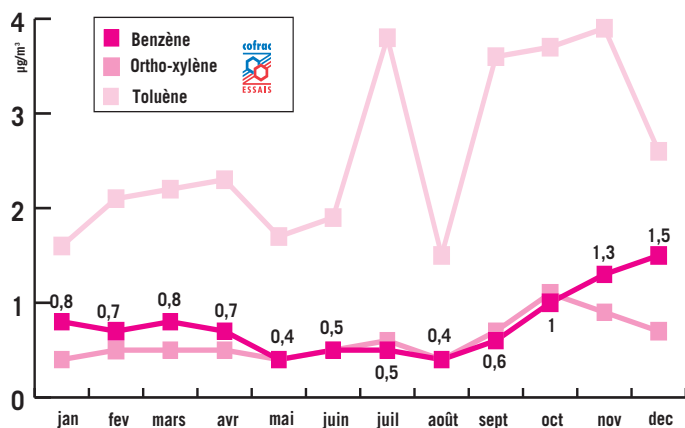
STATION	TAUX DE VALIDITÉ BENZÈNE
NOYON (HOTEL DE VILLE)	95,4 %
AMIENS (SAINT-LEU)	92,1 %
ST-QUENTIN (P. ROTH)	92,9 %
CREIL (FAÏENCERIE)	96 %

BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS

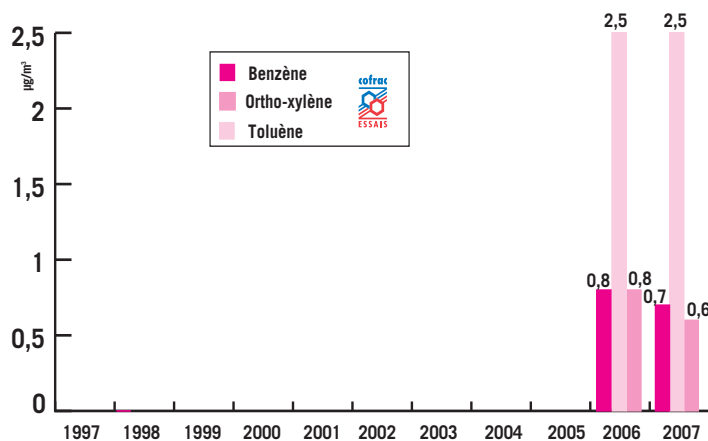
Mesure des BTEXS

> Station de Noyon "Hotel de Ville"

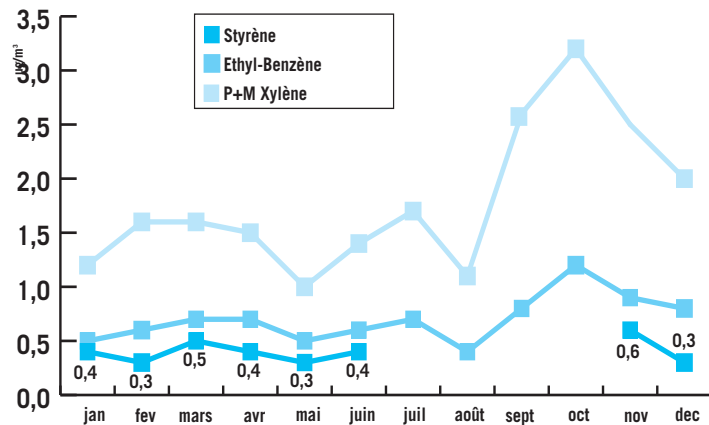
EVOLUTION MENSUELLE



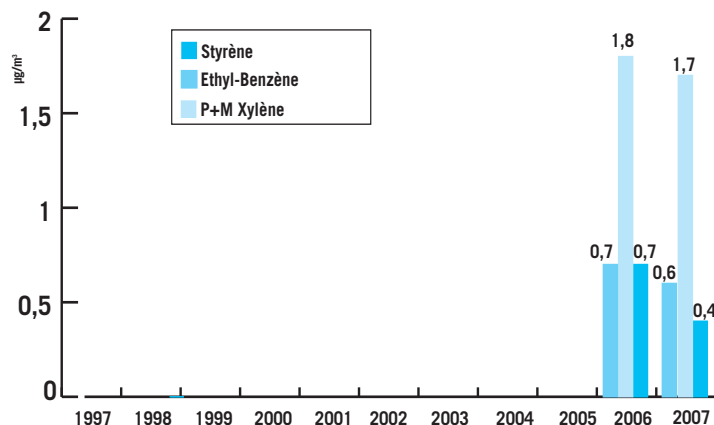
EVOLUTION ANNUELLE



EVOLUTION MENSUELLE



EVOLUTION ANNUELLE

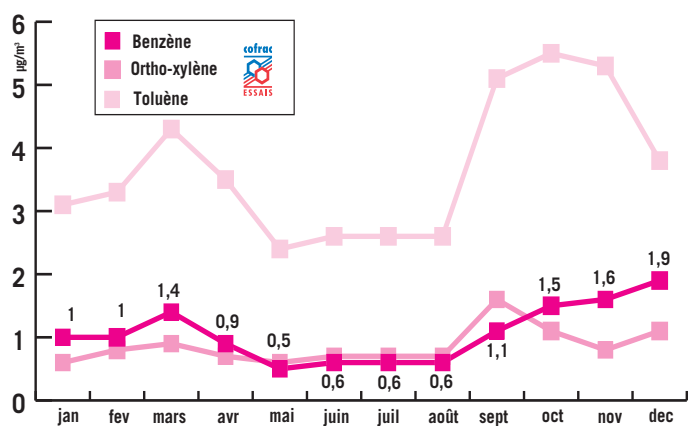


ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Valeurs mesurées
Benzène	Objectifs de qualité		moyenne annuelle	2 µg/m³
	Valeur limite	Protection de la santé humaine		0,7 µg/m³

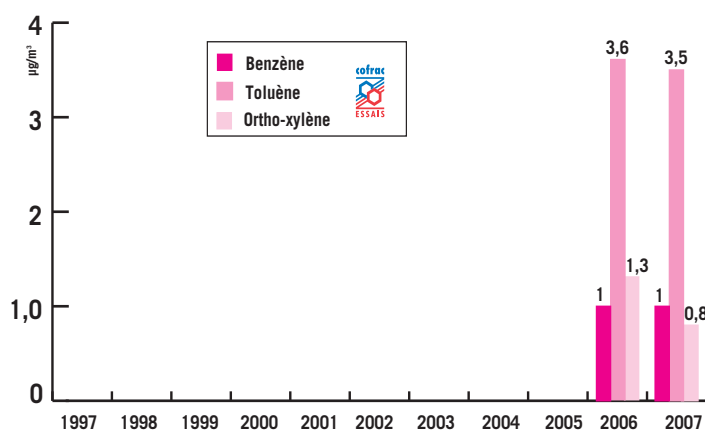
BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS
Mesure des BTEXS

> Station de Amiens "Saint-Leu"

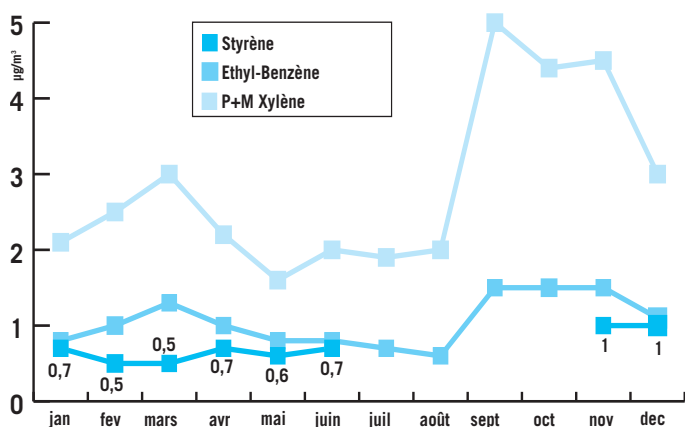
EVOLUTION MENSUELLE



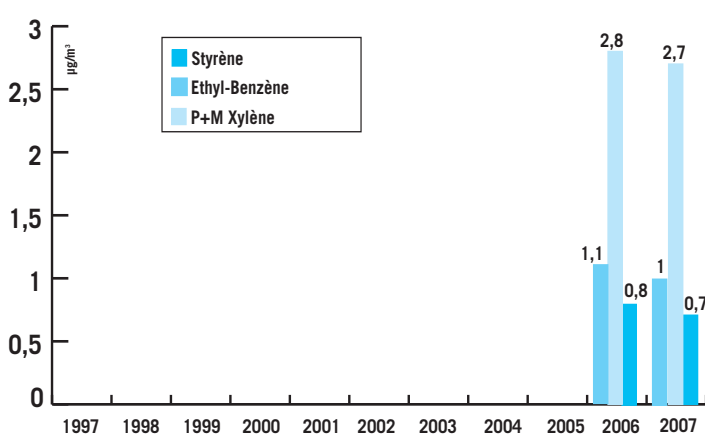
EVOLUTION ANNUELLE



EVOLUTION MENSUELLE



EVOLUTION ANNUELLE



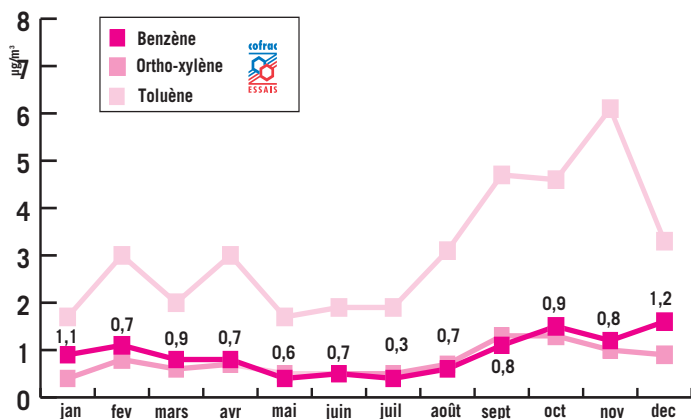
ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Valeurs mesurées
Benzène	Objectifs de qualité		2 µg/m³	1 µg/m³
	Valeur limite	Protection de la santé humaine		1 µg/m³

BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS

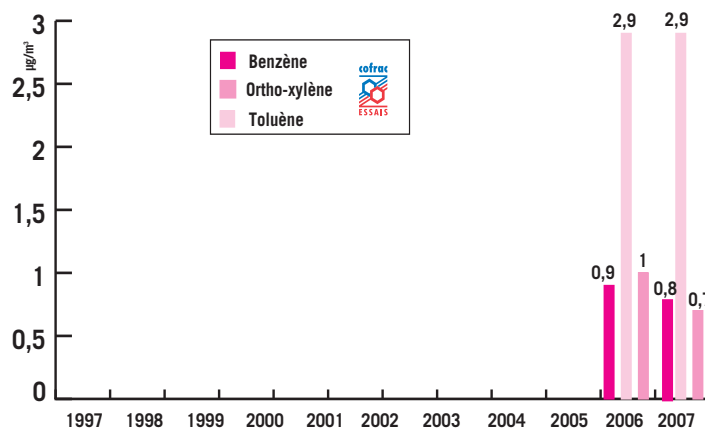
Mesure des BTEXS

> Station de Saint-Quentin "Philippe Roth"

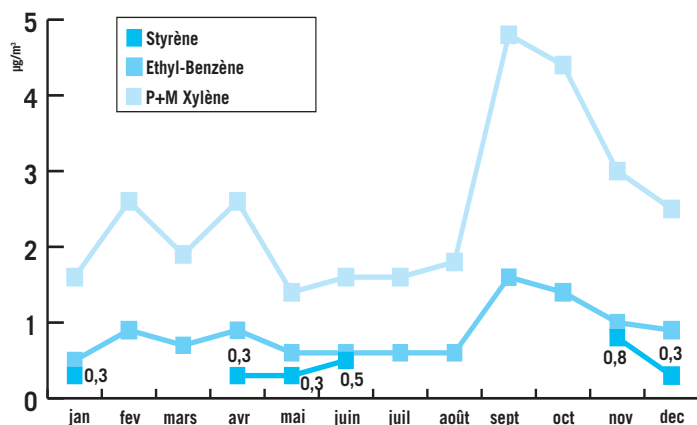
EVOLUTION MENSUELLE



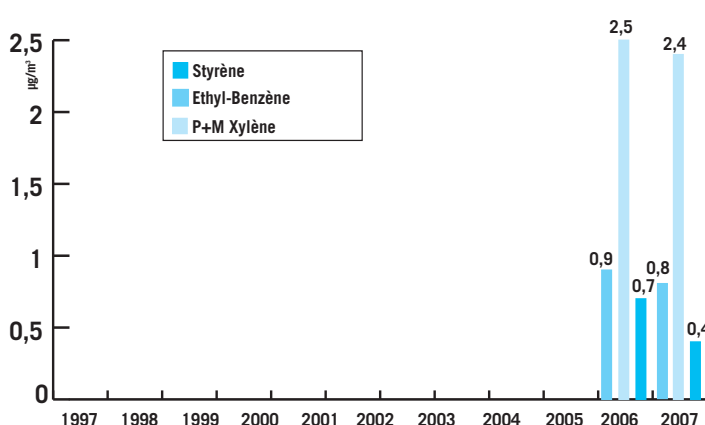
EVOLUTION ANNUELLE



EVOLUTION MENSUELLE



EVOLUTION ANNUELLE



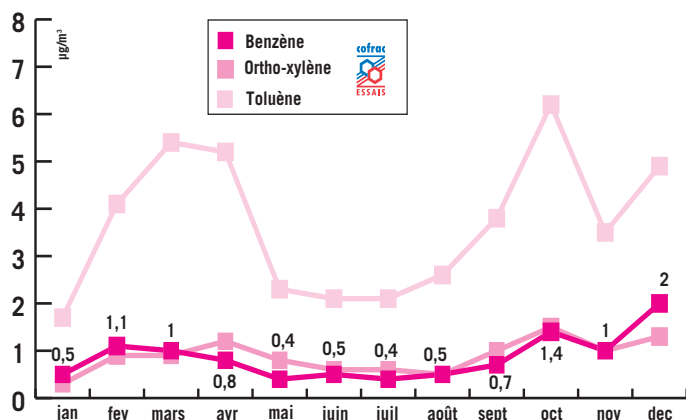
ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Valeurs mesurées
Benzène	Objectifs de qualité		moyenne annuelle	2 µg/m³
	Valeur limite	Protection de la santé humaine		
				0,8 µg/m³

BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS - BTEXS

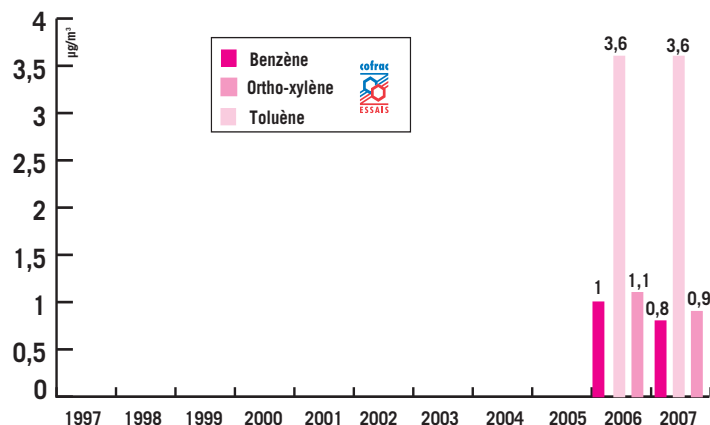
Mesure des BTEXS

> Station de Creil "Faïencerie"

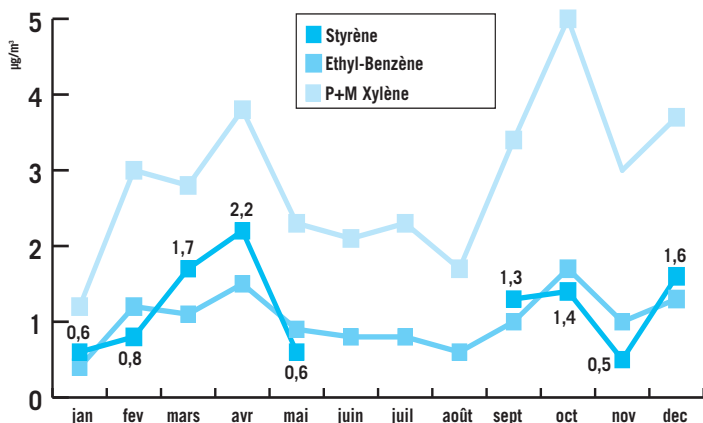
EVOLUTION MENSUELLE



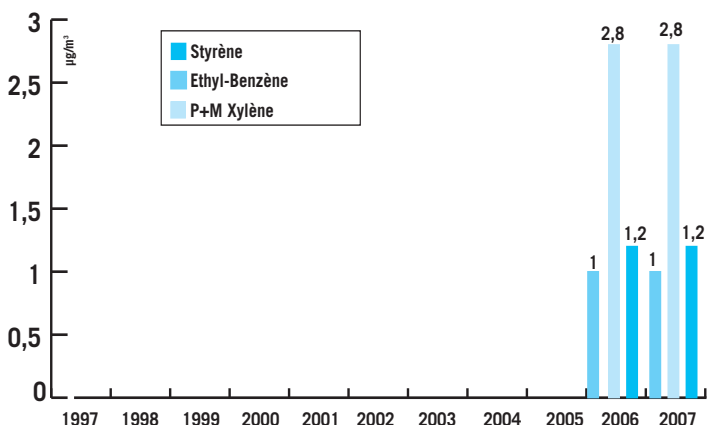
EVOLUTION ANNUELLE



EVOLUTION MENSUELLE



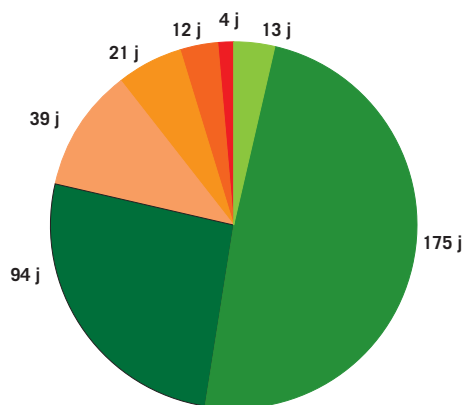
EVOLUTION ANNUELLE



ARTICLE R221-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT			Valeurs à ne pas dépasser	Valeurs mesurées
Benzène	Objectifs de qualité		2 µg/m³	0,8 µg/m³
	Valeur limite	Protection de la santé humaine		0,8 µg/m³

> L'INDICE ATMO à Saint-Quentin

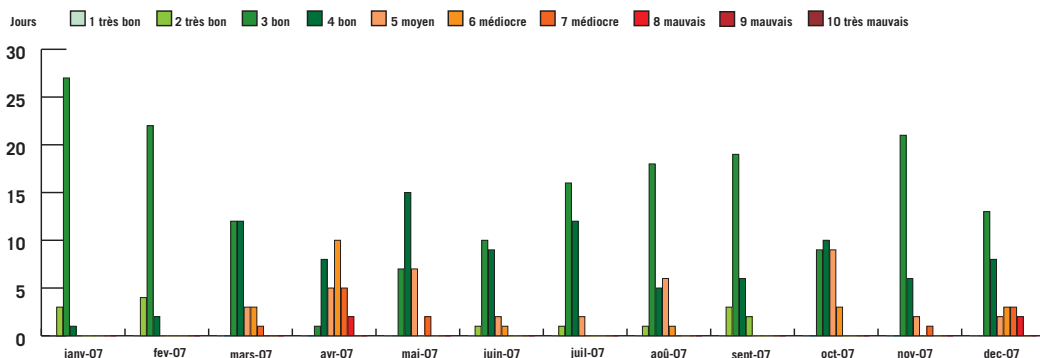
REPARTITION DE L'INDICE EN AGGLOMERATION



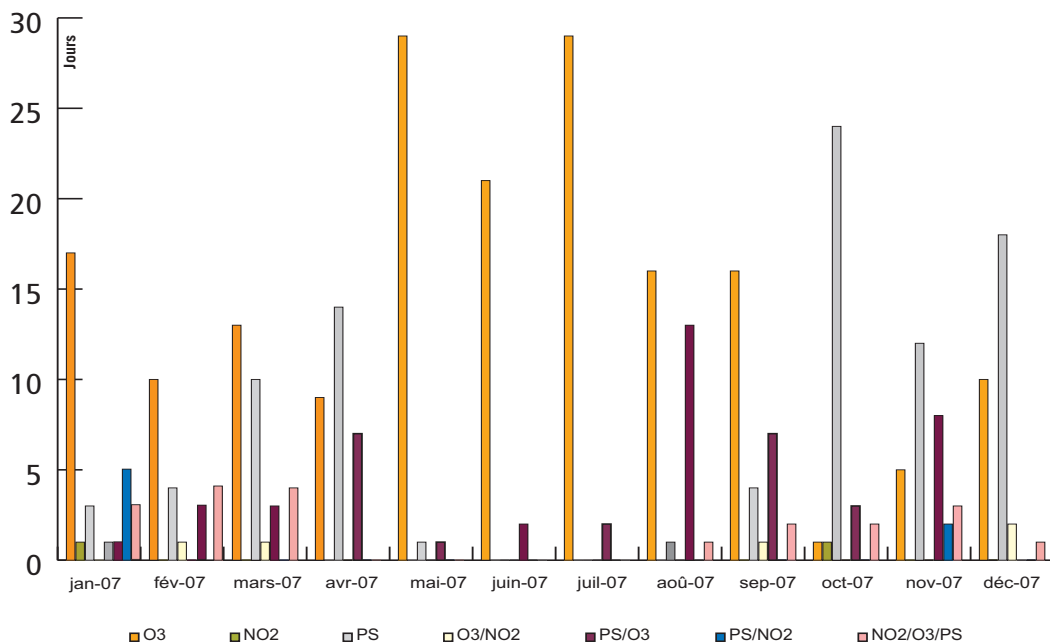
Sur l'année 2007, dans 3 % des cas l'indice est très bon, dans 76 % des cas bon, dans 11 % des cas moyen et dans 8 % des cas médiocre.

EVOLUTION DE L'INDICE ATMO EN 2007

Dans la majorité des cas, les indices sont qualifiés de bons. En avril, les indices moyens à mauvais sont prépondérants. Des indices mauvais ont également été calculés en décembre.



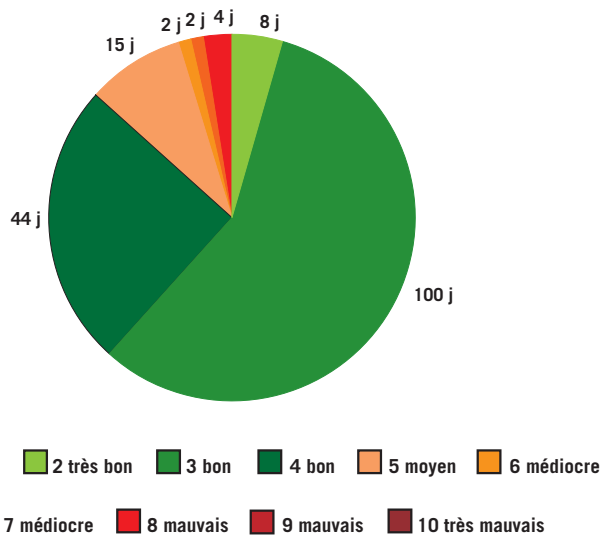
LES POLLUANTS RESPONSABLES DE L'INDICE



L'ozone est sur l'année le polluant les plus souvent responsable de l'indice (à 39 %) suivi de près par les poussières (à 34 %). En janvier et entre juin et septembre l'ozone est majoritairement responsable de l'indice (de 29 % à 87 % des jours du mois). Les poussières sont majoritairement responsables de l'indice en février, avril et entre octobre et décembre (de 39 % à 77 % des jours du mois). Le dioxyde d'azote est parfois responsable de l'indice en hiver. D'autres combinaisons de polluants peuvent également être responsables mais le SO₂ ne l'est jamais.

> L'INDICE ATMO à Chauny - Tergnier

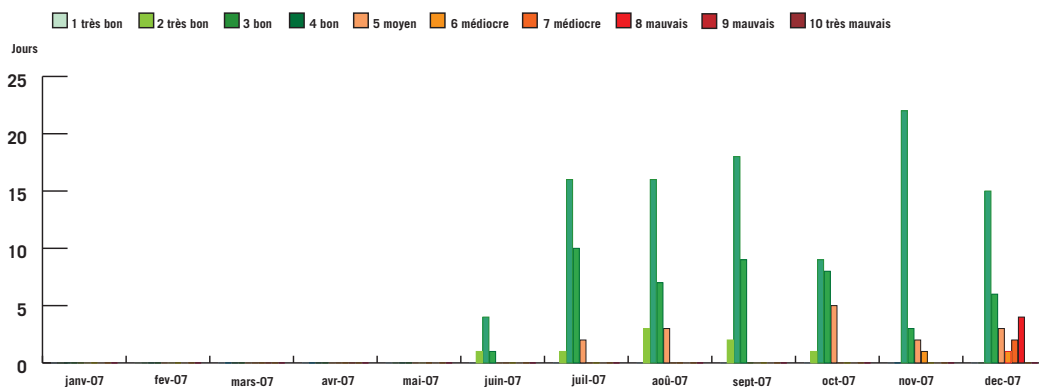
REPARTITION DE L'INDICE EN AGGLOMERATION



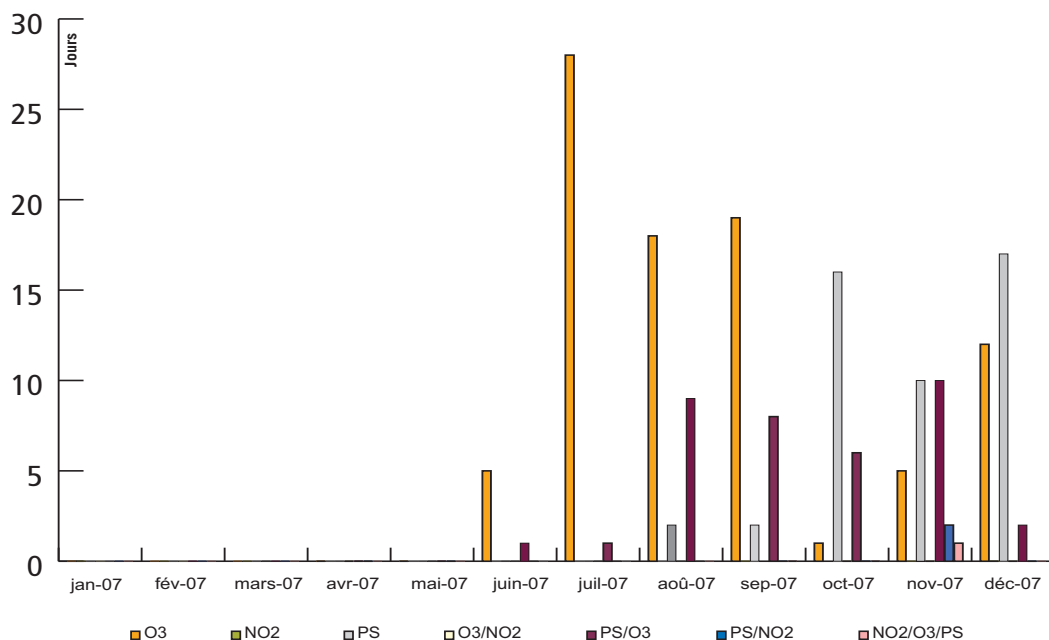
Sur l'année 2007, dans 5 % des cas l'indice est très bon, dans 82 % des cas bon, dans 9 % des cas moyen, dans 2 % des cas médiocre et dans 2 % des cas mauvais.

EVOLUTION DE L'INDICE ATMO EN 2007

L'indice de qualité de l'air sur Chauny-Tergnier est disponible à partir du 25 juin 2007. Depuis cette date, la majorité des indices calculés sont qualifiés de bons. Néanmoins, en novembre et décembre, des indices médiocres à mauvais ont été calculés.



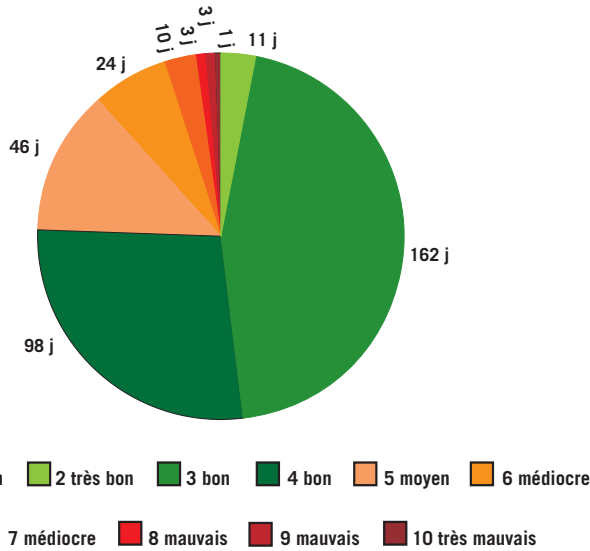
LES POLLUANTS RESPONSABLES DE L'INDICE



Entre juin et décembre, l'ozone est majoritairement responsable de l'indice (à 50 %). L'ozone est majoritairement responsable de l'indice entre juin et septembre (de 17 % à 90 % des jours du mois). Le NO₂ et le SO₂ ne sont jamais responsables de l'indice.

> L'INDICE ATMO à Creil-Nogent

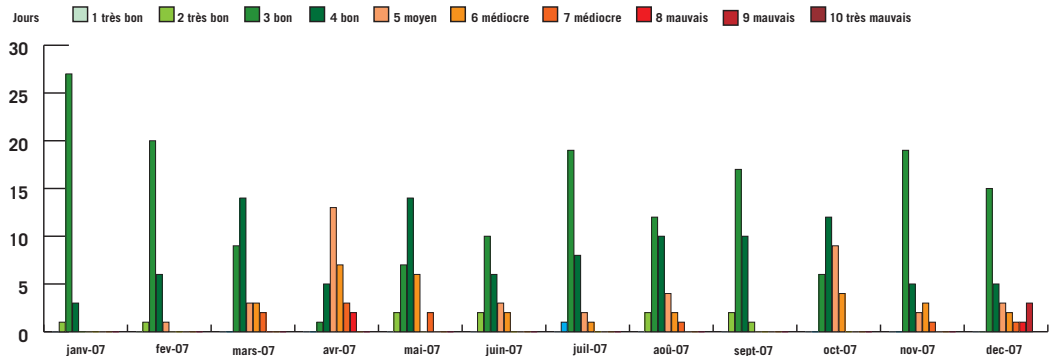
REPARTITION DE L'INDICE EN AGGLOMERATION



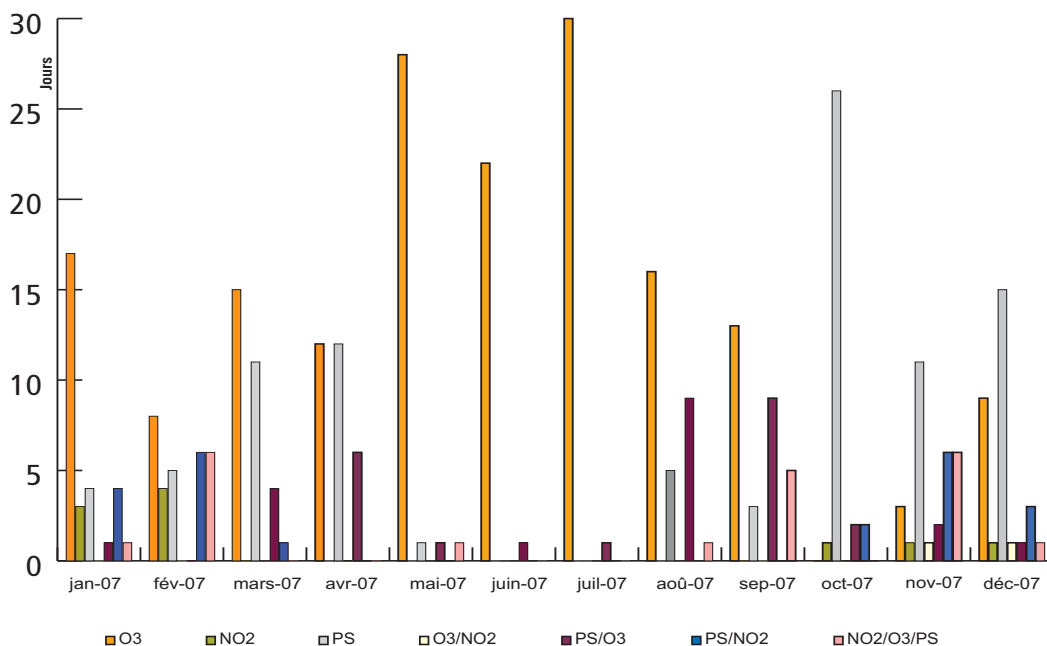
Sur l'année 2007, dans 2 % des cas l'indice est très bon, dans 73 % des cas bon, dans 13 % des cas moyen, dans 9 % des cas médiocre et dans 2% des cas mauvais.

EVOLUTION DE L'INDICE ATMO EN 2007

Dans la majorité des cas, les indices sont qualifiés de bons. En avril, les indices moyens sont prépondérants. Néanmoins, en avril et décembre des indices mauvais à très mauvais ont été calculés.



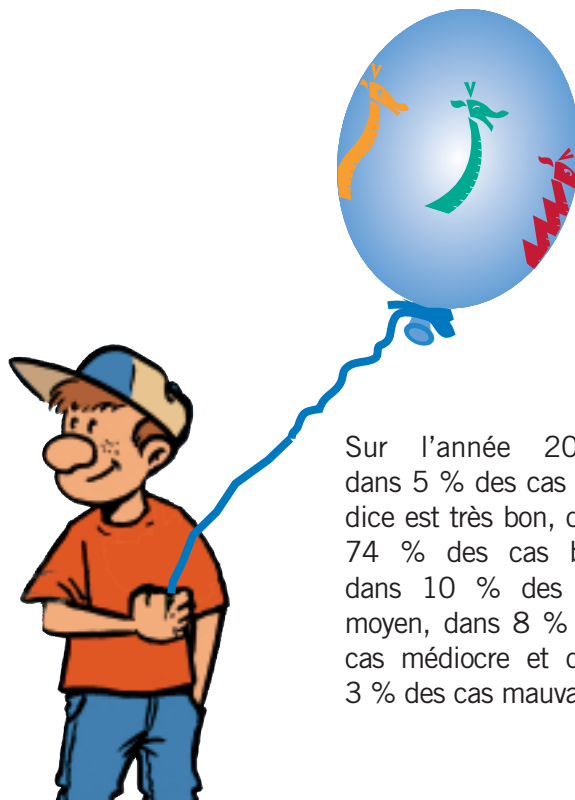
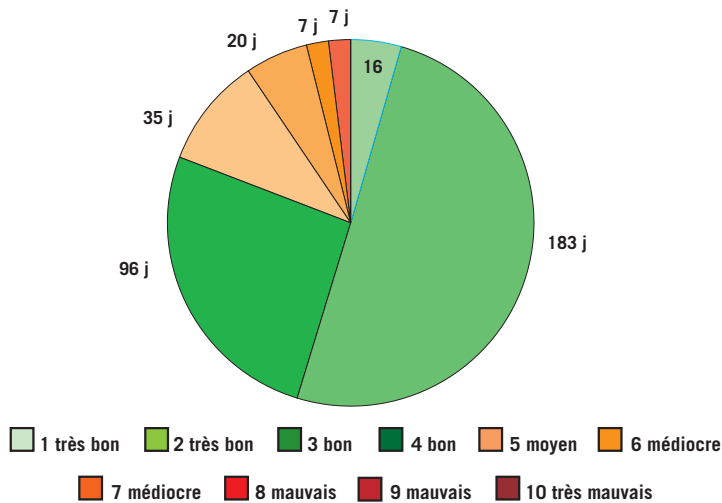
LES POLLUANTS RESPONSABLES DE L'INDICE



Les poussières et l'O₃ sont sur l'année les polluants les plus souvent responsables de l'indice avec 40 % d'occurrence chacun. En janvier, février, avril et entre octobre et décembre les poussières sont majoritairement responsables de l'indice (de 36 % à 90 % des jours du mois). L'O₃ est majoritairement responsable de l'indice en mars puis entre juin et septembre (de 30 % à 81 % des jours du mois). Le NO₂ est parfois responsable de l'indice en hiver. D'autres combinaisons de polluants peuvent également être responsables mais le SO₂ ne l'est jamais.

> L'INDICE ATMO à Amiens

REPARTITION DE L'INDICE EN AGGLOMERATION

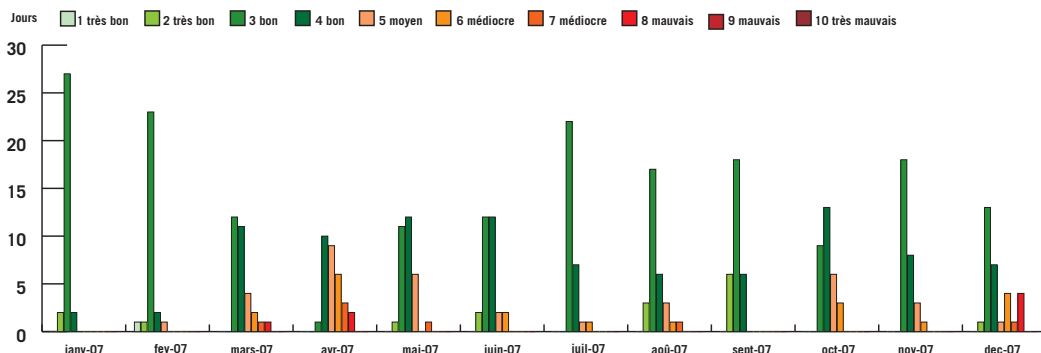


Sur l'année 2007, dans 5 % des cas l'indice est très bon, dans 74 % des cas bon, dans 10 % des cas moyen, dans 8 % des cas médiocre et dans 3 % des cas mauvais.

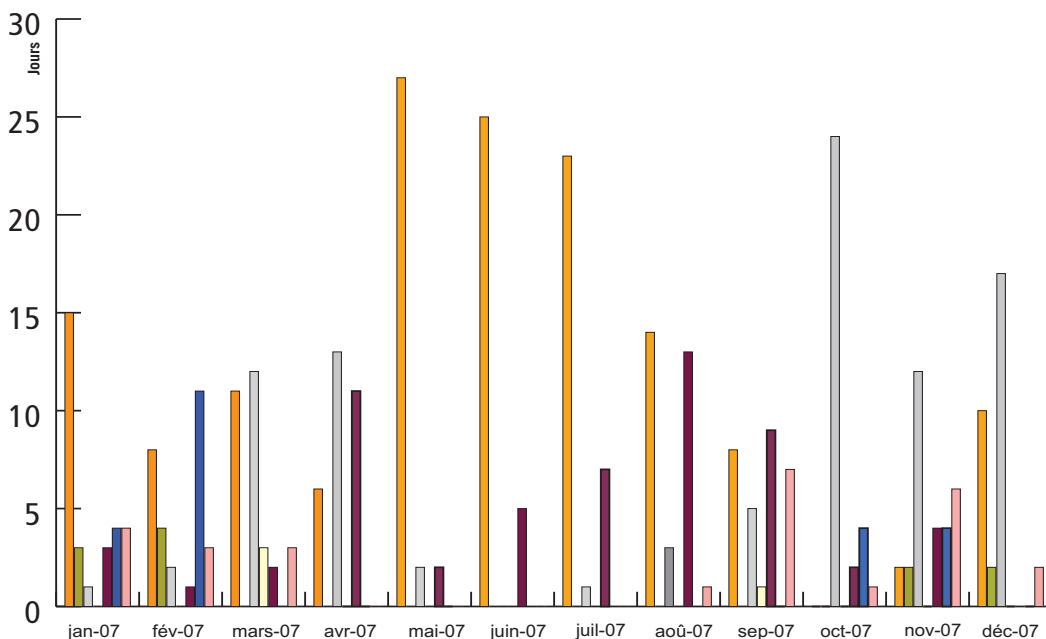
EVOLUTION DE L'INDICE ATMO EN 2007

Quel que soit le mois, dans une grande majorité, les indices sont qualifiés de bons.

Néanmoins, en mars, avril et décembre des indices mauvais apparaissent de façon plus ou moins importante.



LES POLLUANTS RESPONSABLES DE L'INDICE

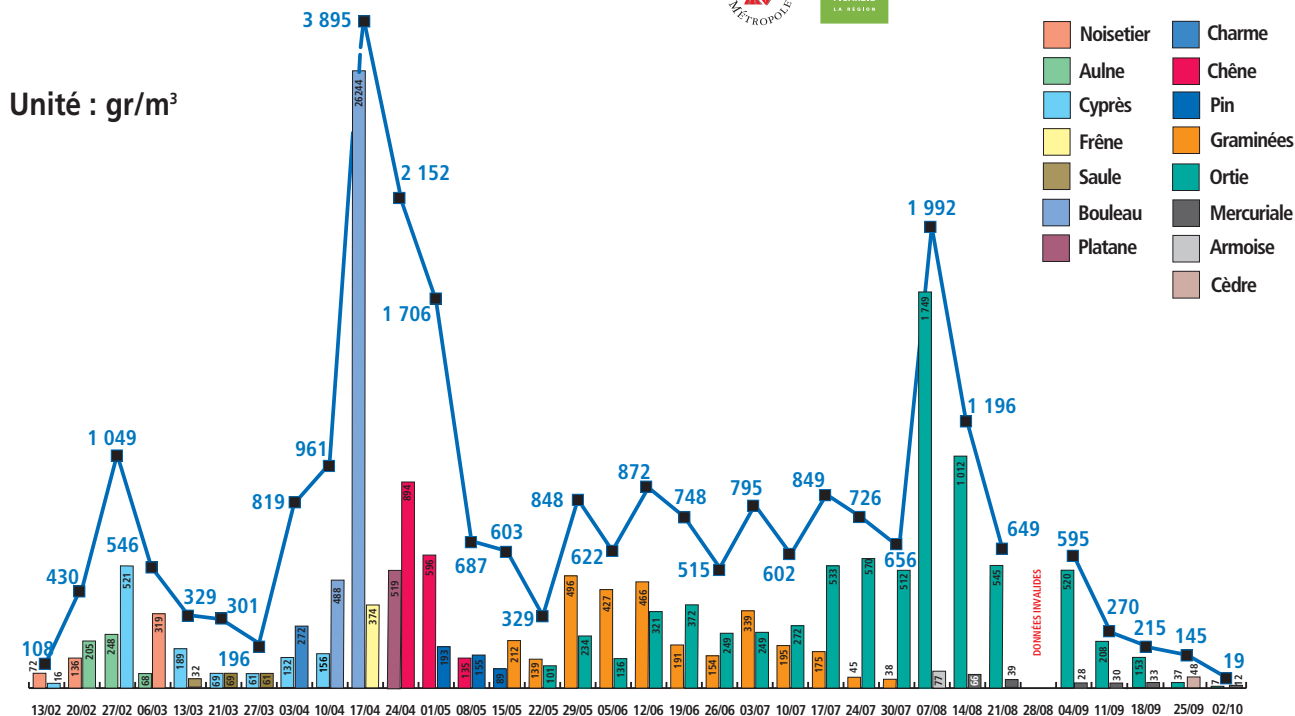


Contrairement aux années précédentes, les poussières sont sur l'année le polluant le plus souvent responsable de l'indice (à 36 %) suivi de près par l'ozone (à 29%). Pendant la période comprise entre février et avril et entre octobre et décembre, il est le polluant majoritairement responsable (de 23 % à 77 % des jours du mois). Le dioxyde d'azote est parfois responsable de l'indice en hiver. D'autres combinaisons de polluants peuvent également être responsables mais le SO₂ ne l'est jamais.

> BILAN POLLINIQUE



BILAN POLLINIQUE 2007 - AMIENS



Commentaire des docteurs Bénabès et Tardieux, allergologues à Amiens et Saint-Quentin.

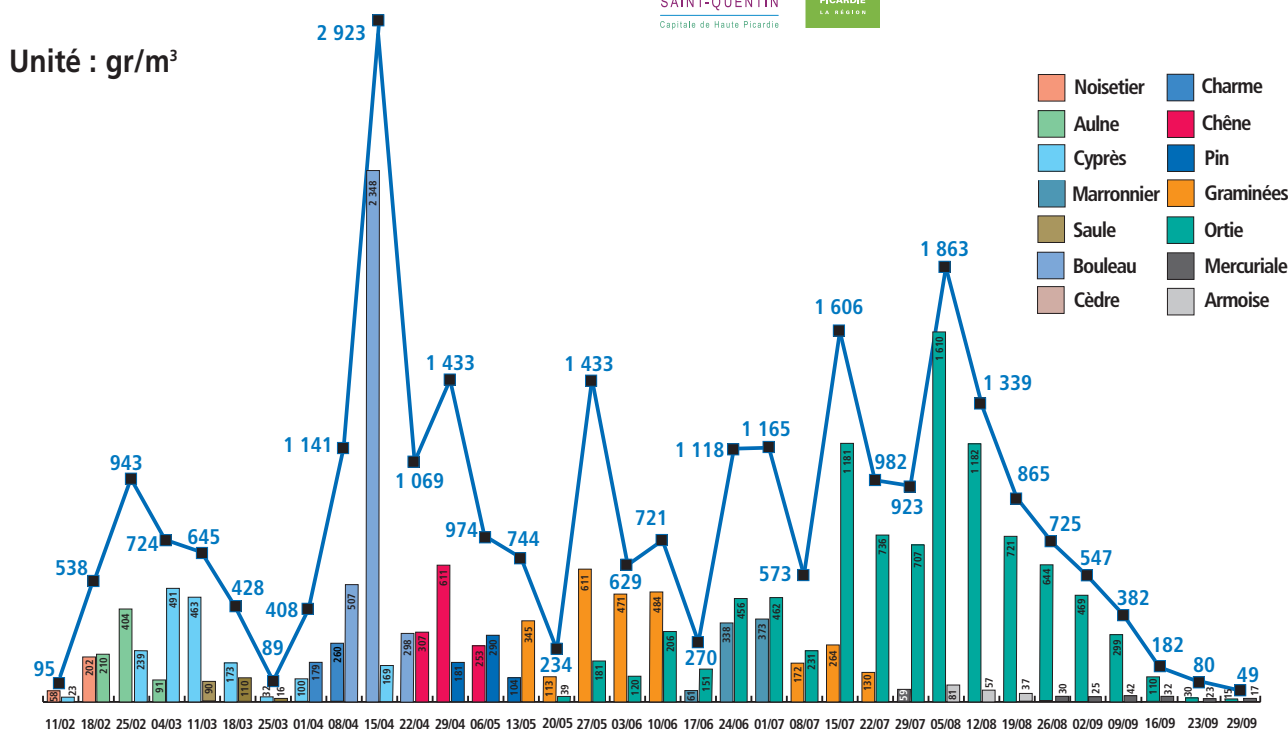
La saison pollinique a commencé timidement avec de faibles quantités de pollens de noisetiers, d'aulnes, de saules et de frênes, puis à la mi-avril, est survenu un pic important de pollens de bouleaux qui a engendré de fortes manifestations allergiques.

Cette année, la période de pollinisation des graminées a été longue (de mi-mai à fin juillet), mais n'a pas vu de pics très élevés. Les symptômes allergiques et les rhino-conjonctivites étaient pourtant bien là.

L'été picard très maussade n'a pas permis une bonne pollinisation des herbacées. n



BILAN POLLINIQUE 2007 - ST QUENTIN



> LA RÉGLEMENTATION

Les mesures réglementaires

La prise de conscience de la dégradation de la qualité de l'air dans les années 70, a fait apparaître des textes de loi relatifs à la prévention et à la surveillance de sa qualité. En France, la loi du 30 décembre 1996 et le Décret du 6 mai 1998 consolidé sont aujourd'hui en vigueur.

La Loi sur l'Air du 30 décembre 1996, prévoit :

- > le droit pour chacun de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé,
- > une surveillance et une information sur la qualité de l'air,
- > des mesures d'urgence en cas de dépassement des seuils,
- > des contrôles et des sanctions,
- > des plans destinés à protéger la qualité de l'air.

Le Décret ministériel du 6 mai 1998, modifié par plusieurs autres décrets, porte sur la transposition des différentes directives européennes relatives :

- > à la surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et sur l'environnement,
- > aux objectifs de la qualité de l'air,
- > aux seuils d'alerte(1) et de recommandation(2) et aux valeurs limites.

Ces textes ont été insérés au code de l'environnement par décret n° 2007-397 du 22 mars 2007.

De plus, des arrêtés préfectoraux définissent **les procédures d'alerte au public** en cas de pollution atmosphérique pour chaque département. En Picardie, sont en vigueur les arrêtés suivants :

- > **Arrêté préfectoral du 6 janvier 2005 pour le département de la Somme,**
- > **Arrêté préfectoral du 12 juillet 2004 pour le département de l'Aisne,**
- > **Arrêté préfectoral du 16 juillet 2004 pour le département de l'Oise.**

Les seuils d'alerte

Niveaux	Personnes concernées	Concentration			
		en µg/m³/h			en µg/m³/24h
		O3	NO2	SO2	PS
Seuil d'information et de recommandation	Personnes "sensibles"	180	200	300	80
Seuil d'alerte	Toute la population	240	400 ou 200 pendant 2 jours et le 3ème jour en prévision	500 pendant 3 h consécutives	125

> LES PARTICULES EN SUSPENSION

Depuis le 1^{er} janvier 2007 et afin de répondre aux obligations réglementaires de l'Europe, la France a corrigé ses mesures de PM10 pour de les rendre conformes à la méthode de référence. Un travail national important a été réalisé pour mettre en place les stations de référence et modifier les logiciels d'acquisition des données.

Cette correction des résultats de mesure risque de conduire à un nombre plus élevé de jours de dépassement de la valeur limite journalière en PM10, ainsi qu'à une augmentation de l'indice Atmo dont les particules en suspension seront responsables.

Un texte explicatif préparé par un groupe de rédaction constitué du MEDD, de l'ADEME et des associations de surveillance de la qualité de l'air, est consultable sur notre site internet www.atmo-picardie.com.

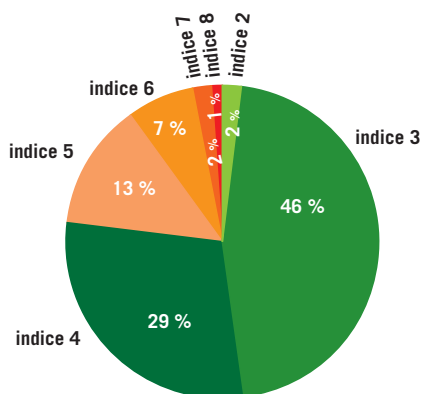
En 2006, nous avons réalisé les investissements nécessaires afin de déterminer, à partir de la station "Saint-Leu" à Amiens, le coefficient correcteur qui sera appliqué en temps réel à l'ensemble des capteurs du réseau.

Afin de vérifier la pertinence de ce coefficient, nous mettons en place progressivement et ponctuellement des moyens de contrôle pour chaque site de mesure.

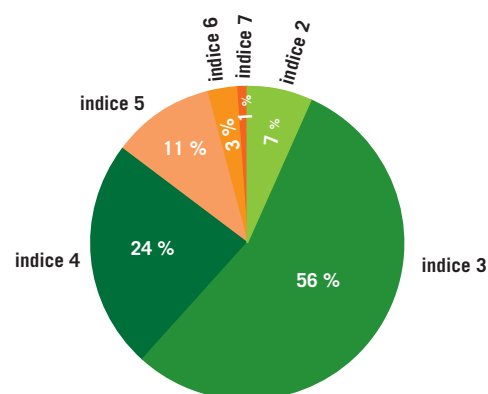
Les graphiques ci-contre présentent les fréquences d'apparition des différents indices sur la gauche et le polluant ou association de polluants responsable de l'indice sur la droite pour l'année 2007. Pour chaque graphique, nous avons réalisé une comparaison entre les indices calculés avec les poussières non corrigées et les poussières corrigées.

Comparaison des indices de l'agglomération St-Quentinoise

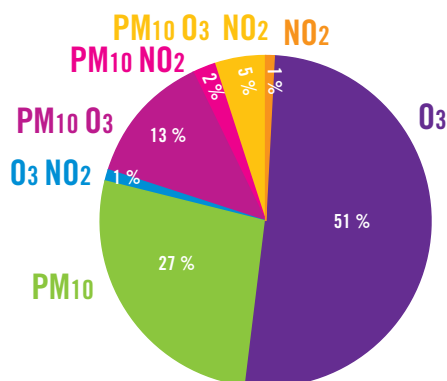
Indices Atmo calculés avec les PC



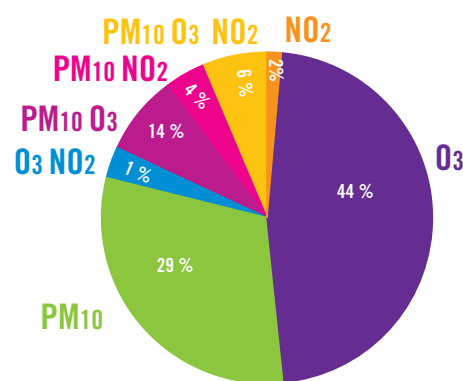
Indices Atmo calculés avec les PS



Polluants responsables de l'indice avec les PC

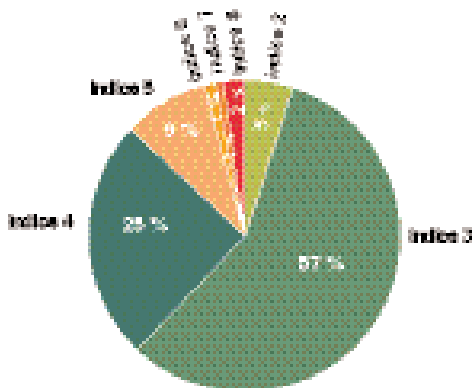


Polluants responsables de l'indice avec les PS

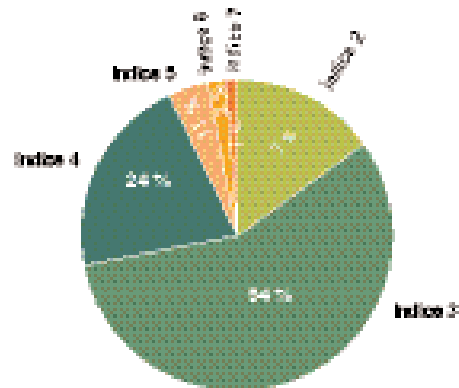


Comparaison des indices de l'agglomération de Channy Terngnier

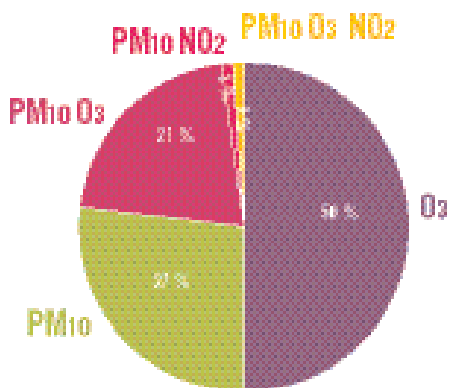
Indices Atmo calculés avec les PC



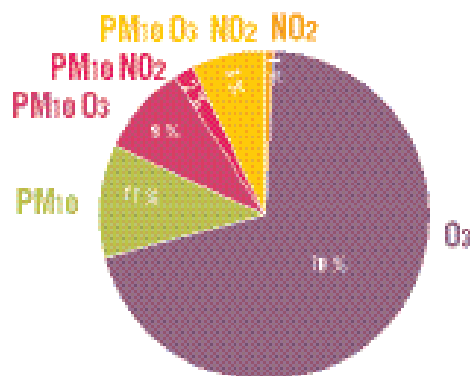
Indices Atmo calculés avec les PS



Polluants responsables de l'indice avec les PC

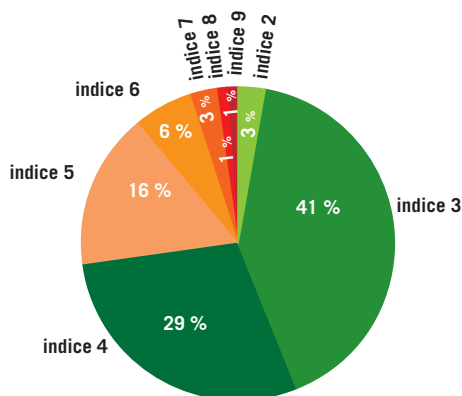


Polluants responsables de l'indice avec les PS

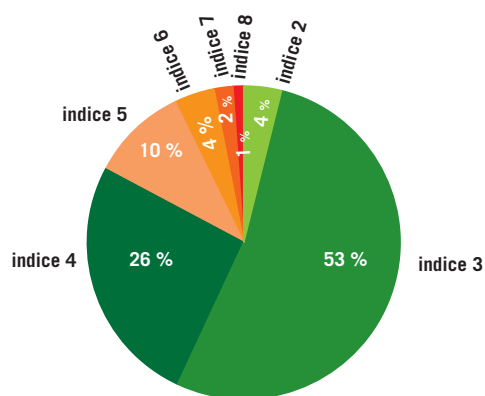


Comparaison des indices de l'agglomération Creilloise

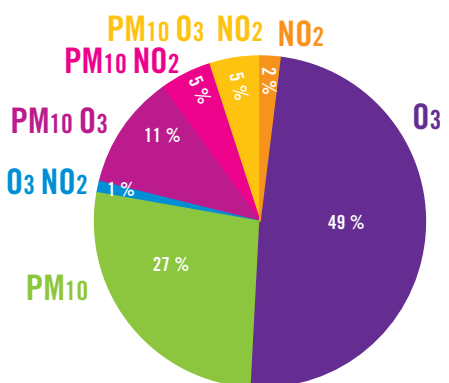
Indices Atmo calculés avec les PC



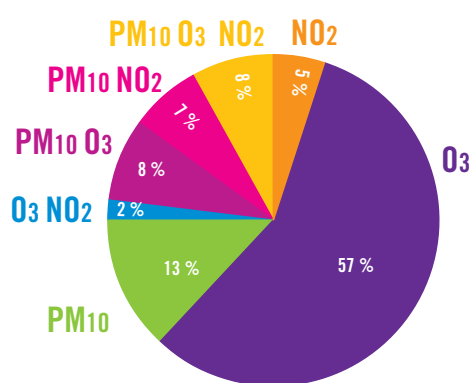
Indices Atmo calculés avec les PS



Polluants responsables de l'indice avec les PC

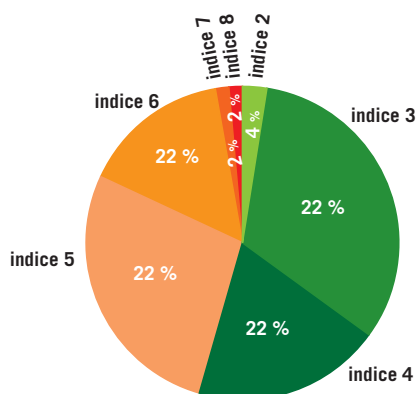


Polluants responsables de l'indice avec les PS

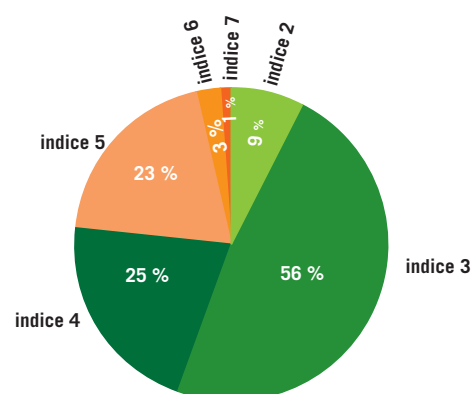


Comparaison des indices d'Amiens Métropole

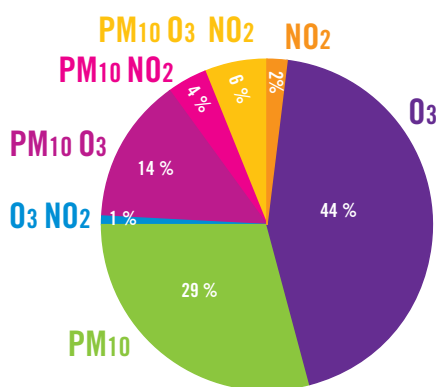
Indices Atmo calculés avec les PC



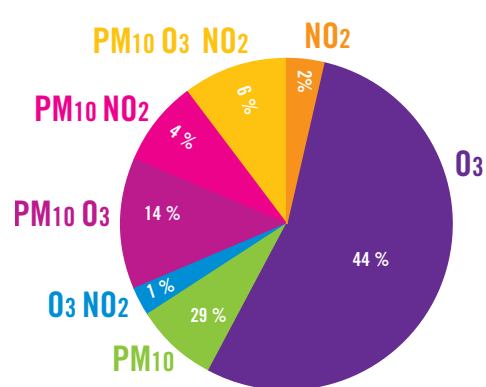
Indices Atmo calculés avec les PS



Polluants responsables de l'indice avec les PC



Polluants responsables de l'indice avec les PS



Commentaires

Sur les différentes agglomérations où est calculé l'indice, nous remarquons que la nouvelle méthode de mesure des particules en suspension cause une augmentation de la valeur de l'indice.

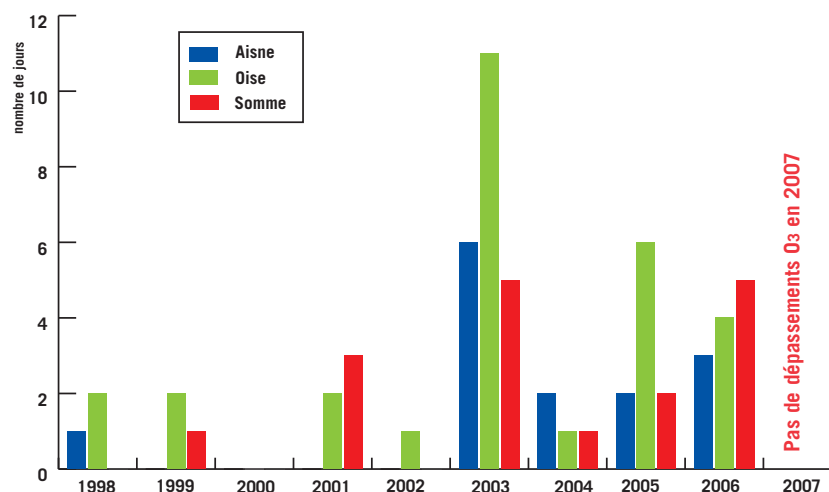
L'utilisation des poussières corrigées dans le calcul de l'indice fait que le nombre des indices très bons et bons (2, 3 et 4) diminuent de 5 à 10 % suivant l'agglomération. En contrepartie, les indices moyens, médiocres et mauvais sont en augmentation.

Sur les agglomérations de Creil, Saint Quentin et Amiens, l'ozone n'est plus le polluant majoritairement responsable de l'indice comme ça a pu être le cas les années précédentes et en utilisant les PS pour le calcul de l'indice. Il cède sa place au PM10.

> LES DEPASSEMENTS DE SEUILS EN 2007

Département	Polluant	Information et recommandation	Alerte
Aisne	O3	-	-
	NO2	-	-
	SO2	-	-
	PS	du 14 au 17 avril 2007 du 22 au 25 décembre 2007	-
Oise	O3	-	-
	NO2	-	-
	SO2	-	-
	PS	du 13 au 16 avril 2007 du 19 au 25 décembre 2007	22 et 23 décembre 07
Somme	O3	-	-
	NO2	-	-
	SO2	-	-
	PS	29 mars 2007 du 13 au 16 avril 2007 du 20 au 25 décembre 2007	-

Evolution annuelle



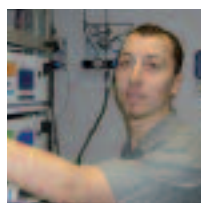
> L'ÉQUIPE D'ATMO PICARDIE



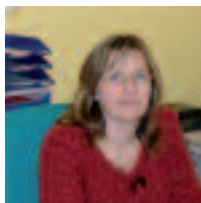
Yves SCHÖNFELD
Président



Alain CORNILLE
Directeur
acornille@atmo-picardie.com



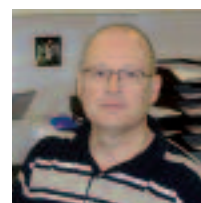
Benoit ROCQ
Service Métrologie
brocq@atmo-picardie.com



Anne SAUVAGE
Service Validation
asauvage@atmo-picardie.com



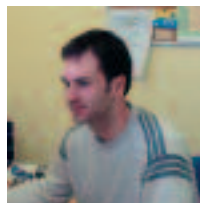
Sylvie TAILLANT
Service Communication
staillant@atmo-picardie.com



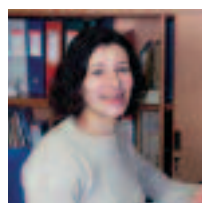
Marc LUITTRE
Service Qualité et Adm.
mluittre@atmo-picardie.com



Julie GUYOT
Responsable du
laboratoire
jguyot@atmo-picardie.com



Emmanuel ESCAT
Service Etudes
eescat@atmo-picardie.com



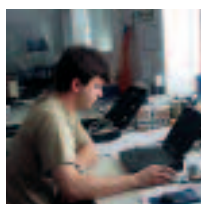
Céline PIQUET
Technicienne
cpiquet@atmo-picardie.com



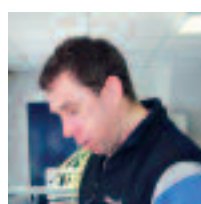
Cécile RAMON
Technicienne
Supérieure
cramon@atmo-picardie.com



Véronique LEMONNIER
Secrétaire comptable
vlemonnier@atmo-picardie.com



Etienne ROUILLARD
Technicien
erouillard@atmo-picardie.com



Jean-Pierre THUILLIER
Technicien
jpthuillier@atmo-picardie.com



Emmanuel ROBERT
Technicien
erobert@atmo-picardie.com



44 rue Alexandre Dumas - 80090 AMIENS

Tél. : 03 22 33 66 14

Fax. : 03 22 33 66 96

www.atmo-picardie.com